

Merkur

de letzebuenger

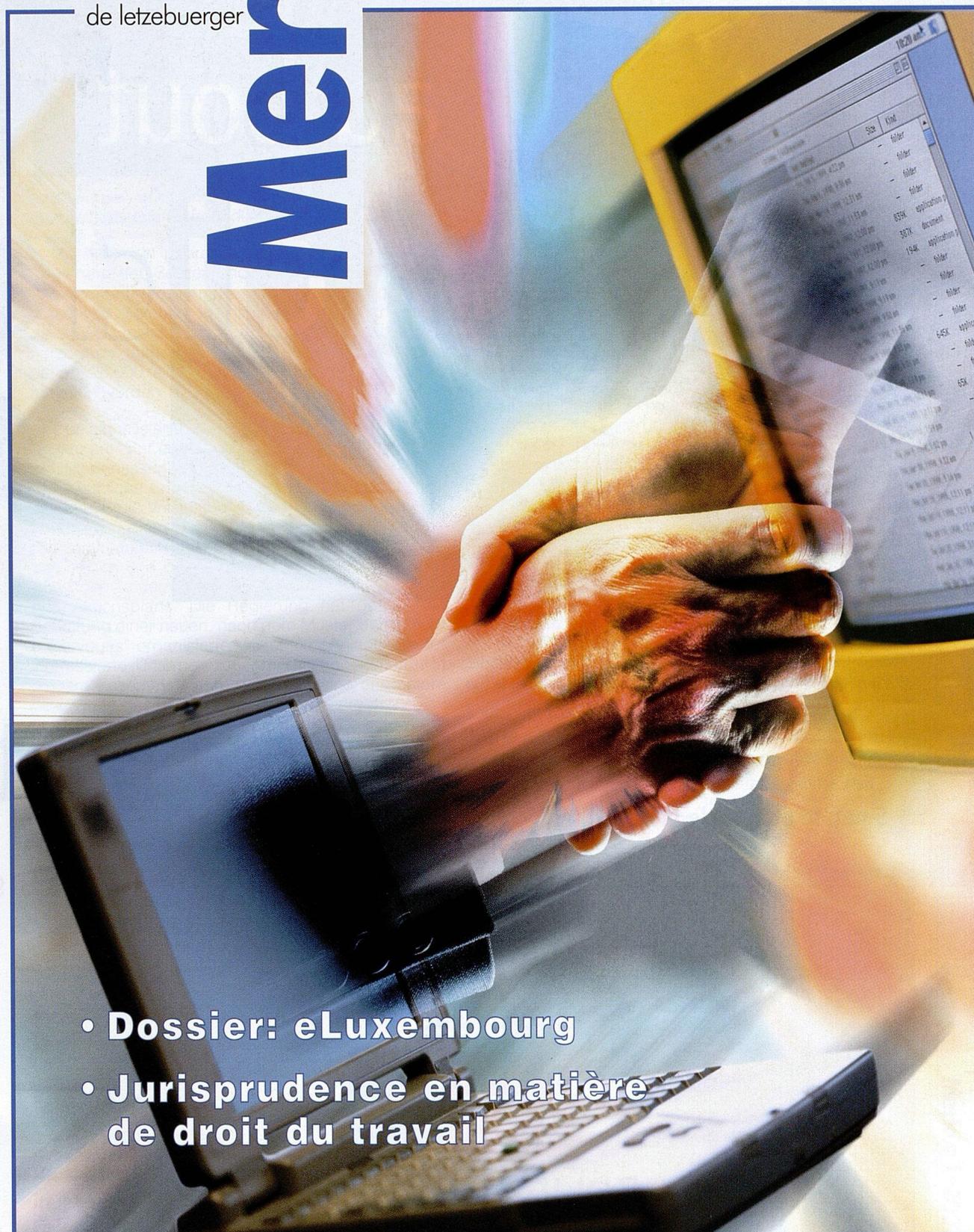
Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

2 • 2001



- **Dossier: eLuxembourg**
- **Jurisprudence en matière de droit du travail**

La bourse

au bout d'un click

Avec S-net, la bourse c'est tout confort. Pas de bousculades, ni d'intermédiaires, j'achète et je vends directement via le net.

Je place mes ordres, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Grâce à S-net, l'outil online de la Spuerkeess, j'ai le choix parmi une centaine de fonds d'investissement et je négocie mes actions à l'autre bout du monde, sans me déplacer.

S-net, le monde de la bourse est à vous.

Vérifiez par vous-même. www.bcee.lu


online banking



SPUERKEESS

www.bcee.lu

Zum Aktionsplan für Klein- und Mittelbetriebe

Ende Februar stellte Mittelstandsminister Fernand Boden der Presse den zweiten Aktionsplan für den Mittelstand vor. Es handelt sich hierbei um eine Fortführung und Erweiterung des ersten Aktionsplans, der im Jahre 1996 in enger Zusammenarbeit mit den Berufskammern und -verbänden ausgearbeitet wurde, mit dem Ziel einerseits die zahlreichen administrativen Zwänge aus dem Weg zu räumen, die den einheimischen Klein- und Mittelbetriebe das Leben erschweren, und andererseits in Luxemburg ein generell mittelstandsfreundliches Umfeld zu schaffen.

Mit dem nun überarbeiteten Aktionsplan will die Regierung den Sorgen und Ansprüchen einer Branche Rechnung tragen, die für die Luxemburger Wirtschaft von allererster Wichtigkeit ist. Immerhin stellen die 14.000 mittelständischen Betriebe, die im Großherzogtum tätig sind, 100.000 Arbeitsplätze, von denen 28.000 allein in den letzten 10 Jahren geschaffen wurden.

Der aktualisierte Aktionsplan führt zehn Schwerpunkte auf. Der erste befaßt sich mit der Anpassung des Niederlassungsrechts an die technologische und wirtschaftliche Entwicklung der vergangenen Jahre, wobei u.a. die Verbannung sogenannter Briefkastenfirmer, vor allem im Transportbereich, Vorrang hat. Die Vereinfachung und Reduzierung der administrativen Lasten und Formalitäten sowie der Erhalt eines günstigen Steuerrahmens sind weitere Schwerpunkte des Aktionsplans. Die Regierung hat bereits die Schaffung einer neuen, nach dem Muster der "guichets uniques" organisierten, zentralen Anlaufstelle für interessierte Unternehmensgründer angekündigt. In diesem Zusammenhang wird auch eine effizientere Gestaltung des Handelsregisters angestrebt.

Auch die Eindämmung des unlauteren Wettbewerbs soll vorangetrieben werden. Hier geht es vor

allem darum, den Kampf gegen die Schwarzarbeit und gegen das soziale Dumping ausländischer Betriebe wirksamer zu gestalten. Im gleichen Zuge soll auch die Konkurs- sowie die Gesetzgebung über Schluß- und Ausverkäufe überdacht werden. Einen großen Wert legen die Verfasser des Aktionsplans auch auf eine verstärkte Förderung von Selbständigkeit und Investitionsbereitschaft, wobei die Bereitstellung von Startkapital für junge Unternehmensgründer sowie die Erleichterung von Betriebsübernahmen im Vordergrund steht.

Ein nicht unwesentlicher Punkt für die Absicherung der Konkurrenzfähigkeit der hiesigen Betriebe ist eine gesunde Aus- und Weiterbildungspolitik. Der Anfang soll bereits in den Schulen stattfinden, wo der Mittelstand und die Unternehmensgründung den Schülern als echte Alternative zu einem sogenannten "sicheren" Arbeitsplatz bei einem Großunternehmen oder einer staatlichen Verwaltung schmackhaft gemacht werden soll.

Auch Umweltbelange und Ansiedlungsbedürfnisse fanden beim Aufstellen des Aktionsplans Beachtung. So soll den Luxemburger KMU künftig der Zugang zu den nationalen Industriezonen erleichtert werden und notwendige Entsorgungskapazitäten, man denke hier in erster Linie an Bauschuttdeponien für das Baugewerbe, geschaffen werden. Zusätzlich soll auch das Arbeitsrecht stärker an die Bedürfnisse der mittelständischen Unternehmen angepasst werden. Zur Absicherung der Wettbewerbsfähigkeit vom innerstädtischen Handel sieht der Aktionsplan eine breitere Unterstützung regionaler und innerstädtischer Initiativen vor. Die globale Wettbewerbssituation der Klein- und Mittelbetriebe soll ebenfalls verbessert werden. Die "pépinières d'entreprises", wie sie in Redingen, Wiltz und Hosingen bereits geplant sind, stellen eines der möglichen Instrumente zum Erreichen dieses Ziels dar.

Die Regierung möchte den im Aktionsplan enthaltenen Maßnahmenkatalog bis spätestens Ende der laufenden Legislaturperiode weitestgehend umgesetzt haben. Die Handelskammer wird sie bei diesem Vorhaben nach Kräften unterstützen.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
31, bd Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 25.000 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

04	Dossier
16	Interna
17	UEL
18	Commerce extérieur
26	Bourse d'entreprises
28	Formation
30	Chiffres économiques
36	Ventes spéciales
38	Innovation
40	Nouveaux médias
45	Chronique juridique
47	Législation
49	Environnement
50	PME
52	EIC
54	Euro
57	Info entreprises

eLuxembourg

Le plan d'action du Gouvernement

Dans le dossier du mois nous reproduisons l'intégralité du plan d'action «eLuxembourg» tel qu'il a été adopté par le Conseil du Gouvernement le 26 janvier 2001 et présenté au public le 1 février 2001.

I. Pourquoi eLuxembourg?

Il est généralement reconnu que l'avènement de la société de l'information affectera profondément la plupart des facteurs qui composent notre vie que ce soit au niveau de nos méthodes de travail, de nos moyens de production économique, de nos relations sociales ou de nos formes de loisirs.

Le Grand-Duché est bien positionné pour tirer avantage du potentiel de développement qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et des communications et notamment Internet.

A l'heure actuelle, l'infrastructure de communication du pays est performante et le taux d'équipement des entreprises et des ménages en matériel informatique est supérieur à la moyenne européenne.

Malgré cet environnement prometteur, l'étude réalisée dans le cadre du Centre d'études prospectives (CEPROS) dénonce certaines faiblesses qui risquent de freiner cette évolution prometteuse. C'est ainsi qu'au cours des derniers mois, le Gouvernement a examiné soigneusement la situation actuelle et a élaboré des solutions pour faire face aux exigences futures.

Le programme d'action eLuxembourg constitue ainsi la réponse du Gouvernement aux défis lancés par l'émergence de la société de l'information. Il s'agit notamment de faire profiter le pays et ses citoyens des potentialités offertes par la société de l'information, tout en palliant à certains risques d'exclusion.

II. Historique de eLuxembourg

Le programme d'action eLuxembourg s'inscrit dans la continuité d'initiatives politiques sur la société de l'information déjà engagées à partir de 1995. A cet effet, le Comité Info 2000 a été créé en 1995 en vue de relever certains défis de la société de l'information et d'analyser le rôle que l'Etat pourrait y jouer.

Les principales réflexions et recommandations du Comité Info 2000 ont été publiées en novembre 1996 dans son rapport intitulé «Le rôle de l'Etat dans la société de l'information».

Dans son discours sur l'Etat de la Nation en mai 2000, le Premier Ministre avait annoncé qu'un des

axes de l'action gouvernementale allait être la relance du programme de préparation du pays à la société de l'information.

La Chambre des Députés s'était itérativement prononcée en faveur de la mise en place d'un tel programme d'action.

Rappelons que l'initiative gouvernementale eLuxembourg s'inscrit également dans le cadre de la transposition du plan d'action eEurope2, qui a été approuvé lors du Conseil européen de Feira des 19 et 20 juin 2000.

Le programme eEurope est notamment basé sur la volonté de pousser l'Europe à exploiter rapidement les possibilités offertes par la nouvelle économie dans le but de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde.

III. eLuxembourg: une initiative qui nous concerne tous

L'ouverture à une économie fondée sur les technologies de l'information est un puissant facteur de croissance, de compétitivité et de création d'emplois. Ceci est particulièrement vrai pour le Luxembourg, dont l'économie est pour la majeure partie basée sur le secteur tertiaire.

L'avènement de la société de l'information doit être synonyme de croissance économique tout en garantissant l'égalité des chances et d'accès pour tous à l'information et à la connaissance. C'est pour cette raison qu'un des objectifs majeurs du programme d'action eLuxembourg est de mettre en place les fondements d'une société de l'information pour tous.

L'ambition du Luxembourg de se positionner parmi les premiers pays de l'Union européenne en route vers la société de l'information nécessite une véritable offensive dans le domaine des nouvelles technologies.

Aujourd'hui, le Luxembourg est classé parmi les pays les mieux équipés en technologies de l'information en Europe. Alors que les résidents ont accès à un large éventail de programmes de télévision et de radio et que le taux d'équipement des ménages en ordinateurs branchés sur Internet est au-dessus de la moyenne communautaire, il n'en reste pas moins que les services électroniques offerts sur le plan local sont peu développés. Il s'agit donc en l'occurrence d'agir rapidement et de favoriser le développement de ces services.

L'entrée du Luxembourg dans la société de l'information est l'une des priorités du Gouvernement. L'objectif est «de bâtir une société de l'information pour tous», pour prévenir le creusement de la fracture sociale dans le domaine de l'Internet.

La responsabilité de l'Etat est double. D'un côté, c'est à travers une très forte mobilisation de tous les

ministères, administrations et organismes publics que le Gouvernement devra lancer le signal pour mobiliser l'ensemble des forces vives de la nation et, d'un autre côté, c'est à travers la mobilisation de toute la population qu'un essor rapide de l'usage du multimédia au Luxembourg est garanti dans le but d'éviter la fracture sociale liée à l'accès à la société de l'information.

Aujourd'hui, nous constatons que les couches âgées de la population ne sont pas suffisamment familiarisées avec l'usage des nouveaux outils de communication.

Les services actuellement offerts sur Internet ne sont pas nécessairement adaptés, ni aux besoins des personnes âgées, ni à ceux des personnes handicapées.

Les statistiques montrent également que l'utilisation d'Internet est beaucoup plus répandue dans les couches sociales aisées.

Ce sont ces disparités, voire inégalités sociales qu'il faut combattre avec force. Le Luxembourg ne peut jouer son rôle ambitieux de pays résolument orienté vers la société de l'information que si toute la population est concernée et impliquée. Une partie importante du programme d'action eLuxembourg sera dès lors consacrée à l'initiation et à la mobilisation du grand public.

Cette mobilisation nationale sera génératrice de croissance économique, étant donné que le potentiel lié au commerce électronique ne saurait être pleinement exploité sans une implication de l'ensemble de la population.

Jusqu'à présent, c'est en particulier le secteur financier qui a su anticiper au mieux les enjeux que présente l'introduction des nouvelles technologies en développant systématiquement l'e-banking.

En ce qui concerne l'emploi et la formation, le développement de ces nouvelles technologies entraîne une forte demande de main d'œuvre qualifiée. Les écoles luxembourgeoises sont actuellement incapables de former des spécialistes en nombre suffisant. La mise en place d'un enseignement axé sur les technologies de communication sera désormais inscrite parmi les priorités de l'éducation nationale, tel que été constaté et suggéré par l'étude CEPROS.

IV. Objectifs du plan eLuxembourg

Faire participer tous les citoyens à la société de l'information

Dans le souci de garantir la cohésion sociale, il est important d'éviter la création d'un clivage entre ceux qui maîtrisent les nouvelles technologies et ceux qui demeurent des «non-initiés».

Les raisons de cette «non-initiation» peuvent être multiples.

- les coûts d'acquisition et d'utilisation des services offerts par Internet restent trop élevés, surtout pour les ménages à revenu modeste
- un manque de formation au niveau de l'utilisation des technologies de communication et des programmes informatiques rend difficile l'accès à ces nouveaux services
- il existe peu de services attractifs pour le grand public justifiant l'acquisition d'un ordinateur.

L'Etat doit veiller à ce que la société de l'information devienne réellement attractive et accessible pour tous, pour que l'effort de modernisation que eLuxembourg est sensé provoquer touche l'ensemble de la population et crée ainsi un vaste mouvement d'entraînement.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu de mettre l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet à la portée de tout le monde, en offrant à tout résident luxembourgeois une formation de base et en favorisant leur connexion à Internet.

Dans le cadre de la préparation du programme eLuxembourg, un inventaire sur les initiatives de formation de base en matière de TIC a été dressé. Parallèlement, la demande et l'intérêt de la population pour une telle formation ont été évalués.

Il résulte de cette enquête que, d'une part, l'offre existante ne suffit plus à satisfaire une demande en très forte expansion, et que d'autre part, l'offre de formation actuellement disponible n'est pas toujours adaptée à l'attente de la population.

Dans le cadre du programme d'action eLuxembourg, le Gouvernement propose, en étroite collaboration avec les communes et des entreprises privées spécialisées, des cours d'initiation aux nouvelles technologies ouverts à tous les citoyens («permis de conduire Internet»).

Ces cours seront offerts par des centres de formation spécialisés, ainsi que par les communes et les associations locales. L'Etat projette de participer au financement de ce type d'initiatives, qui doivent être conformes à un cahier des charges prédéfini.

Soucieux de soutenir l'initiative locale, il est prévu de favoriser la mise en place de centres de ressources régionaux.

Dans le même ordre d'idées, l'Etat compte encourager l'installation de terminaux publics d'accès à Internet dans les lieux de grande fréquentation pour faciliter l'accès aux services pour les citoyens.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, l'initiation aux nouvelles technologies est une condition de réinsertion dans le monde du travail.

Actuellement, le CNFPC Esch-Alzette (Centre National de la Formation Professionnelle Continue)

offre une formation intitulée «Initiation à l'Informatique», dont l'accès est réservé aux demandeurs d'emploi adultes inscrits auprès de l'Administration de l'Emploi.

Dans le cadre de eLuxembourg, cette formation sera non seulement élargie et complétée en 2001, mais le CNFPC se chargera d'offrir une formation à distance pour les personnes qui, en raison de contraintes personnelles, ne peuvent pas assister physiquement aux cours. A cet effet, un ordinateur sera mis à leur disposition pendant toute la durée de la formation.

Notons que le plan eLuxembourg sera développé et réalisé en étroite concertation avec le PAN (Plan d'action national pour l'Emploi) étant donné que les objectifs des deux initiatives sont complémentaires en matière de lutte pour le plein emploi.

Mettre les nouvelles technologies au service des citoyens et des entreprises

Les nouveaux réseaux d'informations offrent des perspectives particulièrement prometteuses pour la modernisation de l'Etat, qu'il s'agisse d'améliorer les relations avec les citoyens et les entreprises ou d'accroître l'efficacité de son fonctionnement interne.

L'Etat, qui peut être qualifié de premier producteur d'informations du pays, doit utiliser les réseaux de communication, notamment Internet, pour mieux diffuser les données publiques et offrir de nouveaux services interactifs aux citoyens.

Les avantages d'Internet, qui tiennent notamment à son interactivité, à son caractère multimédia et à sa simplicité d'utilisation, doivent être mis en valeur pour permettre le développement de nouveaux services d'intérêt général. En matière d'interactivité, il ne faut surtout pas sous-estimer la nécessité et l'impact du développement du courrier électronique.

Un accès convivial aux services électroniques sera rendu possible à travers un portail d'accès «unique», que le Gouvernement mettra en place au cours des trois prochaines années. Ce portail servira pour répertorier les organismes publics en ligne, pour guider l'utilisateur à travers les procédures administratives et pour servir de guichet d'accueil virtuel. En indiquant des mots-clé ou en cherchant par sujet (situations de vie), l'internaute sera dirigé vers les sites offrant des services électroniques.

Chaque organisme public disposera de son propre site Internet. Parallèlement, des sites thématiques seront créés, notamment un portail juridique à travers lequel les citoyens auront accès à la législation et la jurisprudence luxembourgeoise. Ce site sera développé au courant des mois à venir.

Dans le cadre du programme d'action eLuxembourg, un des objectifs à atteindre est de faciliter la vie quotidienne des citoyens et des entreprises en

leur permettant d'effectuer des démarches administratives à distance «téléprocédures» pour éviter les contraintes relatives aux horaires d'ouverture et à l'éloignement géographique.

L'instauration systématique de «téléprocédures» impliquera non seulement la nécessité d'une réforme interne de l'organisation de l'Administration, mais également une modernisation des méthodes de travail, ainsi que l'application d'une politique volontariste de sensibilisation et de formation des agents de l'Etat.

Tous les ministères et administrations en contact direct et continue avec le public, seront incités à «ouvrir un guichet électronique». Cette initiative nécessitera la simplification des procédures administratives, dont certaines sont perçues par le citoyen comme étant particulièrement lourdes.

En ce qui concerne les entreprises, celles-ci auront par exemple, dès l'année 2002, la possibilité d'introduire leurs déclarations de TVA par voie électronique.

La mise en place des nouveaux services électroniques pour les citoyens et les entreprises nécessitera des mesures adéquates au niveau de l'infrastructure de l'Etat. Des stations de travail conformes aux standards du secteur bancaire seront installées.

La coordination de toutes les activités, la formation et l'assistance des agents de l'Etat, ainsi que l'accompagnement des organismes publics dans la réalisation des différents projets font également partie du plan d'action du Gouvernement.

Favoriser l'accès à la connaissance par les nouvelles technologies de communication

Le patrimoine culturel et scientifique doit être facilement accessible en ligne par le public, sans égard à des horaires d'ouverture et à l'éloignement géographique.

Le plan eLuxembourg encourage ainsi la numérisation de documents et d'images, tout en mettant l'accent sur la diversité linguistique. Des projets de numérisation sont actuellement en cours à la Bibliothèque nationale, au Centre National de l'Audiovisuel, ainsi que dans le cadre du projet ENA. L'objectif du projet ENA est la mise en place d'un centre virtuel de la connaissance sur l'Europe.

La Bibliothèque nationale mettra également en place un portail d'accès rapide aux grands sites mondiaux d'information.

Par ailleurs, eLuxembourg vise à promouvoir des projets culturels ayant recours aux nouvelles technologies comme mode d'expression artistique (p.ex. musique expérimentale), et des applications multimédia dans le domaine culturel (p.ex. visites multimédia de musées).

Améliorer la qualification des élèves et des étudiants par l'intégration des TIC dans l'enseignement

L'intégration du multimédia dans l'enseignement et l'offre de contenus pédagogiques adaptés constituent les nouveaux défis de l'enseignement moderne.

À l'ère numérique, l'école joue un rôle important tant au niveau technique que pédagogique. D'un point de vue technique, il est primordial d'initier les élèves aux technologies de l'information et des communications (TIC); d'un point de vue pédagogique, il s'agit de les former à utiliser les TIC de manière efficace et en même temps avec un esprit critique.

Parallèlement, il faudra veiller à sensibiliser les enseignants aux avantages des TIC en leur offrant une formation initiale et/ou continue.

Aujourd'hui, tous les lycées, ainsi qu'une grande partie des écoles primaires et préscolaires sont connectés à Internet. Le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports a choisi de relever le défi d'introduire de manière systématique les nouvelles technologies à l'école. Il s'agit de connecter à court terme tous les enseignants et tous les élèves à Internet.

Pour 2001, deux projets majeurs sont prévus :

1. Equiper un lycée-pilote en ordinateurs portables et intégrer cet outil de travail dans les méthodes pédagogiques et dans les processus d'apprentissage des élèves et des enseignants. A terme, il s'agit d'introduire par ce biais le cartable électronique à l'école. Ce projet vise à apprendre aux jeunes à devenir des acteurs responsables dans la société de l'information en les aidant à développer des stratégies d'apprentissage autonomes et des compétences de traitement de l'information;
2. mettre en réseau les enseignants de tous les ordres scolaires dans une communauté virtuelle, permettant des échanges d'informations et de bonnes pratiques professionnelles, avec le triple objectif
 - a) de faciliter la création et le partage entre enseignants de savoirs et de compétences à travers des communautés virtuelles;
 - b) de contribuer au développement professionnel personnel de l'enseignant;
 - c) de dynamiser les échanges entre tous les partenaires scolaires.

Former rapidement aux nouveaux métiers d'avenir

La mutation profonde que la révolution numérique engendre actuellement se traduit par une forte demande au niveau de la création d'emplois dans les métiers liés aux TIC. Ce phénomène n'a pas été suffisamment anticipé en Europe, et plus particulièrement au Luxembourg ce qui, comme le souligne

l'étude CEPROS, risque de se répercuter dangereusement sur le coût de la main d'œuvre. Le réservoir frontalier qui jusqu'ici arrivait à fournir une solution partielle à ce problème, risque d'atteindre ses limites.

L'objectif du Gouvernement est de développer rapidement les centres de formation aux nouvelles technologies et de mettre en place des formations spécialisées nouvelles de haut niveau, le cas échéant en coopération avec des établissements étrangers.

1. Dans ce cadre, une formation post-universitaire sera offerte en collaboration avec l'université de St. Gallen (CH) à partir de 2001 dans le but de former les dirigeants d'entreprises dans le domaine des médias.
2. La «Medienakademie Luxemburg», qui vient d'être inaugurée récemment, sera développée pour répondre aux besoins du secteur privé. Cette initiative a été mise en place en étroite coopération avec la Medienakademie de Cologne.
3. La Cité des Sciences qui sera installée dans les années à venir sur les friches industrielles au sud du pays, offrira un cadre d'accueil propice pour la mise en place d'instituts de formation spécialisés dans ce domaine.
4. Les filières offertes par l'Institut Supérieur de Technologies (IST) seront développées pour rencontrer ces nouveaux besoins.

Développer les infrastructures et les services de communication au niveau national, régional et international

L'utilisation des nouvelles technologies offre des opportunités immenses dans tous les domaines. Un accès trop cher et/ou trop lent freine l'enthousiasme initial et décourage les utilisateurs.

Le Gouvernement entend favoriser la mise en place d'une concurrence saine sous le contrôle de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR), qui se verra confier des compétences nouvelles à cet effet. Le règlement sur le dégroupage de la boucle locale, entré en vigueur au début de l'année 2001, devrait contribuer à développer l'offre de services nouveaux.

En vue de favoriser la mise en place rapide de services à large bande à un prix raisonnable pour tous, le Gouvernement encourage les communes, et plus particulièrement les propriétaires de réseaux câblés, à réfléchir à mettre ces réseaux techniquement à niveau pour offrir l'Internet rapide au niveau local.

Des essais techniques pour l'introduction du PLC (PowerlineCommunications), permettant l'accès à Internet à vitesse élevée par le réseau de distribution d'énergie électrique, sont actuellement en cours et seront soutenus par le Gouvernement dans la même optique.

Le développement des réseaux de communication mobiles GSM et UMTS sera favorisé, tout en garantissant une protection efficace de la population et de l'environnement.

Le programme eLuxembourg vise également à déclencher et à soutenir des initiatives ayant pour objet de valoriser des synergies dans le domaine des nouvelles technologies dans la grande région.

Rappelons qu'un des éléments clés du programme eEurope est la dimension transfrontalière, et le Luxembourg est bien placé pour jouer un rôle moteur dans la mise en place de structures et d'initiatives visant à positionner la région Saar-Lor-Lux comme un pôle de compétences en technologies de communications. Il s'agira dans ce contexte de développer les voies de communication à large bande entre les principaux pôles d'activités de la région, de concert avec nos partenaires régionaux.

Une préoccupation du Gouvernement est d'assurer la connexion du Luxembourg aux principaux backbones d'Internet. A l'avenir, les grands réseaux de communication européens relieront les capitales européennes et les principaux centres d'affaires.

Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que notre pays soit efficacement connecté à ces réseaux, pour assurer aux entreprises luxembourgeoises un accès optimisé à Internet. A cet effet, une stratégie cohérente sera mise en place, de concert avec les opérateurs établis sur le marché.

La réglementation définissant les conditions d'accès au domaine public pour la pose d'infrastructures de communication sera précisée de manière à éliminer les risques de distorsion de la concurrence.

Adapter le cadre réglementaire pour la société de l'information

Le chantier relatif à l'adaptation du cadre réglementaire a été initié avec le vote de la loi sur le commerce électronique en août 2000.

Entre-temps, ces travaux ont été poursuivis et ont abouti à l'adoption de plusieurs textes complémentaires, tel que le projet de loi concernant la protection des données personnelles, le projet de loi sur les services postaux, etc.

Notons que le Luxembourg a été le premier Etat membre à transposer les directives sur le commerce électronique et sur la signature électronique, permettant ainsi une sécurisation des transactions électroniques.

Une multitude d'autres dispositions législatives et réglementaires seront encore adoptées pendant les prochains mois pour accompagner l'introduction des nouveaux services.

Le Gouvernement entend associer étroitement le secteur privé à la mise en place de ce cadre légal nouveau. A cet effet, des structures appropriées ont été et seront encore mises en place.

Les dispositions nouvelles relatives à la protection du consommateur et à la protection des données à caractère personnel reflètent la volonté du Gouvernement de mettre l'individu au centre de ses préoccupations dans la réalisation de la société de l'information.

Rappelons que le cadre réglementaire des télécommunications sera aménagé dans un souci de simplifier les procédures administratives liées à l'octroi de licences et à l'établissement de nouvelles entreprises.

Promouvoir le commerce électronique

La société de l'information transforme progressivement la manière de produire et de distribuer les produits et les services. Elle modifie l'organisation des entreprises et les méthodes de travail.

Si l'information devient un enjeu stratégique, l'approche consiste à considérer les entreprises et les organisations comme un portefeuille de connaissances et de compétences, qui doivent être valorisées sur les marchés. Une telle conception de l'entreprise permet de se focaliser sur les sources de la compétitivité à long terme.

Dans un tel contexte, la politique économique s'est assigné la tâche de la compétitivité au sens large: elle porte tant sur les coûts et les prix que sur les produits et la qualité, sans pour autant distinguer entre l'économie traditionnelle et la «nouvelle économie».

Toutefois, il semble évident que les instruments de la politique économique doivent être adaptés pour conserver leur efficacité dans les nouvelles activités économiques, des activités où l'intangible prime.

La politique économique doit porter sur la compétitivité. Le facteur déterminant est la productivité – productivité du travail et du capital – mais aussi et surtout la productivité totale des facteurs, i.e. le progrès technologique.

Les déterminants de la productivité des facteurs sont la Recherche & Développement (R&D), le transfert de technologie, l'innovation, le changement organisationnel, l'assurance de la qualité, la formation continue et, d'une manière générale, la gestion du capital immatériel.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication facilitent le changement organisationnel, réduisant les coûts de production et les prix dans un environnement concurrentiel.

Du point de vue économique, le plan d'action porte sur l'environnement réglementaire (droit d'établissement, droit de la concurrence), le financement de projets innovants (capital risque, subventions en capital et crédits d'impôt, loi-cadre), l'éclosion de nouveaux secteurs, de nouveaux métiers ou de nouveaux segments dans la gamme des produits offerts par les entreprises existantes (commerce électronique).

Le plan eLuxembourg constitue un élément clé de la stratégie de modernisation et de diversification de l'économie nationale.

Dans le cadre de la promotion du commerce électronique, le rôle principal de l'État réside dans la sensibilisation du secteur privé aux opportunités offertes par les nouvelles technologies et dans la création d'un cadre légal qui répond aux besoins des entreprises, tout en protégeant les intérêts du consommateur.

Parmi les initiatives qui seront mises en œuvre par le Ministère de l'Economie à brève échéance figurent notamment :

- la création d'un observatoire et d'un portail Internet de l'innovation en vue de favoriser la dissémination de l'information et de la promotion des compétences ;
- la réalisation d'un code électronique du commerce électronique rassemblant les lois et règlements relatives à cette matière ;
- la mise en place de procédures de résolution de litiges en ligne afin de présenter une alternative aux procédures judiciaires ;
- la création d'un site Internet servant de modèle en vue de faire la démonstration par le concret de l'efficacité de l'outil à l'attention des entreprises.

V. Organisation pratique et suivi du plan eLuxembourg

Touchant à une multitude de domaines et de sujets, la mise en place du plan d'action national eLuxembourg nécessitera un important effort de coordination entre Ministères et Administrations, d'une part, et secteur public et secteur privé, d'autre part.

Pour répondre à cette situation, le Conseil du Gouvernement avait décidé dans sa réunion du 30 juin 2000 de créer la Commission Nationale pour la Société de l'Information (ci-après la «CNSI»).

La CNSI, qui s'est réunie pour la première fois en août 2000, coordonne la mise en place et l'exécution du plan d'action eLuxembourg. Elle assure le leadership de l'action gouvernementale dans ce domaine, en organisant la démarche et en coordonnant les initiatives des différents Ministères.

La CNSI est composée:

- du Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- du Ministre de l'Economie
- du Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelles et des Sports ;
- du Ministre délégué aux Communications;
- du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

- du Ministre de l'Intérieur.
- du Ministre du Travail et de l'Emploi,
- du Ministre du Trésor et du Budget ;

La présidence est assurée par le ministre délégué aux Communications. Lors de la constitution du Gouvernement actuel en août 1999, il s'est vu attribuer la responsabilité de la société de l'information et de la coordination de l'action gouvernementale en cette matière.

Le secrétariat permanent de la CNSI est assuré par le Service des Médias et des Communications du Ministère d'Etat, suivant la décision du Conseil du Gouvernement du 30 juin 2000.

Service des Médias et des Communications

5, rue Large L-1917 Luxembourg
Tél.: 478-2200, Fax: 47 56 62,
E-mail: info@eluxembourg.etat.lu



Un site web (www.eluxembourg.lu et www.eletzeburg.lu) a été mis en place, pour informer continuellement le public luxembourgeois et étranger de l'action gouvernementale en faveur de la société de l'information. Le site sera régulièrement mis à jour et servira, par la création d'un forum d'échange, d'interface entre le secteur privé et le secteur public.

Au niveau de l'Union européenne, des indicateurs ont été mis en place pour quantifier la progression du plan d'action eEurope dans les différents Etats membres. Le Gouvernement luxembourgeois a décidé de se doter lui-même d'un instrument de veille permettant de suivre ces indicateurs.

C'est en coopération avec le New Media Group du Centre de Recherche Publique Henri Tudor (www.nmg.lu) et avec l'ILReS (www.ilres.com) qu'un tableau de bord d'indicateurs statistiques de la société de l'information sera mis en place pour pouvoir évaluer et suivre la mise en œuvre du plan eLuxembourg.

Le cas échéant, cet instrument de veille devra permettre au Gouvernement d'ajuster les priorités de sa politique eLuxembourg. L'évaluation aura lieu à intervalles de 6 mois. Les résultats seront publiés sur le site eLuxembourg sous la rubrique «chiffres clés».

Le programme d'action n'est pas un programme statique: son contenu est appelé à évoluer dans le temps. Il sera adapté en fonction des expériences concrètes récoltées en cours d'exécution.

Les projets actuellement en cours de réalisation, ainsi que ceux qui sont au stade d'élaboration et qui seront concrétisés dans les mois à venir, sont repris dans le tableau récapitulatif annexé au programme.

En ce qui concerne le coût du programme, il y a lieu de noter que le Gouvernement entend se donner les moyens de sa politique ambitieuse et a mis en place un cadre budgétaire approprié.

VI. Mieux promouvoir les atouts du pays à l'étranger

Le Luxembourg dispose de nombreux atouts pour attirer des entreprises étrangères, créatrices d'emplois et de forte valeur ajoutée, dans le secteur des TIC.

Suivant l'étude CEPROS, la visibilité des atouts à l'étranger devrait être accrue pour mieux les valoriser. Le Gouvernement partage cet avis et veillera à une bonne coordination entre les initiatives de promotion, à savoir celle du secteur financier, celle du commerce électronique, ainsi que celle des médias et des communications.

Au niveau européen, il s'agit de positionner le Luxembourg comme plate-forme de distribution électronique et comme centre d'excellence pour les transactions par Internet.

VII. Association des forces vives de la nation à la mise en œuvre du plan

C'est uniquement en concertation avec les principaux acteurs économiques et sociaux concernés, que l'implémentation du programme d'action eLuxembourg sera efficace et accepté, car répondant aux besoins réels formulés.

Dans cette optique le Gouvernement entend lancer un appel à l'ensemble des forces vives de la nation en vue d'assister et de soutenir la mise en œuvre du plan d'action, incitant éventuellement par ce biais des actions complémentaires.

Vous avez des idées pour innover. Nous avons des idées pour soutenir vos projets.

L'innovation, la recherche ou le transfert de technologies constituent un formidable moteur de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à :

- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- améliorer ou créer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel transnational
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

LUXINNOVATION
Agence Nationale pour la Promotion
de l'Innovation et de la Recherche

LUXINNOVATION est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Économie - Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg.



Séminaires de formation

La Chambre de Commerce organise plusieurs séminaires portant sur les technologies de l'information et de la communication:

Administration et maintenance de sites web

en partenariat avec le GIE, Formation Continue de l'Ingénieur et du cadre, SITec

Objectifs: Fournir aux participants les compétences nécessaires pour leur permettre de choisir un logiciel adapté à leur serveur WEB, de l'installer et de le configurer.

Programme:

- Concepts de base sur les serveurs WWW
- Analyse et critères de sélection de logiciels «serveur WWW» (caractéristiques, différences,...)
- Installation d'un serveur WWW
- Gestion d'un serveur
 - Architecture du serveur
 - Serveurs virtuels - «multi-homing»
 - Types MIME
 - Contrôle de l'accès
 - Internet-Intranet
 - Sécurité («firewalls», «Secure Socket Layer»,...)
- Extensions
 - Configuration «Common Gateway Interface»
 - Server Side Includes (SSI)
 - Bases de données et moteurs de recherches

Intervenant: Luc Vandenabeele

Public cible: Administrateurs de sites WEB (la connaissance d'Internet et de la création de pages Web sont requises)

Droit d'inscription: 2.000 LUF (49,58 EUR), documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen

Dates: Session I: 06 mars 2001,

Session II: 09 octobre 2001

Lieu: Technoport Schlassgoart, Esch-Alzette

Horaire: 08.30 heures: Café-accueil, 09.00 à 12.30 heures et 14.00 à 17.30 heures

Conception et réalisation de pages web

en partenariat avec le GIE, Formation Continue de l'Ingénieur et du cadre, SITec

Objectifs: Fournir aux participants les compétences nécessaires pour concevoir, réaliser et éditer des pages Web ergonomiques et conviviales.

Programme:

- Apports d'une bonne conception dans les projets Web
- Aspects d'interface utilisateur et d'interactivité
- Règles d'ergonomie et d'interface utilisateur relatives aux pages Web
- Illustration par des cas pratiques
- Publication structurée?
- Notions d'HTML (évolution du langage)
- Contraintes techniques, formats des images, sons, ...
- Outils «auteur» pour Mac et Windows
- Création/édition de pages HTML (par un outil «auteur»)
- Notions de plug-in et d'applets

Intervenant: Luc Vandenabeele

Public cible: Responsables commerciaux, marketing de PME/PMI, chargés de communication, chefs de projet Internet

Droit d'inscription: 4.000 LUF (99,16 EUR), documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen

Dates: Session II: 24 et 25 septembre 2001

Lieu: Technoport Schlassgoart, Esch-Alzette

Horaire: 08.30 heures: Café-accueil, 09.00 à 12.30 heures et 14.00 à 17.30 heures

Internet: outil de productivité incontournable pour l'entreprise

Objectifs:

- découvrir le potentiel offert par l'outil Internet
- intégrer Internet dans le cadre du développement des activités économiques de l'entreprise
- maîtriser les principaux aspects technologiques liés à l'exploitation du réseau Internet

Programme:

- Introduction à Internet
- Définition et historique
- Présentation des différents services à disposition de l'entreprise: Email, world wide web, ftp, newsgroups, telnet, real time messaging
- Techniques de recherche de l'information
- Techniques de connexion à Internet

- Le site Internet
 - Présentation des différentes approches marketing (avec exemples pratiques)
 - Le site de présentation
 - Le site axé sur le service au client
 - Le site axé sur le commerce électronique
 - L'intégration du site dans les flux de gestion de l'entreprise
 - Création d'une structure de l'information (arborescence)
 - Règles d'or à respecter
 - Choix de technologies
 - Techniques de création et de fidélisation de l'audience
 - Analyse de l'audience

Intervenant: Samuel Dickes

Public cible: Responsables commerciaux/marketing de PME/PMI, chargés de communication, chefs de projet Internet

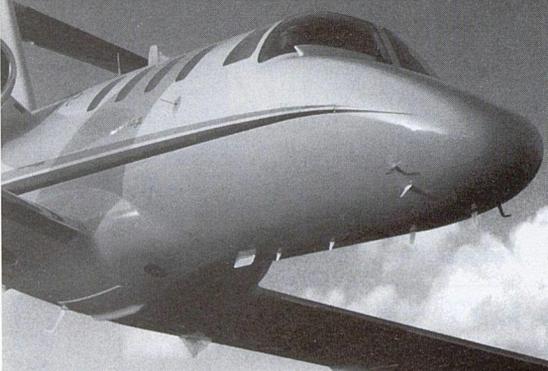
Droit d'inscription: 4.000 LUF (99,16 EUR), documentation et rafraîchissements compris

Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen

VOTRE TAXI AERIEN

- Vols directs à la demande
- Rapidité et confort total
- Souplesse horaire
- Excellence du service

☎ 42 52 52-1





LUXAVIATION

Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

Dates: Session III: 13, 15, 20 et 22 mars 2001,
Session III : 20, 22, 27 et 29 novembre 2001

Lieu: CNFPC, Esch-Alzette

Horaire: 18.30 à 21.00 heures

Intranet: services et impacts pour l'entreprise

Objectifs:

- Avoir une vue globale de l'architecture de base, des services et fonctionnalités d'un Intranet
- Identifier les différents gains que peut engendrer l'introduction d'un tel réseau
- Montrer dans quelle mesure un Intranet peut être un nouveau facteur de compétitivité pour l'entreprise
- Identifier les freins et obstacles inhérents à la mise en place d'un Intranet

Programme:

- Définition d'un Intranet
 - Définition
 - Les grands principes et services d'Internet appliqués aux réseaux locaux
- Intranet: un nouveau facteur de compétitivité des entreprises
 - Des impacts économiques (hardware, software, frais généraux)
 - Une meilleure communication (messagerie, groupware, workflow, téléphonie,...)
 - Une compétitivité accrue (reactivité plus grande, extranet, décisionnel, commerce électronique)
- Intranet: les freins
 - Freins techniques
 - Freins humains
 - Freins culturels et organisationnels
- Démonstration: présentation d'une application Intranet professionnelle

Intervenants: Stefan Leidner et Bruno Cornette

Public cible: Dirigeants d'entreprise et cadres

Droit d'inscription: 2.000 LUF (49,58 EUR), documentation, rafraîchissements et déjeuners compris

Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen

Dates: Session I: 03 avril 2001,

Session II: 16 novembre 2001

Lieu: Technoport Schlassgoart, Esch-Alzette

Horaire: 08.30 heures: Café-accueil, 09.00 à 12.30 heures et 14.00 à 17.30 heures

EXPORTER
+
ASSURER
=
DUCROIRE



 OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT

31, bd Konrad Adenauer • L-2981 LUXEMBOURG
Tél. (352) 42 39 39-320 • Fax (352) 43 83 26 • e-mail odl@cc.lu

Commerce électronique sécurisé

Sécurisez vos transactions Internet par un Certificat Numérique

Le développement progressif du commerce électronique facilite aussi bien les relations inter-/intra-entreprises que les relations des entreprises avec les consommateurs et les administrations. Pour maximiser les possibilités du commerce électronique du point de vue efficacité et efficience, il est nécessaire d'assurer la confidentialité et l'authentification de ces communications. Afin d'instaurer un environnement sûr pour les échanges électroniques, la Chambre de Commerce s'est engagée dans un partenariat avec la société GlobalSign. Cette société a développé une expertise unique dans le domaine de la gestion des solutions de certification numérique pour les applications de commerce électronique.

Pour sécuriser les transactions via Internet/Intranet, la Chambre de Commerce délivre des certificats numériques qui permettent de vérifier l'identité d'une personne ou d'une société dans le cadre d'une transaction électronique et de préserver l'intégrité des données des utilisateurs. Le certificat numérique sert de carte d'identité électronique permettant d'encrypter et de signer l'information à transmettre. L'expérience de GlobalSign et la notoriété de la Chambre de Commerce en matière de certification, comme p.ex. les carnets ATA ou les certificats d'origine, permettent d'offrir une plate-forme pour des transactions électroniques sécurisées.

La Chambre de Commerce: Prestataire de Services de Certification (PSC)

La Chambre de Commerce assume la fonction d'un PSC en garantissant les tâches suivantes:

- conseil et assistance en matière du commerce électronique sécurisé
- vérification des données relatives à l'établissement d'un certificat numérique
- émission des certificats numériques
- service confidentiel et professionnel

Qu'est-ce qu'un Certificat Numérique?

Les Certificats Numériques, aussi appelés Identités Numériques, sont les équivalents numériques des permis de conduire, des passeports ou des cartes de membre. Un Certificat Numérique peut être présenté électroniquement pour prouver son identité ou pour prouver son droit d'accès à des informations ou des services en ligne. Les Certificats Numériques sont utilisés pour identifier les individus, mais aussi les sites Web (essentiel pour sécuriser le e-business) et les logiciels envoyés via Internet. Les Certificats Numériques vous apportent confiance et sécurité lorsque vous communiquez ou faites des affaires sur Internet.

La Chambre de Commerce propose trois types de Certificats Numériques :

- Certificats PersonalSign(tm): Certificats Numériques individuels

Avec un Certificat PersonalSign(tm) délivré par la Chambre de Commerce vous pouvez prouver votre identité auprès de sites Web et être autorisé à accéder à des données privées et protégées, vous pouvez encrypter vos messages et garantir l'intégrité des messages que vous envoyez par Internet à vos amis, collègues ou partenaires commerciaux. L'identification, l'encryptage et l'intégrité des données contri-

when
work
is a pleasure
life
is a joy



Aménagement de bureaux

Copieurs, fax et imprimantes

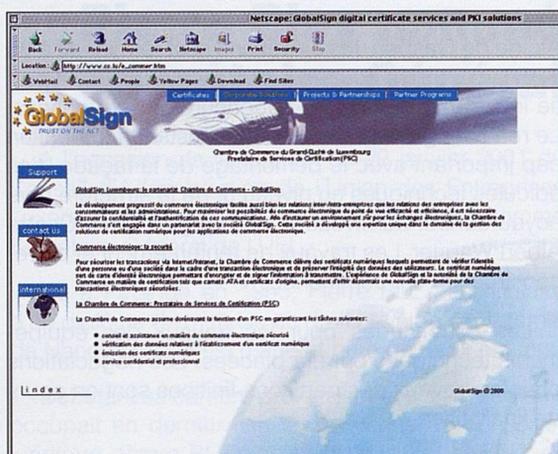
Machines pour banques et bureaux

INTERNET
www.felten-stein.lu

FELTEN-STEIN

Des solutions d'ensemble pour bureaux et imprimeries

FELTEN-STEIN SA
14, RUE DES JONCS
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39
E-MAIL fs@felten-stein.lu



buent à assurer la confidentialité et la non-répudiation des transactions en ligne.

- Certificats ServerSign(tm): Certificats de serveur

Les Certificats Numériques ServerSign(tm) sont utilisés pour prouver l'identité et la propriété des noms de domaine et pour permettre la confidentialité de la communication entre un serveur Web et un client connecté. Vous pouvez même demander aux utilisateurs de présenter leur propre Certificat Numérique avant de leur donner accès à une partie de votre site Web.

- Certificats ObjectSign(tm): Certificats pour les logiciels

Les Certificats Numériques ObjectSign(tm) sont utilisés pour signer des logiciels (applets) distribués sur Internet. Ils permettent à l'utilisateur d'être 100% sûr de l'identité du développeur et du distributeur de l'objet qu'il télécharge et lance.

Pour toute commande de certificats ou tout renseignement complémentaire:

www.cc.lu/e_commer.htm

ou

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Service Commerce Extérieur

31, bd Konrad Adenauer

Luxembourg-Kirchberg

Tél.: (+352) 42 39 39 - 310 ou -314

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: globalsign-lux@cc.lu

Adresse postale: L - 2981 Luxembourg

Euro Top Accounting System

ETOS ERP, une gamme de progiciels de gestion commerciale et financière adaptée à chaque budget



Fonctionnant sous Windows, client/serveur, Oracle, SQL Server, ...

Entièrement multi-langues, multi-législations, multi-devises, multi-dossiers, multi-documents, multi-utilisateurs, multi-plateformes, ...



Notre gamme de produits **ETOS**:
Expert/4 (P.M.E. et P.M.I.),

PA/4 (Fiduciaire et Expert comptable),

MR/4 (Grands Comptes),

PR³ (Gestion de Projets),

FAS (Gestion des immobilisations),

ABC (Gestion des coûts).



M.C. Associates S.A.

595, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg

+352 26 43 32 1 ☎ +352 26 43 32 218

✉ info@mca.lu

Parfaitement adapté à la législation luxembourgeoise

Extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce

Les travaux du lot 1.2 Gros-oeuvre et charpente métallique ont atteint la dalle sur le niveau -1, qui est le premier niveau de parking. Les élévations du centre de formation ont commencé. Pour le centre de

conférences situé entre le bâtiment existant et la rue Alcide de Gasperi, les élévations sont terminées à 85 % et les grandes poutrelles de 15 et 17 m faisant partie intégrante de la dalle supérieure ont été posées. Le réaménagement du bâtiment existant a franchi un cap important avec le démontage de la façade, des édicules techniques au niveau 5, de la structure hors noyau central du niveau 4 et du pignon côté Centre Albert Wagner. Les travaux de renforcement et de reconstruction ont commencé.

Les commandes pour les travaux des équipements techniques ont été placées. Les négociations pour les travaux des partitions-finitions sont en cours de finalisation.



Les travaux de gros-oeuvre et charpente métallique ont atteint la dalle sur le niveau -1, qui est le premier niveau de parking



Centre de conférences situé entre le bâtiment existant et la rue Alcide de Gasperi.

Pierre Bley nommé Secrétaire Général

A l'occasion de la réunion du 29 janvier 2001 du Conseil d'Administration de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, M. Pierre BLEY a été nommé Secrétaire Général de l'UEL.

Né à Pétange en 1955, Pierre BLEY est titulaire d'un diplôme de maîtrise en droit privé de l'Académie de Nancy-Metz. Il est marié et père de deux enfants.

Débutant sa carrière professionnelle à l'Arbed où il occupait en dernier lieu les fonctions de conseiller juridique, Pierre BLEY a rejoint en 1996 l'ABBL, en qualité de chef de service, chargé des affaires sociales. En dehors de ses occupations professionnelles, il assume depuis 1997 les tâches de Secrétaire Général de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Le Secrétaire Général a notamment pour mission de coordonner les activités des groupes de travail institués au sein de l'UEL, de porter à exécution les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, de servir d'interlocuteur aux admi-

nistrations publiques et aux organisations professionnelles et, d'une façon générale, de contribuer à la réalisation de l'objet social de l'UEL. Celui-ci consiste en particulier à représenter et à défendre sur le plan tant national qu'international les intérêts de l'entreprise et du monde économique en général.



L'UEL regroupe l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg, l'Association des Compagnies d'Assurances, la Confédération du Commerce Luxembourgeois, la Fédération des Artisans, la Fédération des Industriels Luxembourgeois, la Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers (HORESCA), la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers.

Ne rêvez plus. Agissez!

Appréhender pour vous les réalités complexes du tissu économique et social en constante mutation : **telle est notre compétence.** Vous apporter clairement dans un langage simple, les meilleurs outils d'aide à la décision pour vous accompagner dans votre projet d'entreprise : **telle est notre mission.**

LuxBiz
CONSULTANTS



- Elaboration de plans d'entreprise.
- Intermédiation et négociation avec les banques et les instances publiques.
- Coaching.
- Ingénierie financière.
- Diagnostic entreprise.
- Formation professionnelle continue.
- Des conseils avisés, des solutions personnalisées.

Ecouter, analyser, anticiper.

Luxembourg Business Consultants SA, 4, rue Henri Schardt, B.P. 1952, L-1019 LUXEMBOURG - Tél. 40 37 27-1 - E-mail : mailto@ficiel.lu

Calendrier des manifestations du Service du Commerce Extérieur

Mars

- 15.3. Bourse d'affaires «Entreprendre 2001»
- 16.3. Séminaire: «Les opportunités d'investissement au Chili»
- 20.3. Audiences France
- 21.3. Séminaire: «How to succeed in Britain»
- 23.3. Visite de la CEBIT à Hanovre
- 28.3. Visite du Premier Ministre de la République de la Hongrie: Symposium économique
- 30.3. Salon à l'Envers à Thionville
- 31.3.-5.4. Mission de promotion économique en Corée du Sud, présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héréditaire Guillaume et conduite par Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Economie

Avril

- 10-14.4. Mission de promotion économique en République Populaire de Chine, visite officielle par Madame Lydie Polfer, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur
- 24.4. Visite du Premier Ministre de la Yougoslavie
- 26.4. Séminaire: «Doing Business with India» (Madya Pradesh)

13 février 2001

Visite du Premier Ministre Tchèque

Dans le cadre de la visite officielle du Premier Ministre tchèque au Luxembourg, une rencontre avec les hommes d'affaires luxembourgeois a été organisée le 13 février 2001 à la Chambre de Commerce. Lors de son allocution le Premier Ministre Zeman a attiré l'attention sur les nombreux efforts que les autorités tchèques ont entrepris durant les derniers mois dans l'adaptation du cadre juridique et économique de leur pays pour l'entrée dans l'Union européenne en 2003. Ainsi, le secteur des finances a été presque entièrement privatisé, – la dernière banque sera privatisée en avril 2001 – et la privatisation du secteur

de l'énergie est en phase de préparation. En ce qui concerne la restructuration de la sidérurgie, la République Tchèque s'intéresse vivement au modèle luxembourgeois qui a connu une belle réussite.

«Les opportunités pour le développement des futurs échanges commerciaux» a été le sujet de Martin Tlapa, Directeur Général de Czech Trade, une agence gouvernementale qui aura prochainement 23 bureaux dans le monde entier. Les indicateurs économiques de la République Tchèque affichent un PIB en baisse de 3,5%, une inflation qui se situe entre 3,5 et 5,5% et un taux de chômage qui s'élève à 9%. La majeure partie de ses exportations comme de ses importations se font avec l'Europe. Le secteur de l'automobile est le plus grand exportateur pour un montant de 11%.

D'autre part, Martin Jahn de l'agence Czéchinvest a exposé les opportunités d'investissement pour les entreprises luxembourgeoises en République Tchèque. Le marché tchèque est en pleine expansion, offre les meilleures infrastructures et une éducation, surtout dans le domaine de la recherche, assez compétitive. De même les coûts salariaux se situent à un niveau assez bas. Les investissements étrangers se sont élevés en 1999 à un niveau record de 5 milliards de dollars. Le Luxembourg, avec les engagements de Astron, Accumalux ou Moulin de Kleinbettingen, se situe même à la dixième place.

La rencontre a été suivie par des contacts individuels entre les hommes d'affaires tchèques et les représentants des entreprises luxembourgeoises. Vu le grand intérêt que suscite ce pays, une mission économique est prévue pour fin juin ou éventuellement en automne.

15 mars 2001

Bourse ENTREPRENDRE 2001

La coopération transfrontalière se caractérise par de nombreuses actions concrètes tant aux niveaux politique, qu'économique, universitaire ou culturel. En tant qu'acteurs de la vie économique, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région Sar-Lor-Lux organisent la bourse d'affaires «Entreprendre» destinée à resserrer les liens entre les entreprises transfrontalières. Cette bourse d'affaires a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adresse avant tout aux petites et moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation. «ENTREPRENDRE» concerne également tous ceux qui souhaitent trouver des moyens pour exploiter une licence, ou des apports en capital afin de réaliser leurs projets.

Afin d'établir le contact entre les offreurs et les demandeurs, les annonces suscitant un intérêt sont communiquées à la criée. Dans ce système de bourse souple et simple, une attention particulière est portée à la discrétion et au principe de non-ingérence d'un tiers dans les affaires traitées.

Parmi les thèmes des offres et demandes on peut citer:

- la cession et la reprise d'entreprises
- les capitaux et participations
- les commercialisations
- les projets et savoir-faire
- les brevets et licences

La quatorzième édition de cette bourse d'affaires "ENTREPRENDRE '2001" aura lieu le jeudi, 15 mars 2001 à 14h00 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg au 31 bd Konrad Adenauer, L-2981 LUXEMBOURG.

La criée débutera à 15.00 heures.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la bourse ENTREPRENDRE 2001, les entreprises intéressées sont priées de s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Madame Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314, fax: 43 83 26, e-mail: carine.hardt@cc.lu ou Madame Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, fax: 43 83 26, e-mail: edith.stein@cc.lu.

21 mars 2001

Séminaire: «Succeed in Britain»

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et la Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Great-Britain organiseront le 21 mars 2001, à partir de 16.00 hrs, à la Chambre de Commerce un séminaire intitulé «Succeed in Britain». Le séminaire aura lieu en langue anglaise et traitera des sujets suivants:

- I) M. Marc Bellis, Chairman of the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce: Mot d'introduction
- II) M. Rob Bird, Deputy Managing Director, Dexia BIL: «The City's Role in Europe »
- III) M. Paul Bouquet, Partner, Baker Tilly: «Establishing your business in the UK: accounting and taxation»
- IV) M. Stephen Sidkin, Commercial Law partner, Fox Williams: «The legal practicalities-using agents and distributors»

IV) Mme Angela Starling, Director of the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Great-Britain: «The practical assistance and services that the Chamber can offer»

Les entreprises intéressées à participer au séminaire sont priées de contacter la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Madame Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314, fax: 43 83 26, e-mail: carine.hardt@cc.lu ou Madame Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, fax: 43 83 26, e-mail: edith.stein@cc.lu.

22-28 mars 2001

Salon CEBIT 2001 à Hannovre

Après le succès rencontré lors de la visite du Salon CEBIT à Hannovre en 2000, la Chambre de Commerce propose aux entreprises luxembourgeoises intéressées, la visite du Salon CEBIT 2001, qui aura lieu du 22 au 28 mars 2001. Plus de 7.000 exposants, de tous les continents, présenteront sur une surface de 400.000 m², l'ensemble de l'offre disponible sur le secteur IT. La visite aura lieu le 23 mars 2001. Le déplacement sera proposé en autocar (départ la veille, hébergement en hôtel, retour le soir du 23 mars), pour autant qu'il y ait suffisamment d'intérêt. Chaque participant sera libre de visiter les secteurs de son intérêt professionnel. Pour tout renseignement complémentaire: M. Edouard Vollmar, tél: 42 39 39-313, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu.

30 mars 2001

Salon à l'Envers - Le rendez-vous des affaires sans rendez-vous

Après le grand succès rencontré par les 5 premières éditions du "Salon à l'Envers", la Région Lorraine, la DRIRE Lorraine, la DRCE de la Lorraine, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libramont et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisent le 30 mars 2001, dans les locaux de Mecanica à Thionville, la sixième édition du "Salon à l'Envers".

A l'inverse d'un salon traditionnel, le "Salon à l'Envers" offre la possibilité aux donneurs d'ordres (les acheteurs) de recevoir les prestataires de services (les fournisseurs, vendeurs d'équipement ou de service). Dans le "Salon à l'Envers" les visiteurs viennent

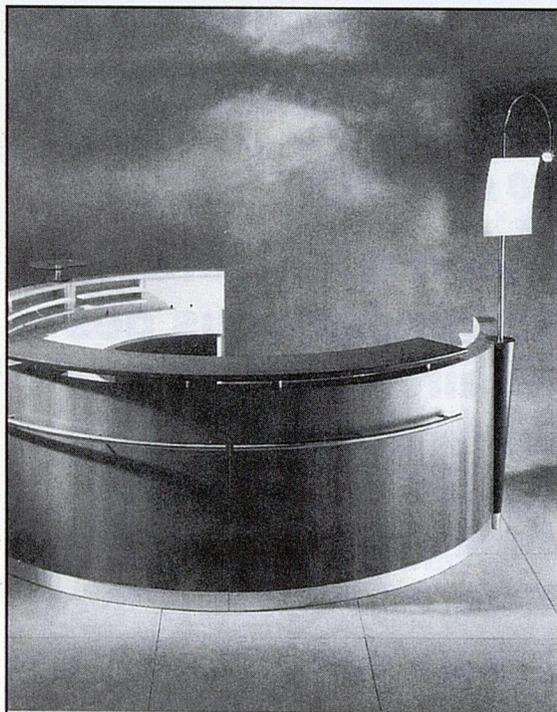
vendre et les exposants achètent. Tous les secteurs d'activités sont invités à participer à ce salon, soit comme donneurs d'ordres (exposants), soit comme visiteurs. Le "Salon à l'Envers" présentera aux PME/PMI régionales les besoins en produits et services des grands donneurs d'ordres de l'espace SAAR-LOR-LUX. Au-delà d'une nouvelle forme de marketing achat et d'une nouvelle forme de dynamisme commercial, ce salon constitue un moyen original de créer un autre type de relations entre clients et fournisseurs.

Parallèlement au salon des donneurs d'ordres sera organisé un espace rencontre qui permettra aux visiteurs d'effectuer des contacts entre eux et d'échanger leur savoir-faire. Un espace conseil sera disponible où les divers organisateurs seront présents. Pour tout renseignement complémentaire: M. Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu.

31 mars - 5 avril 2001

Visite officielle en Corée du Sud

Une mission de prospection économique sera organisée dans le cadre de la visite officielle en Corée du Sud du 31 mars au 5 avril 2001. La délégation



78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange

Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

sera présidée par le Grand-Duc Héritier Guillaume et conduite par Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Economie. Dans le but de renforcer les relations économiques bilatérales une délégation d'hommes d'affaires est invitée à accompagner la délégation officielle. Les entreprises intéressées à participer à cette visite sont priées de contacter Mme Romaine Hirschler, tél.: 42 39 39-305, fax: 43 83 26, e-mail: romaine.hirschler@cc.lu.

10-13 avril 2001

Visite officielle en République Populaire de Chine

Madame Lydie Polfer, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, se rendra en visite officielle en République Populaire de Chine du 10 au 13 avril 2001. Dans le but de renforcer les relations économiques bilatérales une délégation d'hommes d'affaires est invitée à accompagner Madame le Ministre. Les entreprises intéressées à participer à cette visite sont priées de contacter Mme Romaine Hirschler, tél.: 42 39 39-305, fax: 43 83 26, e-mail: romaine.hirschler@cc.lu.

15 et 16 novembre 2001

Futurallia 2001

Le concept Futurallia développé en 1989 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vienne, est un forum international de rencontres pour entrepreneurs. L'objectif est d'offrir à ses participants des opportunités concrètes de partenariats aux niveaux national et mondial. Le concept se base sur un ensemble de 12 rendez-vous personnalisés choisis par les participants concentrés en une journée et demi. Le programme est complété d'une demi-journée de visites industrielles sur sites.

Depuis sa création, en 1989, cette opération a connu chaque année un succès grandissant. Ainsi, à l'occasion de la dernière édition à Sherbrooke au Canada, l'opération regroupa près de 700 entreprises. Dernièrement, l'événement ponctuel a été complété par un outil de communication permanent accessible sur internet : www.futurallia-online.com. La prochaine édition de Futurallia aura lieu les 15 et 16 novembre 2001, en France, sur le site du Futuroscope de Poitiers (www.futuroscope.com).

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur cet événement, les entreprises peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Madame Carine Hardt ou Madame Edith Stein, tél.: 42 39 39-314 ou 316, fax: 43 83 26, e-mail: carine.hardt@cc.lu ou edith.stein@cc.lu.

imaginez!



Imaginez les perspectives
de votre entreprise.
CREDITLEASE vous soutiendra.

Le monde moderne des affaires a élevé la notion de compétitivité au rang de priorité absolue. Dans ce contexte, le chef d'une entreprise – qu'elle soit artisanale, industrielle ou de services – doit concentrer toute son énergie au développement de son entreprise en anticipant les changements. Ce qui signifie aussi être «up to date» sur le plan technologique et des équipements professionnels.

CREDITLEASE soutient l'entreprise dans cette évolution et épaula le chef d'entreprise dans ses projets grâce au leasing financier, formule de financement qui se conjugue au futur.



Messen und Ausstellungen im April 2001

ALIMENTARIA

Internationale Nahrungsmittelausstellung
1.-5.4.2001 Lissabon (P)
Tel: 00351 21 89 21 542

PAKEX

Internationale Ausstellung für die Verpackungsindustrie
2.-6.4.2001 Birmingham (GB)
Tel: 0044 20 89 10 79 10

bauma

Internationale Fachmesse für Baumaschinen, Baustoffmaschinen, Baufahrzeuge und Baugeräte
2.-8.4.2001 München (D)
Tel: 0049 89 94 92 02 60

CastTech

Internationale Fachmesse für Guss- und Informationstechnologie
3.-5.4.2001 Sindelfingen (D)
Tel: 0049 71 58 60 058

Interchange

Die Zukunft des integrierten Transport-Marktes – Ausstellung und Konferenz
3.-5.4.2001 London (GB)
Tel: 0044 20 75 05 68 95

INDUSTRIAL MAINTENANCE

Internationale Fachmesse für industrielle Wartung und Reinigung
3.-6.4.2001 Rotterdam (NL)
Tel: 0031 10 29 33 300

DATAPRINT

Internationale Fachmesse für Printmedien und digitale Produktion
3.-6.4.2001 Linz (A)
Tel: 0043 662 44 770

MACH-TECH

Internationale Fachausstellung für Maschinenbautechnologie
3.-6.4.2001 Budapest (H)
Tel: 0036 1 26 36 451

SECUREX

Internationale Fachausstellung für Arbeitsschutz, Brandschutz und Sicherheit
3.-6.4.2001 Budapest (H)
Tel: 0036 1 26 36 091

Internationale Fachmesse Karosseriebau für Nutzfahrzeuge und Transport

3.-7.4.2001 Lyon (F)
Tel: 0033 1 49 09 64 61

RACIOENERGIA-CLIMATHERM

Internationale Fachmesse für Heizungs- und Klimatechnik und Energieeinsparung
3.-7.4.2001 Bratislava (CS)
Tel: 00421 767 27 22 09

INTERNATIONAL CLEAN UP

Ausstellung für Umweltschutz mit Konferenz
4.-5.4.2001 Manchester (GB)
Tel: 0044 14 83 79 91 41

Euroluce

Internationale Beleuchtungsmesse
4.-9.4.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 02 72 59 41

Internationale Möbelmesse

4.-9.4.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 02 72 59 41

SaloneComplemento

Internationale Fachmesse für Einrichtungszubehör
4.-9.4.2001 Mailand (I)
Tel: 0039 02 72 59 41

Internationale Modellbau- und Spielmesse

7.-16.4.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 09 60 83

China International Consumer Electronics Exhibition 2001

12.-15.4.2001 Beijing (RC)
Tel: 0086 10 65 05 32 07

Lightstyle

Internationale Fachmesse für Wohnraumleuchten
22.-25.4.2001 Frankfurt/Main (D)
Tel: 0049 69 75 75 0

HANNOVER MESSE

Energy-Weltmesse der Energiewirtschaft und -technik
23.-28.4.2001 Hannover (D)
Tel: 0049 511 89 31 140

HANNOVER MESSE

Factory Automation-Weltmesse der Fabrikautomation mit: Industrial IT & Software und MicroTechnology
23.-28.4.2001 Hannover (D)
Tel: 0049 511 89 32 10 00

HANNOVER MESSE

Motion, Drive & Automation – Weltmesse der Antriebstechnik und Fluidtechnik
23.-28.4.2001 Hannover (D)
Tel: 0049 511 89 31 110

HANNOVER MESSE

Research & Technology – Innovationsmarkt für Forschung und Entwicklung
23.-28.4.2001 Hannover (D)
Tel: 0049 511 89 31 140

FORMATOOL

Internationale Ausstellung für Werkzeuge und Werkzeugmaschinen
23.-26.4.2001 Maribor (SI)
Tel: 00386 62 20 671

PLAGKEM

Internationale Ausstellung für Kunststoffe, Gummi und Chemie
23.-26.4.2001 Maribor (SI)
Tel: 00386 62 20 671

CONSTRUMAT

Internationale Bauausstellung
23.-28.4.2001 Barcelona (E)
Tel: 0034 93 233 20 00

Techtextil

Internationale Fachmesse für Technische Textilien und Vliesstoffe
24.-26.4.2001 Frankfurt/Main (D)
Tel: 0049 69 75 750

Packaging

Internationale Fachmesse und Kongress für Packaging Technologies, Circuits & Tools, ASICs und Design Automation
24.-26.4.2001 Nürnberg (D)
Tel: 0049 711 61 94 60

SMT - Surface Mount Technologies

Internationale Fachmesse und Kongress für Komponenten und Systemintegration in der Mikroelektronik
24.-26.4.2001 Nürnberg (D)
Tel: 0049 711 61 94 60

ESE

Europäische Ausstellung für Meeresfrüchte
24.-26.4.2001 Brüssel (B)
Tel: 001 207 84 25 500

Seafood Processing Europe

Ausstellung für Meeresfrüchte-Verarbeitung
24.-26.4.2001 Brüssel (B)
Tel: 001 207 84 25 500

TRAFFEX

Internationale Ausstellung für Verkehrstechnik, Sicherheit im Strassenverkehr und Strasseninstandhaltung
24.-26.4.2001 Birmingham (GB)
Tel: 0044 20 79 73 64 01

SIPAB

Internationale Fachmesse für Werbung, Marketing und Verkaufsförderung
25.-27.4.2001 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 47 84 383

BWS

Internationale Fachmesse für Holbe- und -verarbeitung, Tischlerei-, Zimmerei- und Fertigungsbedarf – zeitgleich mit Eisenwaren Österreich, Int. Fachmesse für Eisenwaren, Werkzeug, DIY-Bedarf, Schloss & Beschlag
25.-28.4.2001 Salzburg (A)
Tel: 0043 662 44 770

CONCOURS LEPINE

Pariser Messe-Internationale Erfindermesse
27.4.-8.5.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 09 89 18

FOIRE DE PARIS

Internationale Messe
27.4.-8.5.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 09 89 18

Pariser Messe

Ausstellung für Heimwerker
27.4.-8.5.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 09 60 00

Pariser Messe

Ausstellung für Hobbybedarf
27.4.-8.5.2001 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 09 60 00

RESALE

Internationale Messe für gebrauchte Maschinen und Anlagen
30.4.-2.5.2001 Nürnberg (D)
Tel: 0049 721 51 600

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Viviane Hoor, Tel: 42 39 39-315.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTE
FORDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



Appels d'offres

La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants des appels d'offres financés par la Commission Européenne dans le cadre des projets **FED**:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Iran	Complementary Actions to the reconstruction of a district hospital in Manjil and the expansion of the rural hospital in Abbar Taroum	SCRE/1114766/D/S/IR	12/03/2001
Palestinian Authority	School Construction Project (Equipment)	SCRE/111667/D/S/WB	19/03/2001
Palestinian Authority	School Construction Project (Furniture)	SCRE/111767/D/S/WB	19/03/2001
Ethiopia	Open tender for the supply of equipment to the Farming in Tsetse controlled areas project	SCRE/111694/D/S/ET	22/03/2001
Guyana	Regional Airports programme	SCRE/111579/D/S/GY	27/03/2001
Bénin	Programme d'Appui à la mise en oeuvre de la politique sanitaire	SCRE/111695/D/S/BJ	09/04/2001
South Africa	Non Grid Electrification of Rural Schools	SCRE/111881/D/S/ZA	17/04/2001
Tanzania	Mwanza Sewerage System rehabilitation	SCRE/111698/D/S/TZ	20/04/2001
République du Tchad	Appui à la politique de Santé	SCRE/111887/D/S/TD	26/04/2001
Republica de Moçambique	Projecto de Reabilitação do Sistema de Saude Rural na Zambezia e no Vale do Zambeze	SCRE/111354/D/W/MZ	27/04/2001
République du Tchad	Aménagement de la route régionale Ngaoundère-Toubo-ro-Moundou	SCRE/110666/D/W/TD	30/04/2001
Republic of Zambia	Democracy & Good governance	SCRE/111889/D/S/ZM	04/05/2001
Republic of Zambia	Democracy & Good governance	SCRE/112144/D/S/ZM	18/05/2001

TACIS / PHARE:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Russia	Electricity line for the new border post at Salla	SCRE/111835/C/W/RU	12/03/2001
Hungary	Development of Central and Regional Public Health Laboratories	HU 9910-01-01	13/03/2001
Russia	Automatic fire detection system in cable tunnels	PA/NSP/BLY 001/97	19/03/2001
Ukraine	Containment Sump Clogging Protection for Rovno NPP	U1.01/97A	19/03/2001
Russia	Gamma Spectrometry Instrumentation	PA/NSP/VNI 001/95	20/03/2001
Ukraine	Handling of Hydrogen in the Containment during normal Operation and in Accidents in Rovno NPP	U1.01/97B	10/04/2001

La Chambre de Commerce tient également des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA et autres pour consultation à la disposition des entreprises intéressées. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Propositions d'affaires

- 1) Holländische Firma, im Bereich Farbnebelabschneider, sucht einen Partner für den Luxemburgischen Markt, der Interesse hat ein innovatives Produkt zu verkaufen.
- 2.) Deutscher Hersteller von PU-Schäumen und Dichtungsmassen (Silikon) für sämtliche Anwendungsgebiete, sucht Stützpunkthändler für seine Produkte auf dem Luxemburgischen Markt.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Récupération de la TVA espagnole

Les entreprises belges et luxembourgeoises souhaitent récupérer la TVA en Espagne peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne qui interviendra en leur nom et représentation auprès du Ministère des Finances espagnol après avoir été désignée comme représentant légal de l'entreprise.

La demande de remboursement de la TVA sera introduite en espagnol auprès de l'Administration, après examen des pièces qui seront transmises. La Chambre représentera les intérêts des firmes qui font appel à ses services, en réalisant les démarches nécessaires pour l'obtention et l'encaissement des sommes sollicitées et interviendra à tout moment, selon les besoins ou les problèmes qui se présentent. Les demandes pour l'année 2000 doivent être introduites avant le 30 juin 2001, mais il est recommandable de les introduire le plus tôt possible pour que la récupération soit plus rapide.

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
- b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

Un dossier complet avec toutes les instructions et formalités à suivre peut être obtenu gratuitement pour les membres de cette Chambre de Commerce ou pour les non-membres, après un versement préalable de 1.000 FB sur le compte n°210-0321561-58 de la Fortis Banque à Bruxelles.

Les intéressés souhaitant recevoir des renseignements complémentaires peuvent s'adresser à la: Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne, M. Claudio Coello, 99, 1° dcha, E-28006 Madrid, tél.: 0034 91 43 54 899, fax: 0034 91 57 80 527, e-mail: ccble@retemail.es.

EAST

Europa Asien Service Trier

Der Europa Asien Service Trier an der Universität Trier entwickelt und organisiert für Fach- und Führungskräfte aus allen Bereichen der Wirtschaft firmeninterne, auf spezielle Bedürfnisse zugeschnittene Seminare zur Vorbereitung auf Wirtschaftskontakte mit China und Japan. Des weiteren bietet EAST zwei praxisorientierte Fernseminare über die Wirtschafts- und Kulturräume Chinas und Japans an. Dreimonatige Fernseminare mit fünf Präsenztage werden Im- und Exporteuren, die Geschäftskontakte mit China bzw. Japan aufbauen oder verbessern möchten, angeboten. Wichtige praxisrelevante Kenntnisse über diese Länder in ihren vielfältigen Dimensionen werden während diesen Fernseminaren vermittelt.

Der nächste Fernseminar ist: «Wirtschaftspartner China: Wirtschaft, Kultur, Politik und Recht» (24.3.2001-16.6.2001). Es gibt keine Zugangsvoraussetzungen oder Prüfungen, die Teilnahme wird durch ein Zertifikat bescheinigt. Weitere Informationen und den ausführlichen Programm über den Fernseminar gibt es bei dem Europa Asien Service Trier unter der Nummer (49-651) 201 32 61 oder via Fax (49-651) 201 39 44.

Privatisation d'entreprises tunisiennes

41 entreprises tunisiennes feront l'objet de privatisation en l'an 2001. Ces entreprises opèrent principalement dans les secteurs de l'industrie, des finances et des services. La Chambre de Commerce tient la liste des entreprises à la disposition des personnes intéressées, qui peuvent également contacter directement le premier responsable de l'entreprise concernée. Les numéros de téléphone et de fax sont disponibles sur le site internet <http://www.investintunisia.com> dans la rubrique NEWS. Les personnes intéressées peuvent également prendre contact avec le Ministère de développement Economique (Direction Générale de la Privatisation), tél. : 00216/1/350 598 - 348 976 - 354 467, fax : 00216/1/351 666.

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 a. m. de M. Marc Faber,

Fax +352 43 83 26

E-mail: marc.faber@cc.lu.

Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises

bénéficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le «MERKUR» et sur le site internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de donnée des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

Groupe 1 - A Céder:

Réf. C101

Etablissement horticole, 2e génération, à céder; sud du pays, magasin, livraisons à domicile, clientèle existante.

Réf. C103

Restaurant renommé et petit hôtel, ensemble immobilier sur terrain de 26,50 ares à céder, remis à neuf, bonne situation, parking disponible.

Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Réf. C107

Cède commerce de semi-gros et de détail d'armes et de munitions; bonnes structure et situation; patrimoine clientèle et fournisseurs important.

Réf. C113

Cause retraite, cède Restaurant grande notoriété cité dans principaux guides européens. Achat murs possible. Grand appartement. Prix fonds: LUF 8.000.000.-

Réf. C115

Vends commerce spécialisé dans le domaine de la fixation, de l'outillage et de machines électriques, bien introduit au marché du secteur du bâtiment, bonne clientèle existante.

Réf. C116

Projet Internet, start-up prêt au lancement cherche partenaire financier pour assurer développement international.

Réf. C118

Vends fonds de commerce Restaurant - Brasserie, 100 places plus 50 places en terrasse à Luxembourg-Ville, proximité Kirchberg, Findel, Kalchesbruck et Hamm. Equipement en excellent état, en grande partie neuf pour la cuisine.

Réf. C119

Cède participation Site Internet opérationnel multilingue, www.monitor.lu - paiement électronique.

Réf. C120

Vends Hôtel-Restaurant-Café, 10 chambres, terrain de 52 ares; situé dans localité très calme au nord du pays.

Réf. C121

Cède entreprise de transports routiers nationaux et internationaux; clientèle variée, parc de camions de bonne qualité

Réf. C122

Société Internet cherche partenaire financier afin d'assurer son développement - nillesmichel@cmd-net.lu

Réf. C124

Vends pour cause de maladie commerce d'articles pour le bâtiment et le logement (clientèle importante: promoteurs, architectes, particuliers).

Réf. C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf. C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours

Réf. C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf. C133

Vends magasin et atelier de décoration intérieure, existe depuis 20 ans, bonne situation.

Réf. C137

Vends fonds de commerce d'un café situé dans la vieille ville de Luxembourg, maison à 5 niveaux minutieusement rénovée, cadre intimiste «art déco», clientèle de haut niveau, installations permettant petite restauration, logement de service, emplacement de parking, contact téléphone 453532 (9.00 à 12.00 h.) et 221414 (à partir de 17.00 h.), Fax 221515

Réf. C139

Société d'importation et de commerce de vins de haute qualité et de produits d'alimentation vend participation stratégique. Idéal pour entrant dans le secteur ou pour commerçant établi voulant élargir sa distribution. Clientèle solvable et fournisseurs sérieux.

Réf. C140

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

Réf. C141

Vends fonds de commerce avec stocks articles de sport; bonne situation proche du centre ville de Luxembourg; parking clients; loyer modéré.

Réf. C142

Société de distribution de produits alimentaires recherche repreneur; affaire saine; cause maladie

Réf. C143

Vends fonds de commerce supermarché avec boucherie, ± 300 m², réserves 80 m², 2 chambres froides, région Mersch, grand parking, loyer 65.000.-

Réf. C144

Vends fonds de commerce (stock et installations) magasin d'alimentation à Troisvierges, superficie 300 m² plus surface de stockage

Réf. C145

Cède commerce spécialisé matériel technique, outils et machines; très bien introduit depuis 1930 auprès de l'industrie, l'artisanat et les collectivités; plusieurs représentations exclusives

Réf. C146

Vends fonds de commerce café «Am Keller» à Remich, 6, place du marché; café actuellement ouvert avec piste de dance; prix LUF 2.000.000.-; tél. 26 66 05 11 ou +33 3 87 71 25 28 ou portable français 06 20 55 75 28

Réf. C147

Vends fonds de commerce café à Luxembourg-Bonnevoie

Réf. C148

Vends Hôtel-Restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse

Réf. C149

Vends société anonyme positionnée dans le secteur Internet, informatique et/ou développement, production audiovisuelle

Réf. C150

Vends magasin de chaussures, dans centre de localité à l'est du pays, avec maison d'habitation et terrain, aire de stockage et atelier

Réf. C151

Entreprise familiale lux. de transport et de logistique, bien établie avec une bonne clientèle industrielle fidélisée cherche participation majoritaire ou repreneur

Réf. C152

Vends Restaurant et Hôtel, 25 chambres, grand terrain, parking 50 places, situation touristique lac de la Haute-Sûre

Réf. C153

Cède département transports comprenant tracteurs semi-remorques, camionnettes, clientèle existante, C.A. en 2000: ± LUF 58.000.000.-

Réf. C154

Vends fonds de commerce (stock et installations) magasin de textiles 90 m² dans centre commercial, prix ± 3.000.000.- LUF

Réf. C155

Vends fonds de commerce restaurant 80 couverts à Luxembourg, parking, terrasse, équipement conforme HACCP, habitation privée et chambres pour personnel; prix du fonds 9.500.000.- LUF, bail à long terme possible avec loyer de 220.000.- LUF

Réf. C156

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant à Esch/Alzette, 45 couverts, avec logement

Réf. C157

Vends fonds de commerce institut de beauté, cause cessation d'activité, région Esch/Alzette

Groupe 2 - Recherche à reprendre:**Réf. R104**

Votre entreprise a un grand savoir faire technique. Vous voulez vendre. Contactez-nous.

Réf. R105

Entreprise de peinture en bâtiment intérieur et extérieur de la région lorraine recherche entreprise pour partenariat.

Réf. R107

Recherche dans le cadre de son développement le rachat d'une activité complémentaire à des produits électromécaniques, électromagnétiques, bobinage, maintenance, vente et négoce de produits industriels. Possède déjà un potentiel de clients au Luxembourg.

Réf. R108

Ingénieur diplômé recherche reprise /création d'entreprise dans le secteur technique ou dans le commerce y rattaché

Réf. R109

Docteur-ingénieur est intéressé par la reprise d'une petite affaire saine, structurée et orientée de préférence vers une activité d'import-export et distribution.

Réf. R111

Ingénieur de 35 ans, expérimenté dans le domaine de la gestion de projets industriels et de PME, souhaite reprendre PME, spécialisée dans la production de biens industriels ou de biens de sous-traitance secteur bâtiments.

Réf. R 115

Filiale d'un groupe financier belge installée à Luxembourg cherche à développer ses activités complémentaires de gestion et de domiciliation de sociétés et recherche la reprise d'une fiduciaire et/ou le partenariat avec une fiduciaire.

Réf. R123

Entreprise britannique, leader dans son secteur d'activité, cherche à racheter 100% des parts d'une entreprise spécialisée dans le domaine de la sécurité (systèmes de sécurité, gardiennage).

Réf. R126

Souhaite reprendre PME, secteurs commerce ou prestations de services; prise de participation active et majoritaire non-exclue.

Réf. R128

Docteur ingénieur avec expérience approfondie dans l'industrie internationale participe et/ou reprend entreprise dans domaine technique

Réf. R129

Cherche partenaire ou associé(e) pour créer ou reprendre société de jardinage / paysagiste; tél. 26482664 après 18.00 heures

Réf. R130

Cherche à reprendre hôtel / brasserie / restaurant, fonds et/ou murs.

Réf. R133

Cherche à reprendre fonds de commerce «librairie, tabacs, Lotto», environs Esch/Alzette, contact tél. 021 756249

Réf. R134

Investisseur recherche affaires dans secteurs de la finance, de l'informatique, du bâtiment; à acquérir progressivement ou globalement.

Réf. R136

Cherchons à reprendre restaurant à partir de 50 couverts pour restauration haut de gamme à Luxembourg-Ville ou alentours 10 km.

Réf. R137

Cherchons à reprendre restaurant dans le centre-ville de Luxembourg

Réf. R138

Cherchons acquisition totale ou partielle d'une entreprise de transport et d'entreposage

Réf. R139

Cherche participation active en vue d'une reprise totale, entreprise de production dans secteur alimentaire

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

TYPE	INTERVENANT(S)	DUREE	DATES	HORAIRE	PRIX	
					LUF	EUROS
COURS DU SOIR						
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements		30 heures	mardi, le 22/03/2001	18.30 - 21.00	6 000	148,74
COURS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL						
Formation pour conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses		42 heures	mercredi, le 02/05/2001	08.30 - 12.00 et 13.30 - 17.00	20.000	495,79
CYCLES						
EXPORT MANAGEMENT						
Module A: Gestion commerciale et marketing international	Didier Kahlig	2,5 jours	10,11,12/05/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module B: Techniques de financement des exportations	Gérard Duschène, Erwin Liebig	2 jours	28,29/06/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module C: Technologies de l'information et de la communication	Bruno Cornette	2 jours	05,06/07/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module D: Techniques de négociation	Guy Deloffre	2 jours	18,19/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module E: Logistique internationale	Pierre van Elslande	2,5 jours	15,16,17/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module F: Principes de base du droit international	Florence Ramillon	2 jours	03,04/12/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
SEMINAIRES						
Rhetorik - Frei und überzeugend sprechen	Gustav Vogt	2 jours	08,09/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Internet - Un outil de productivité incontournable pour l'entreprise	Samuel Dickes	4 jours	13,15,20,22/03/2001	18.30 - 21.00	4 000	99,16
Développer ses aptitudes au dialogue de recouvrement de créances	Thierry Huynen	2 jours	26,27/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Formation de formateurs internes	Thierry Huynen	2 jours	29,30/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Kundenorientierung am Telefon	Gerd Rehbock	2 jours	02,03/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Mitarbeiter kooperativ führen	Norbert Harlander	2 jours	29,30/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Management des achats	André Marchal	2 jours	02,03,04/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Intranet: Services et impacts pour l'entreprise	Stefan Leidner, Bruno Cornette	1 jour	03/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	2 000	49,58
Time Management (séminaire en langue anglaise)	Louis Evangelista	2 jours	26,27/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Ihr persönlicher Stil entscheidet	Gerd Rehbock	2 jours	26,27/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Der Verkaufsraum als Erfolgsfaktor im Handel	Helmut Steffens	2 jours	07,08/05/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Techniques de base de la comptabilité analytique	Roland Campana	2 jours	09,10/05/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Recrutement-sélection du personnel et techniques d'interview	Thierry Huynen	2 jours	10,11/05/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Une méthode efficace pour mieux vendre: cerner la personnalité de votre client	Brigitte Guthmann	2 jours	14,15/05/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Aspects pratiques de la loi-cadre du 22 juin 1999 sur la Formation Professionnelle Continue	Jean Junck	1 jour	15/05/2001	18.30 - 20.30	/	/
Comprendre et améliorer son style de management	Brigitte Guthmann	2 jours	17,18/05/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Persönliche und soziale Kompetenz - Bausteine des Erfolges	Gerd Rehbock	2 jours	28,29/05/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Externes und internes Brandschutzmanagement	Gerd Barth	1 jour	30/05/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10

Renseignements et inscriptions **SERVICE FORMATION CONTINUE**
 tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

Demandez la brochure **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
 gratuitement au tél.: 42 39 39-225

INSCRIPTIONS ONLINE:
WWW.CC.LU
 RUBRIQUE FORMATION

Lycée Technique Privé Emile Metz

Inauguration du nouveau bâtiment «C»

Suite aux actions de promotion, pour les métiers de la formation industrielle, que le Lycée Technique Privé Emile Metz a engagées depuis plusieurs années, le nombre d'élèves du LTPEM, surtout du cycle moyen, s'est sensiblement accru. Cet effort d'information et de sensibilisation concernant des formations intéressantes, d'un haut niveau technologique avec des débouchés garantis, a été soutenu par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, la Chambre de Commerce et la Fedil.

L'accroissement spectaculaire du nombre des élèves et des classes a créé un besoin supplémentaire d'infrastructure notamment en ateliers pour les classes de mécanique. Sur proposition de la direction du LTPEM les décisions de principe concernant la construction d'un nouveau bâtiment ont été prises fin 1998 par le Conseil d'Administration de la Fondation LTPEM et par le Conseil d'Administration de la Fondation Vve Emile Metz-Tesch. Le Conseil de Gouvernement a marqué son accord de principe pour la réalisation de cette extension du LTPEM lors de sa

réunion du 23 décembre 1998. Rappelons par la même occasion que la Fondation LTPEM gère depuis 1995 l'établissement mais que la Fondation Vve Emile Metz-Tesch reste propriétaire des bâtiments et qu'à ce titre elle est aussi maîtresse de l'ouvrage du nouveau bâtiment.

Au groupe TETRA, architectes urbanistes, a été confiée la mission architecturale de l'ensemble relative à la construction du bâtiment. Les bâtiments "Bleu" et "Gris" avaient été construits sous la conduite architecturale du groupe TETRA et un troisième bâtiment, désigné "3^{ème} phase" avait été prévu mais sa réalisation avait dû être annulée suite à la crise dans la sidérurgie après 1975/76. Après obtention des diverses autorisations des administrations et services, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg a accordé l'autorisation de bâtir en date du 9 décembre 1999. Le 13 décembre 1999, les travaux ont démarré. Les travaux de gros oeuvre furent achevés avant le congé collectif permettant d'organiser la fête du bouquet ("Straussfeier") le 10 juillet 2000. Les travaux des autres corps de métiers se sont poursuivis durant les vacances d'été et dès la rentrée 2000/2001 le Lycée Technique Privé Emile Metz a pu démarrer la formation dans les ateliers au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment. Les bureaux du 1er étage sont occupés depuis décembre 2000 et les salles de classe du 2^{ème} étage sont utilisées depuis la fin des vacances de Noël. Le coût total des travaux s'élève à 167 Mio LUF.

L'inauguration officielle du bâtiment, en présence de Mme le Ministre de l'Education Nationale, a été fêtée le 20 février 2001. Une porte ouverte est prévue le 17 mars et le 16 juin 2001.

Conjoncture

Croissance du PIB et ralentissement de l'activité économique

Le STATEC vient de publier la note de conjoncture trimestrielle n° 4/2000. Cette dernière présente les éléments-clés de l'actualité conjoncturelle, à savoir, un certain ralentissement de la croissance économique, qui reste toutefois élevée; une inflation forte, se situant à quelque 3.5% et un chômage toujours en baisse (taux de chômage à 2.6% en décembre 2000).

Croissance du PIB: 8.5% en 2000

Pour l'année 2000 dans son ensemble, la croissance du PIB devrait avoir atteint quelque 8.5%. L'économie luxembourgeoise aura ainsi connu une année où la croissance aura été des plus fortes depuis 1985. Tous les secteurs ont participé au

mouvement de croissance mais trois branches (transports et communications; banques et assurances; immobilier, location, services aux entreprises) prises ensemble ont contribué à concurrence de 60% à la croissance totale du PIB.

La demande intérieure ayant légèrement fléchi, les impulsions majeures sont venues de l'extérieur. Ainsi, les exportations se sont accrues de 14% (à prix constants) et les exportations de services même de quelque 20%. D'autre part, la consommation finale des ménages a probablement été affectée par la remontée des prix pétroliers et des taux d'intérêt. Les investissements en capital fixe sont restés plats après s'être accrues très fortement en 1999.

Accélération de l'inflation

Suite, entre autres, à la remontée des prix pétroliers, l'inflation s'est fortement accélérée au Luxembourg. Les niveaux observés au 4^{ème} trimestre de 2000 – autour de 3.5 % – sont parmi les plus élevés d'Europe. L'indice particulier des produits pétroliers a été poussé à la hausse par la structure du prix «final» de ces produits, renfermant une part élevée de pétrole brut.

Poursuite de la hausse de l'emploi et de la baisse du chômage

La forte hausse de la production a été à l'origine d'une croissance «record» de l'emploi intérieur: +5.5%. Celle-ci n'a pas été totalement innocente quant à la baisse du chômage, qui s'est poursuivie à un rythme d'environ 400 personnes en glissement annuel, même si des facteurs structurels auront également joué. En décembre, le taux de chômage officiel a été noté à 2.6%. En parallèle, le nombre de personnes figurant dans des mesures de mise au travail ou de formation s'est encore légèrement accru: en moyenne annuelle, quelque 1900 personnes auront figuré sous ce titre. De la sorte, le chômage «élargi» (chômeurs + demandeurs en mesure) est descendu à 3.7% (3.9% en 1999).

Ralentissement de l'activité économique au quatrième trimestre de 2000

Au courant du quatrième trimestre de 2000, l'environnement international s'est détérioré. Les principaux éléments, à l'origine de cette détérioration sont les suivants:

- l'augmentation des prix de l'énergie;
- le resserrement de la politique monétaire;
- la sévère correction des cours boursiers.

Au Luxembourg, les indicateurs d'activité disponibles pour le 3^{ème} et le début du 4^{ème} trimestre confirment ce ralentissement. Celui-ci se fait surtout sentir dans les branches de l'industrie, de la construction et du commerce. Tandis que dans l'industrie, les «commandes nouvelles» restent orientées à la hausse et que l'activité devrait y démarrer sous peu, les perspectives pour la construction sont moins bonnes.

Croissance moins forte, inflation en recul pour 2001

Pour l'année 2001, le STATEC prévoit ainsi une croissance du PIB de l'ordre de 5% (contre 8.5% encore en 2000). Le dynamisme moindre de la conjoncture internationale se répercuterait en premier lieu sur les exportations de biens et services. La demande intérieure resterait solide (grâce, entre autres, à la baisse de la fiscalité des ménages). Le secteur bancaire continuerait de jouer un rôle prééminent en générant une large part de croissance du PIB de manière directe et indirecte. L'inflation devrait ralentir pour se situer, en moyenne annuelle, à légèrement plus de 2%. La prochaine tranche indiciaire est prévue pour le début du deuxième trimestre de 2001. Le chômage pourrait, quant à lui, baisser encore de façon marginale.

Dans le cadre d'une étude succincte, constituant le bilan macro-économique de l'an 2000, le STATEC relève quelques éléments particuliers ayant trait à l'évolution économique récente et aux structures et mécanismes économiques prévalents.

En premier lieu la question de la «croissance potentielle» (c.-à-d. le rythme de croissance maximal étant donné les ressources en travail et en capital physique) a été élucidée. À l'aide des études existantes, le STATEC en vient à la conclusion que le rythme de croissance élevé actuel serait néanmoins inférieur au rythme potentiel maximal. Ce dernier étant défini comme *le niveau maximal de production durablement soutenable sans tensions excessives dans l'économie, et plus précisément sans accélération de l'inflation*, il en résulte notamment que les réductions de la fiscalité, en vigueur depuis le début de 2001, ne créeraient pas d'inflation supplémentaire.

Par contre, l'automatisme de la répercussion des prix à la consommation sur les salaires s'est renforcé en 1999/2000 et continuera d'alimenter la croissance des salaires en 2001. Ce qu'on appelle «auto-allumage», c.-à-d. l'effet «retour» de la croissance des

SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR



Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 – 310 ou 314
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: globalsign-lux@cc.lu
Homepage: www.cc.lu

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:

site internet: <http://www.cc.lu>
e-mail: globalsign-lux@cc.lu



CHAMBRE DE COMMERCE

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Certification Service Provider / CSP

salaires sur l'inflation ou, dans l'ensemble, la boucle prix-salaires-prix semble s'être déclenchée en 2000, à un faible degré toutefois. Des investigations statistiques supplémentaires devront être entreprises afin d'en déterminer l'ampleur exacte.

La productivité, mesurée par l'évolution de la valeur ajoutée brute par salarié, a progressé d'environ

1.6% par an entre 1995 et 2000. Il s'agit d'un chiffre plus élevé que ce qui a été observé en Europe, à savoir un taux moyen de 1.2% pour l'UE15 au cours de la même période. Le coût salarial unitaire réel (un indicateur de compétitivité représenté par les coûts salariaux par unité produite, déflatés par un prix) a diminué entre 1995 et 2000 au Luxembourg, fait qui témoigne de l'amélioration de la compétitivité - coûts.

Tableau 1: Conjoncture luxembourgeoise, observations récentes

	juil-00	août-00	sept-00	oct-00	nov-00	déc-00	Moyenne des trois derniers mois	Même période de l'année précédente
Variations annuelles en %, sauf mention contraire								
Production industrielle par jour ouvrable, en volume	7.1	-0.6	-2.1	-2.2	-1.7	5.9
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume	0.9	-4.2	-3.1	-29.7	-13.8	45.2
Chiffre d'affaires nominal du commerce	6.3	10.3	12.5	19.8	14.4	-2.2
Chiffre d'affaires nominal de la construction	-3.1	5.9	-0.7	-7.7	-1.7	12.7
Indice des prix à la consommation (IPCN)	3.4	3.1	3.4	3.4	3.7	3.5	3.5	1.8
Inflation sous-jacente	2.0	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2	2.1	1.3
Indice des prix à la production industrielle	6.5	6.3	5.8	5.2	5.0	...	5.3	-2.1
Coût salarial moyen, par mois et par semaine	7.0	5.5	4.6	5.7	2.8
Exportation de biens en valeurs	0.9	13.7	5.0	11.1	5.6	5.5
Importation de biens en valeur	-8.5	20.2	25.6	1.2	14.7	12.3
Emploi salarié intérieur	6.0	5.9	5.7	5.7	5.6	5.6	5.6	5.5
Emploi national	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.5	2.5
Taux de chômage (en % de la population active)	2.4	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.8

Source STATEC

Tableau 2: Conjoncture luxembourgeoise, aperçu synoptique, 1999-2001

	1999	2000/*	2001/**
taux de variation en % (ou spécifié autrement)			
Consommation finale des ménages (en volume)	4.1	3.5	4.5
Consommation finale des administrations en public (en volume)	12.8	4.9	3.6
Formation brute de capital fixe (en volume)	26.7	0.6	5.2
Exportation de biens et services (en volume)	7.9	14.3	5.4
Importation des biens et services (en volume)	11.2	10.5	5.1
PIB (en volume)	7.6	8.5	5.1
PIB (mia LUF)	731.8	827.2	887.8
Emploi salarié	5.3	5.8	3.9
Inflation (prix à la consommation par IPCN)	1.0	3.2	2.2
Coût salarial moyen nominal	3.1	5.0	3.8
Taux de chômage (en % de la population active)	2.9	2.6	2.5

Source STATEC, ADEM, IGSS

/* Estimations pour les agrégats de comptabilité nationale pour les autres: chiffres observés

** Prévisions (janvier 2001)

La publication (note de conjoncture n° 4-2000) est disponible au STATEC, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 120.- LUF/2.97 EUR. Une version électronique complète et un résumé en anglais sont disponibles gratuitement sur le site Internet du STATEC. Pour en savoir plus: Statec, Section Conjoncture, M. Zulmiro da Costa, tél: 478 - 4242, e-mail: zulmiro.dacosta@statec.etat.lu.

Prix à la consommation

La période des soldes fait reculer l'indice (-1.4%)

Au mois de janvier 2001, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque un recul de -1.4 %, qui s'explique principalement par les

soldes d'hiver. Etabli «hors soldes», l'indice aurait marqué une évolution faiblement négative, de -0.2 %, due aux prix pétroliers. L'indice atteint 107.05 points au 1.1.2001 (base 100 en 1996). Le taux d'inflation sur 12 mois passe à +2.9 %, soit au niveau le plus favorable enregistré après mai 2000 (+2.6 %) ; de juin à décembre il avait oscillé entre des valeurs de +3.1 % (août) et +3.7 % (novembre). L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 612.62 points. La moyenne semestrielle atteint 616.96 points au 1.1.2001.

a) Taux de variation des indices de groupe

	déc. 2000/ déc. 99	déc. 2000/ nov. 2000
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 3.90 %	+ 0.45 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 1.99 %	+ 0.10 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.46 %	- 5.77 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 5.76 %	- 2.82 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.37 %	- 3.14 %
Santé	+ 2.50 %	+ 0.75 %
Transport	+ 3.72 %	- 0.54 %
Communications	- 11.95 %	- 4.32 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 2.05 %	- 1.11 %
Enseignement	-	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 3.71 %	+ 0.85 %
Biens et services divers	+ 2.61 %	+ 0.27 %
Indice général	+ 2.90 %	+ 1.40 %

b) Principales incidences sur l'indice général par article

(exprimées en points indiciaires – base 100 en 1996 – par rapport au mois précédent) :

en hausse		en baisse	
Transport combiné de personnes par rail et route (pondération 4.1 ‰)	+0.07 p.	Combustibles liquides (pondération 16.0 ‰)	-0.91 p.
Assurances liées aux transports (pondération 9.1 ‰)	+0.07 p.	Essence (pondération 17.5 ‰)	-0.29 p.
Entretien, réparations et location de vêtements etc. (pondération 2.0 ‰)	+0.05 p.	Mobilier de salon, salle à manger et bureau (pondération 17.3 ‰)	-0.13 p.
Gaz de ville et gaz naturel (pondération 6.8 ‰)	+0.05 p.	Livres (pondération 8.3 ‰)	-0.08 p.
		Services de téléphone, télécopie etc. (pondération 9.9 ‰)	-0.05 p.

L'évolution de l'indice général au 1er janvier 2001 (-1.52 point) résulte principalement de forts impacts à la baisse des divisions «Articles d'habillement et chaussures» (-0.51 point), «Logement, eau, électricité et combustibles» (-0.46 point) et «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (-0.43 point), qui sont à attribuer à la période des soldes et au recul sensible des prix des produits pétroliers. Des incidences à la baisse plus faibles des divisions

«Loisirs, spectacles et culture» (-0.16 point), «Transports» (-0.09 point) et «Communications» (-0.05 point) s'y sont ajoutées. Des incidences à la hausse ont été constatées pour les divisions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.07 point), «Hôtels, cafés, restaurants» (+0.07 point), «Biens et services divers » (+0.02 point), et «Santé» (+0.02 point). L'apport des deux autres divisions à l'évolution de l'indice général a été insignifiant.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la baisse sur l'indice général ont connu des reculs de respectivement -21.8 % (combustibles liquides), -9.6 % (essence), -5.4 % (mobilier de salon, salle à manger et bureau), -7.0 % (livres) et -5.1 % (Services de téléphone, télécopie etc.). Par ailleurs, les plus fortes baisses constatées ont concerné le gasoil (-12.5 %), les articles et équipements de sport, de camping et de loisirs (-11.5 %), les imprimés divers (-11.1 %), les machines à coudre et à tricoter (-10.2 %), ainsi que les diverses catégories d'articles vestimentaires. Si les baisses de ces derniers n'ont en moyenne été que de l'ordre de -5.8%, c'est que l'échantillon comprend tant des vêtements d'été que d'hiver, et que seul la collection d'hiver a fait l'objet de soldes.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice ont connu des renchérissements respectifs de +13.2 % (transport combiné de personnes par rail et par route), +5.7 % (assurances liées aux transports), +19.8 % (entretien, réparations et location de vêtements etc.), +4.5 % (gaz de ville et gaz naturel). Des renchérissements importants ont été relevés également pour les frais de stationnement (+15.1 %), les automobiles d'occasion (+14.5 %), le transport de personnes par autobus (+13.5 %) et les poissons frais (+9.9 %).

Contrairement à ce qui a été le cas pendant la majeure partie de l'année 2000, les prix des produits pétroliers ont contribué de manière essentielle au recul de l'indice au 1^{er} janvier 2001, en marquant en moyenne une baisse de -11.9 %. Le recul de l'ensemble des autres biens et services, dû à la période des soldes, n'a été que de -0.8 %; sans prise en compte des soldes, les prix de ces biens et services auraient connu une progression d'environ +0.4 %. L'indice au 1^{er} février 2001 sera publié le 7 mars, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 No 1/2001) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Indice des prix à la consommation, M. Ernest Robert, tél.: 478-4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

Marché de l'automobile

Légère croissance du parc automobile en 1999 et 2000

Les chiffres définitifs sur l'état détaillé du parc automobile luxembourgeois au premier janvier 2000, ainsi que les premiers chiffres provisoires au premier janvier 2001 viennent d'être publiés. Le parc total des véhicules, toutes catégories, s'est chiffré au 1.1.2000 à 320.248 dont 263.475 voitures particulières, commerciales et utilitaires. Ceci constitue une progression de 4,3 % du parc dans son ensemble et de 4,0 % des voitures destinées au transport des personnes.

Les chiffres provisoires pour l'année 2000 (situation au 1.1.2001) confirment cette progression, le nombre des voitures particulières, commerciales et utilitaires se chiffrant à 273.088 voitures, soit une progression de 3,5% par rapport à l'année 1999.

Reprise sensible des nouvelles immatriculations

La relance des nouvelles immatriculations de voitures destinées au transport de personnes constatée depuis 1996 se poursuit en 2000. Ainsi qu'il résulte des premiers chiffres pour 2000, le marché a progressé de 3,2% par rapport à la même période de 1999 (42.290 unités en 2000 par rapport à 40.989 en 1999). Il en est de même pour les véhicules destinés au transport de marchandises où l'on constate pour la même période un accroissement de 9,5 % (3.911 véhicules en 2000 contre 3.573 en 1999).

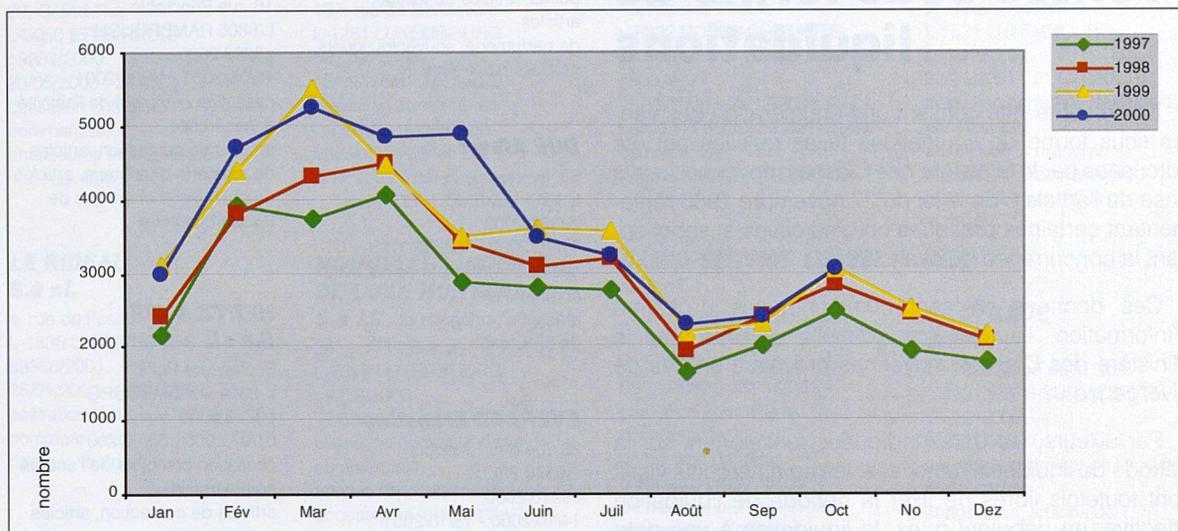
L'analyse par type de voiture dans le secteur des voitures destinées au transport de personnes démontre, que pour l'année 1999, la voiture type se situe dans le secteur des voitures de la classe moyenne qui se caractérise comme suit: berline compacte de préférence à 5 portes, motorisation adéquate de l'ordre de 1.800 cm³ et pourvue d'un équipement garantissant une sécurité optimale. Les trois facteurs suivants peuvent être considérés comme étant déterminants: Tout d'abord, le tassement des ventes de voitures familiales et de haut de gamme au profit des petites et moyennes; en deuxième lieu, l'évolution des petites voitures et des familiales qui s'agrandissent pour satisfaire la nouvelle demande; enfin, la part du diesel s'accroît grâce à de nouvelles technologies améliorant le rendement, la sobriété et la réduction des émissions.

Soulignons qu'en ce qui concerne le diesel, la part des voitures particulières, commerciales et utilitaires dans le parc automobile est en augmentation constante. Si nous avons observé en 1998 pour les mêmes catégories 60.572 voitures, cette part est passée en 1999 à 68.958 unités, soit une progression de 13.8 %. L'offre s'adapte aux demandes de la clientèle. Les nouveautés apparaissent plus spacieuses et proposent des prestations toujours supérieures car la demande va vers plus de confort, de sécurité et d'espace. Dans cette évolution: longueur, consommation et poids constituent des contraintes incontournables. Le monospace et le 4x4, surtout dans la version diesel, constituent des réponses aux préoccupations du public.

Voitures destinées au transport de personnes

Avec 40.989 nouvelles immatriculations pour les voitures particulières, commerciales et utilitaires, l'année 1999 se range immédiatement après l'année 1991 (44.095 immatriculations), année record dans le domaine des immatriculations. Cette année record 1991 avait été favorisée par différentes mesures qui ont incité le consommateur à l'achat de nouvelles voitures (augmentation en 1992 de la TVA de 12 à 15% et abolition de l'aide gouvernementale pour l'achat de voitures avec ca-

Immatriculations de voitures particulières, commerciales et utilitaires neuves selon le mois



Source STATEC

talyseur). L'ouverture du marché vers les pays de l'Est, notamment pour la vente de voitures d'occasions, a eu également des répercussions directes sur les conditions de ventes de voitures neuves. Si l'on fait abstraction de ces facteurs exceptionnels qui ont eu un impact direct sur le marché de l'automobile en 1991, on peut affirmer que l'année 1999 a été de loin la meilleure année pour la branche automobile depuis une décennie.

L'analyse des chiffres montre que l'année 1999 était une très bonne année pour la branche automobile au Luxembourg. Ceci est avant tout dû au fait que, pour certaines catégories de véhicules, de nombreux nouveaux modèles ont été mis sur le marché. Ce phénomène explique également les variations des immatriculations entre les différentes catégories. L'on a constaté une augmentation moyenne de quelque 4,9% pour l'UE. Le Luxembourg figure donc dans le peloton de tête avec un accroissement de 12,8%.

La publication (Bulletin du Statec n°1-2001) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Transports routiers / Parc automobile, M. André Meyer, tél: 478-4256, e-mail: andre.meyer@statec.etat.lu.

Statec

Un nouvel indicateur rapide sur le commerce de détail

Le Statec a publié le 19 janvier 2001 son nouvel indicateur rapide série - O, qui porte sur l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail et de la réparation. Cet indice est établi tant en valeur en volume, c'est-à-dire qu' en évolution à prix courants et à prix

constants. L'indice est calculé sur base des déclarations mensuelles et trimestrielles de TVA des entreprises. Il fournit des données mensuelles à partir de 1995 - année de base - avec un décalage de 2 mois et demi.

L'indice est subdivisé en 11 catégories :

- Magasins non spécialisés (NACE Rév. 1 : 52.1)
- Magasins non spécialisés à prédominance alimentaire (NACE Rév. 1 : 52.11)
- Magasins spécialisés sans prédominance alimentaire (NACE Rév. 1 : 52.12)
- Alimentation en magasin spécialisé (NACE Rév. 1 : 52.2)
- Alimentation (NACE Rév. 1 : 52.11 et 52.2)
- Produits pharmaceutiques et parfumerie (NACE Rév. 1 : 52.3)
- Habillement et chaussures (NACE Rév. 1 : 52.41/52.42/52.43)
- Equipement du foyer (NACE Rév. 1 : 52.44/52.45/52.46)
- Livres, journaux et papeterie (NACE Rév. 1 : 52.47/52.48)
- Commerce de détail non alimentaire (NACE Rév. 1 : 52.12 + 52.3 à 52.6)
- Commerce de détail total sans réparation d'articles domestiques (NACE Rév. 1 : 52.1 à 52.6)

L'indice est publié avec une périodicité mensuelle. La publication (Indicateurs rapides série O) est disponible gratuitement au STATEC, b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Statistiques des entreprises, Mme Marie-Jo Airoldi, tél: 478-4253, e-mail: marie-jo.airoldi@statec.etat.lu.

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/02/2001:

AMEUBLEMENT WOLF-MORITZ S.à r.l.

17, rue de Stalingrad
L-4326 ESCH-SUR-ALZETTE
c9254/1999C
22/05/2000 - 21/05/2001
déménagement: 29, rue de Moedling, L-4246 Esch-sur-Alzette
articles d'ameublement, articles de décoration pour intérieurs, articles de literie

BIJAK Alice

38, Grand-Rue
L-3650 KAYL
c9346/2000
18/11/2000 - 17/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires

BOUTIQUE FELINE S.à r.l.

8, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG
c9270/2000
10/03/2000 - 09/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement, accessoires de mode assortis, articles textiles

CITYMAN S.à r.l.

39, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9355A/00
06/01/2001 - 05/04/2001
transformation immobilière
articles d'habillement et articles d'hygiène

CLUB LES AMIS DU BON VIN S.à r.l.

19, rue F. de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG
c9291/2000
26/07/2000 - 25/07/2001
cessation complète de l'activité commerciale
produits alimentaires

CORTINA S.à r.l.

71, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9365/2001
01/02/2001 - 30/04/2001
déménagement: 30 avenue de la Gare
articles de confection, articles de bonneterie-lingerie, chemiserie, articles de pelletterie, sacs à main, articles de ganterie

DEKORALUX S.A.

Centre commercial Hohkual
L-5230 SANDWEILER
c9331/2000
11/11/2000 - 10/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
meubles meublants sur une surface de vente de 500 m²

DENS BORN Georgette

3, rue des Ecoles
L-3461 DUDELANGE
c9306/2000
01/10/2000 - 30/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale

articles pour peintures, papiers peints, articles de toilette, articles de parfumerie, souvenirs, jouets, produits d'entretien...

DUE Albert

33, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9327/2000
11/10/2000 - 10/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie et de bijouterie

EVERARD Ernestine

23, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ
c9316/2000
14/10/2000 - 13/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et articles de mercerie-bonneterie

EXTREME JUNIOR S.à r.l.

25, place de l'hôtel de ville
L-3590 DUDELANGE
c9363/2000
22/01/2001 - 21/04/2001
déménagement: 68, av. G.-D. Charlotte, L-3440 Dudelange
chaussures

FEYERSTEIN Suzanne

51, rue G.D. Charlotte
L-7520 MERSCH
c9296/2000
01/07/2000 - 30/06/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et vêtements de sports

GESCHWIND Joseph

15-19, rue de Trèves
L-6793 GREVENMACHER
c9285/2000
02/05/2000 - 01/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie, outils, outillage, articles électriques, ustensiles de ménage

GISELA JOST CHOSE-RIE ALDRINGEN S.à r.l.

19, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG
c9360/2000
06/01/2001 - 05/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'art de table et de décoration, articles de papeterie, articles pyrotechniques

GOESSENS Jeanne

16, rue Principale
L-8805 RAMBROUCH
c9293/2000
15/05/2000 - 14/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie, articles de chemiserie et articles de fausse-bijouterie

HERTZ & CIE S.à r.l.

3, place de Paris
L-2314 LUXEMBOURG
c9299/2000
01/07/2000 - 30/06/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles textiles

HOFFMANN Yvon

35-39, rue Victor Hugo
L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE
c9361/00
22/01/2001 - 19/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement, articles de literie, tapis, articles de ménage, tableaux

JACOB Annette

16, rue de Differdange
L-4437 SOLEUVRE
c9295/2000
25/05/2000 - 24/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de papeterie, journaux, périodiques, livres de poche, articles scolaires, jouets, articles de toilette

JOHANNIS Robert

55, rue Collart
L-3220 BETTEMBOURG
c9267/2000
15/03/2000 - 14/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
vélos et accessoires

KOHN Françoise

2, rue Jean Wolter
L-3544 DUDELANGE
c9258/1999
20/05/2000 - 19/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
métaux, métaux précieux, pierres précieuses et articles de bibeloterie

LANNERS S.à r.l.

29, Grand-Rue
L-9050 ETTLEBRUCK
c9284/2000
25/05/2000 - 24/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et articles de maroquinerie

LE RIDEAU S.à r.l.

4, rue du Fossé
L-1536 LUXEMBOURG
c9366/2001
25/01/2001 - 24/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
rideaux, tentures

LINGERIE BEAUMONT S.à r.l.

10, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9280/2000
11/04/2000 - 10/04/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de lingerie, de mercerie-bonneterie, de confection

LUX Paul

80, Haaptstrooss
L-6833 BIWER
c9325/2000
14/10/2000 - 13/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
machines, matériel et installations agricoles, accessoires et pièces de rechange y relatifs

MELROSE S.à r.l.

38, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9271/2000
14/03/2000 - 13/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'hygiène, articles de ménage, articles textiles et vêtements

NANQUETTE Céline

4, Grand-Rue
L-8826 PERLE
c9310/2000
10/08/2000 - 15/08/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie-bonneterie, tissus, articles de ménage, articles de quincaillerie, jouets

NICKELS Margot

107, rue de Bonnevoie
L-1261 LUXEMBOURG
c9319/2000
15/09/2000 - 14/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement et accessoires

NOUVELLE LINGERIE DE LUXE HORTENSE S.à r.l.

34, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG
c9259/2000
11/03/2000 - 10/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires, articles de lingerie et articles de bonneterie

NOUVELLE SOC. CHAUSSURES IERACE S.à r.l.

1, rue de la Gare
L-3839 SCHIFFLANGE
c9265/2000
18/03/2000 - 17/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et articles de maroquinerie

OPTIQUE HOWALD S.A.

Centre commercial CACTUS
L-2529 HOWALD
c9323/2000
02/10/2000 - 01/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles optiques

OTZEN Birte

30, rue de Hesperange
L-1731 LUXEMBOURG
c9317/2000
20/09/2000 - 19/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles de confection

PIRE RAYMOND

47, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9369/2001
01/02/2001 - 31/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
cadeaux-souvenirs, articles décoratifs pour intérieurs et articles debimbeloterie

QUINET Yolande

13, rue des Tilleuls
L-8832 ROMBACH-MARTE-LANGE
c9354/00
05/12/2000 - 04/12/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles toilette

RADIO-SERVICE LESSEL S.à r.l.

18, avenue de la Gare
L-1610 LUXEMBOURG
c9341/2000
08/11/2000 - 07/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
commerce de détail d'appareils électriques, de matériel et d'accessoires électriques, ainsi que de cassettes magnétiques

REYTER Suzanne

80, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9330/2000
30/10/2000 - 29/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale exercée
articles électro-ménagers, articles de lustrerie, articles en étain et cadeaux-souvenirs

SACCHETTI Giuseppe

86, rue du Canal
L-4037 ESCH-SUR-ALZETTE
c9315/2000
16/09/2000 - 15/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de décoration pour intérieurs, articles d'artisanat d'art

SASSEL Georges

5, Grand-Rue
L-9240 DIEKIRCH
c9348/2000
18/11/2000 - 17/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de pêche, souvenirs, cartes-vues et articles de maroquinerie

SCHIFFMANN S.à r.l.

11, rue de Trèves
L-6793 GREVENMACHER
c9349/2000
21/11/2000 - 20/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires y relatifs

SCHOCKMEL Christian

95, rue A. Fischer
L-1521 LUXEMBOURG
c9364/2001
22/01/2001 - 21/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de la branche d'étagiste décorateur et articles de décoration pour intérieurs

SKOTRADE S.à r.l.

18-20, avenue de la Gare
L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE
c9283/2000
02/05/2000 - 01/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures, articles de maroquinerie, bas, chaussettes et parapluies

THILL Jean-Pierre

82, Grand-Rue
L-9707 CLERVAUX
c9362/2000
20/01/2001 - 19/04/2001
déménagement: 1, rue de la Gare, L-9711 Clervaux
articles d'ameublement, voitures pour enfants

TIBET CARPETS S.à r.l.

11-13, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9347/2000
14/11/2000 - 13/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement (tapis)

UNDER FIFTEEN S.à r.l.

5-11, rue de la Libération
L-3510 DUDELANGE
c9307/2000
12/07/2000 - 11/07/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et accessoires

Favoriser l'accès des PME aux projets de recherche européens

CRAFT

CRAFT fait partie des mesures spécifiques mises en place par la Commission européenne pour encourager et faciliter la participation des PME aux activités de recherche et de développement.

Le système comprend deux étapes: la prime exploratoire (facultative) et la recherche coopérative. CRAFT est un dispositif qui permet aux PME n'ayant pas ou peu de capacités de recherche de faire sous-traiter un travail de recherche à un ou des organismes de recherche de leur choix afin de solutionner des problèmes techniques.

Afin de permettre aux candidats de soumettre leurs propositions à tout moment, un appel à propositions ouvert en permanence a été institué (jusqu'au 18 avril 2001 pour les primes exploratoires et jusqu'au 17 avril 2002 pour les projets de recherche coopérative). Ainsi, les propositions soumises au guichet unique «PME» de la Commission seront examinées trois fois par an.

1) La prime exploratoire

Grâce aux primes exploratoires, les partenariats qui regroupent au moins deux PME de deux Etats membres différents, peuvent obtenir un soutien financier de la Commission européenne afin de préparer une proposition de projet.

Les primes exploratoires sont des subsides d'un montant maximum de 22.500 EUR et couvrent un travail initial visant à vérifier l'aspect novateur du projet, l'étude de marché, la recherche de partenaires et la rédaction d'une proposition complète.

La durée maximum d'une prime exploratoire est d'un an.

2) La recherche coopérative

Dans le cadre de la recherche coopérative, il suffit que 3 PME indépendantes l'une de l'autre n'ayant pas ou peu de moyens de recherche (provenant d'au moins deux Etats membres différents) ressentent un besoin ou un problème technologique communs et s'unissent pour financer des travaux de recherche.

Ces travaux sont sous-traités, selon le choix du groupe de PME, à un ou plusieurs organisme tiers disposant de capacités de recherche appropriées (universités, laboratoires de recherche privés, société de haute technologie). Dans ce contexte, les acteurs de la recherche devront effectuer une prestation correspondant à au moins 40% du coût global du projet et à 50% du temps de travail.

Le coût global des projets de recherche coopérative se situe dans une fourchette de 300.000 à 2 millions d'EUR, dont 50% sont financés par la Commission. La durée d'un projet se situe entre un et deux ans.

A l'issu de cette recherche, les PME contractantes disposent de la propriété intégrale des résultats de la recherche. Comme la Commission finance à 50% les coûts des travaux de recherche, les PME auront fait un effort individuel sans commune mesure avec l'investissement global.

Pour en savoir plus, contactez : Luxinnovation GIE, Isabelle SCHLESSER, tél.: 43 62 63 1, fax: 43 81 20, isabelle.schlessler@luxinnovation.lu.

Exemple d'un projet craft: DILACO - Numérisation laser pour chaussures orthopédiques

Lorsqu'une personne a besoin d'une paire de chaussures orthopédiques, elle doit d'abord se soumettre à de longues mesures effectuées manuellement. Les données obtenues sont utilisées pour fabriquer un modèle en plastique ou en bois qui fait fonction de gabarit pour une chaussure faite à la main. Parce que les mesures varient dans leur précision, les chaussures nécessitent souvent plusieurs essayages et ajustages avant de chausser confortablement.

Une demande forte existait de la part des fabricants de chaussures et des orthopédistes pour la numérisation du pied humain. Certains systèmes de capteurs laser existaient mais coûtaient très cher. Le fabricant de chaussures français Gabilly s'est rendu compte que le projet serait davantage réalisable s'il pouvait trouver des partenaires pour partager le travail de développement complexe et onéreux qui l'attendait et il s'est orienté vers la recherche européenne. La première étape fut de mettre en place un consortium transnational d'experts orthopédiques et d'organismes d'entreprises. Gabilly et une PME belge (De Petre) ont fourni les connaissances spécialisées sur le plan médical et orthopédique, et les deux autres PME, Buratto (Italie) et BT GmbH (Allemagne), ont fait part de leurs connaissances du marché européen et international.

Cette équipe a soumis une proposition de projet CRAFT à la Commission européenne pour le développement d'un numériseur de pied aux critères exigeants.

Lors de la phase exploratoire, les partenaires se sont rendu compte du besoin d'associer quatre nouveaux partenaires au projet. Ens-Cachan et IFMA, deux organismes de recherche français, ont imaginé et mis au point le système optique de mesure et le

logiciel nécessaire à son fonctionnement. Stratégies, une société privée française, a été engagée en sous-traitance pour fabriquer le système de CFAO et Elmetherm, une autre entreprise française, est devenue partenaire pour assurer la construction d'un prototype fonctionnel et pour s'occuper de l'entretien systématique du produit commercial final.

A la fin du projet, le système prototype comprenant un numériseur et un système de CFAO réalisant des gabarits de chaussures a donné de bons résultats. Les partenaires ont ensuite réfléchi sur la commercialisation du produit. Une nouvelle entreprise Dilaco a été fondée par les quatre PME en vue d'exploiter les résultats du projet. Il est prévu de créer six nouveaux emplois et les partenaires espèrent que les ventes annuelles du nouveau système atteindront un million d'EUR.

Etant donné que le nouveau système peut facilement être utilisé sans devoir suivre une formation spécialisée, son utilisation potentielle va bien au-delà des prévisions initiales. Il peut donner de bons résultats pour les problèmes mineurs et majeurs et a donc le potentiel d'être utile à 150 millions de personnes rien qu'en Europe. Les orthopédistes continueront à s'occuper des cas graves mais l'appareil pourrait également être utilisé dans les pharmacies et ou les magasins de chaussures.

Création d'entreprises

"Start-Up to Europe" au Technoport Schlassgoart

Début février le Technoport Schlassgoart de Esch-sur-Alzette, en collaboration avec Luxinnovation, a ouvert ses portes aux entrepreneurs hébergés ou suivis par les centres partenaires (Business Innovation Center de Kaiserslautern, coordinateur du projet, et Promotech de Nancy), et ce, dans le cadre de la Rencontre Interregionale des Créateurs d'Entreprises, pour le lancement officiel du projet "Start-Up to Europe", initiative de ces trois centres experts dans le soutien à la création d'entreprises dont le but est de développer leur accord de collaboration initial par la mutualisation concrète des infrastructures et services mis à disposition des entreprises liées aux centres. Start-Up to Europe s'inscrit pleinement dans le cadre du Programme Innovation et PME de la Commission Européenne et bénéficie à ce titre d'un co-financement de l'Union Européenne.

Le projet a pour objectif global d'aider les jeunes entreprises high-tech (technologies de pointe et/ou développement de nouveaux modèles d'activité commerciale), afin qu'elles se positionnent commercialement dans l'euro-région Lorraine-Luxembourg-

Rhénanie-Palatinat et attaquent ensuite au mieux le marché européen. Pour être plus précis, on peut dire qu'au vu des spécialisations souvent très pointues des start-ups, il est vital pour elles d'avoir dès leur lancement une vision à rayon d'action interrégional et transfrontalier, voire européen, plutôt qu'uniquement régional, pour s'imposer sur les marchés ciblés et occuper rapidement de nouvelles niches. Le repositionnement dû au e-krach, la frilosité des investisseurs et l'horizon 2002, qui annonce le passage à l'Euro avec les opportunités et risques qui lui sont liés, ajoutent de l'eau au moulin de ceux qui estiment que les start-ups doivent absolument maîtriser le plus rapidement possible leur développement international et apprendre les ficelles nécessaires à une exportation réussie de leurs produits et services innovants.

A cet effet, Start-Up to Europe, vaste programme pilote, se divisera en mesures (in)formatives telles que séminaires, workshops et échanges d'infrastructures, le tout adapté aux demandes et besoins spécifiques des start-ups dès leur phase de croissance. Tous les types de coopérations, partenariats ou partages de ressources entre les entreprises des régions limitrophes sont encouragés activement afin de dynamiser encore plus un secteur en plein boom. En termes pratiques, l'offre de services liés à Start-Up to Europe ira de l'initiation en matière de négociation commerciale en environnements culturels différents, à l'encouragement des entreprises à adopter de nouveaux modèles de partage des ressources par le biais de la multiplication des partenariats transfrontaliers. Des actions parallèles menées par les équipes de projet des trois centres partenaires de Start-Up to Europe soulignent leur rôle de facilitateur et d'accélérateur en soutien des défis acceptés par les créateurs de jeunes pousses œuvrant dans l'euro-région:

- la mise en commun des filières de compétences et d'embauches,
- l'échange des carnets d'adresses,
- l'introduction à des investisseurs sérieux et aux aides publiques adéquates,
- l'activation des réseaux relationnels,
- la mise en place et l'alimentation en contenu des réseaux informatiques interactifs dédiés aux entreprises start-up (intranet).

Les actions se dérouleront tout au long de l'année 2001 et prendront fin en janvier 2002, date à laquelle les partenaires, forts de leur année d'expérience et de leurs nouvelles compétences acquises, éditeront un «Vade-Mecum européen des Meilleures Pratiques» pour l'instauration de réseaux transfrontaliers soutenant la création d'entreprises dans d'autres euro-régions. Pour en savoir plus: TECHNOPORT SCHLASSGOART (en collaboration avec Luxinnovation), 66 rue de Luxembourg – BP 144, L-4002 Esch-sur-Alzette, tél: +352-54 55 80-423, fax: +352-54 55 80-415, email: info@technoport.lu, web: www.technoport.lu.

CRP Henri Tudor

Les thématiques industrielles

Le Centre de Recherche Public Henri Tudor organise jusqu'au mois de juin une série de conférences sous le nom «Les thématiques industrielles». Ces conférences ont pour objectif d'apporter aux personnes et entreprises intéressées de l'information sur les bonnes pratiques industrielles et sur l'innovation technique. Le planning et les thèmes de manifestations à venir se présente comme suit:

- Le 5 avril : Customer Relationship Management
- Le 10 avril: L'évolution dans l'acquisition des données
- Le 17 mai : Le e-manufacturing
- Le 14 juin : Le calcul d'incertitude au service de l'entreprise

Ces manifestations se présentent sous forme de soirées organisées autour d'une conférence débat de 18 à 21h suivie d'un cocktail. Elles sont ouvertes à tous ceux dont les préoccupations sont le progrès industriel et l'innovation technique. L'ambition de ces «Thématiques Industrielles» est de créer un lieu privilégié où échanges et informations en seront la richesse. Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur internet: www.lti.lu.

Téléphonie mobile

Tango présente son offre GPRS

Tango vient de présenter son offre GPRS (General Packet Radio Services). Les premiers tests ayant eu lieu en novembre 2000 et la commercialisation étant prévue pour le 12 mars 2001, il s'agit d'un des tous premiers réseaux GPRS disponibles en Europe. Le GPRS est un service de transmission des données en mode "paquet" (technologie IP) qui est offert sur les réseaux GSM. Le GPRS sera facturé au volume de données transmises et non au temps de connexion, ce qui permet une connexion permanente. En utilisant plusieurs canaux, le débit peut être significativement augmenté. Actuellement, Tango atteint un débit de 53,6 Kbps avec 4 canaux, débit que la société veut étendre d'ici octobre 2001 à 93,6 kbps (en utilisant 6 canaux) et à 171,2 Kbps d'ici le début 2002 (avec 8 canaux). Comme la technologie GPRS s'appuie sur les réseaux GSM, elle bénéficie rapidement de zones de couverture étendues.

L'offre des téléphones GPRS est déjà impressionnante. Le GPRS constitue une étape nécessaire pour la transition à la troisième génération, l'UMTS. Tango a d'ailleurs annoncé que les premiers tests UMTS avaient déjà eu lieu. L'utilisation principale de GPRS sera vraisemblablement l'accès radio aux réseaux IP, internet et intranets. En reliant un micro-ordinateur à un terminal GSM/GPRS, ou en insérant une carte PC

GSM/GPRS dans cet ordinateur, l'utilisateur aura accès à toute la gamme d'applications Internet (y compris le streaming vidéo). Bien que conçu pour une utilisation mobile, le GPRS sera dans certains cas compétitif pour une utilisation fixe.

Côté services disponibles sur le GPRS, Tango a regroupé son offre sur le portail Everyday.com. On y trouve notamment les services Wap & Go, Everyday Shopping, Everyday Radio auquel devrait succéder Everyday TV d'ici septembre 2001 et le service Tango Online, développé en collaboration avec Tecsys-Infopartners. Grâce à un partenariat avec Microsoft, ce service proposera des applications en mode ASP, telles que la messagerie, le carnet d'adresses, le calendrier, des chat rooms, ou encore des espaces de stockage. L'utilisateur peut donc avoir accès en permanence, via une connexion GPRS, au contenu de son disque dur. La commercialisation de ce service se fera en parallèle au GPRS. L'abonnement mensuel sera facturé 90 LUF.

Comme pour les abonnements GSM, 2 tarifs seraient disponibles en fonction de l'usage plus ou moins intensif que l'on fait du réseau : un tarif «star-tar», où l'abonnement mensuel pour accéder au réseau et aux différents services sera gratuit avec facturation de 3 LUF pour 10 Ko transmis et de 10 LUF par service et par jour et un tarif «power», où l'abonnement mensuel sera facturé 500 LUF et comprendra tout, à l'exception d'une facturation d'1 LUF pour 10 Ko chargés. Les tarifs sont indiqués à titre indicatif et sont susceptibles de modification. Par ailleurs, une offre d'introduction (valable du 12 mars au 31 août) proposera un "flat fee" à 500 LUF.

Internet Society Luxembourg

Reconnaissance internationale de l'ISOC Luxembourg

Le Luxembourg aura désormais voix au chapitre dans les discussions menées au niveau international de l'Internet Society. Le chapitre luxembourgeois de cette association internationale avait en effet commencé à être constitué au cours de l'été 2000. Une nouvelle étape vient d'être franchie, car pour avoir atteint le nombre minimal de 25 membres actifs, l'ISOC Luxembourg a été reconnu au niveau international.

La mission principale de l'Internet Society est de favoriser l'accès à Internet pour tous et de faire émerger des normes internationales pour l'Internet. L'ISOC héberge et finance ainsi des initiatives telles que l'Internet Engineering Task Force (IETF), l'Internet Architecture Board (IAB) et l'Internet Societal Task Force (ISTF). L'ISOC comprend 150 entreprises membres et plus de 6.000 adhérents à titre personnel, répartis sur plus d'une centaine de pays. Le poids de l'ISOC permet de faire entendre sa voix dans les discussions internationales. A ce titre, elle est d'ailleurs une ONG reconnue par l'UNESCO. Désormais, avec cette reconnaissance internationale, l'ISOC Luxembourg pourra participer aux décisions de l'ISOC International et pourra défendre les intérêts des acteurs de notre pays auprès des instances aussi bien nationales qu'internationales.

Depuis le début de sa courte existence, le chapitre luxembourgeois s'est déjà impliqué dans plusieurs débats au niveau national et la presse s'est fait notamment l'écho à la fin de l'année 2000 de l'avis défavorable de l'ISOC Luxembourg sur la brevetabilité des logiciels. L'ISOC Luxembourg s'emploiera également à stimuler la participation d'un maximum d'acteurs autant privés qu'institutionnels à l'évène-

ment «Internet Fiesta», qui se déroulera dans une soixantaine de pays à travers le monde du 2 au 4 mars 2001, et pour la première fois au Luxembourg. La principale manifestation de l'Internet Fiesta se déroulera dans la galerie commerciale d'Auchan, avec ateliers et stands d'exposition. Pour plus d'information sur cet événement: M. Jean-Charles Bernacconi: (+352) 42 59 91 1, e-mail: jean-charles.bernacconi@crpht.lu.

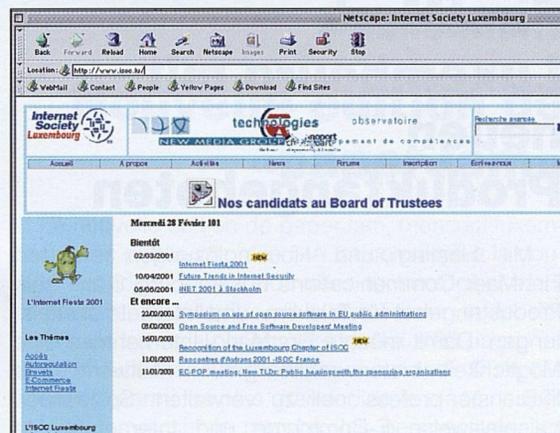
La reconnaissance de l'Internet Society Luxembourg ne pourra que contribuer à valoriser et crédibiliser encore plus le travail de ses membres et son action, tant au niveau national qu'international. Pour plus d'information sur l'Internet Fiesta, ses missions, ses actions et les possibilités de parrainage: <http://www.isoc.lu>, e-mail: info@isoc.lu.

Anniversaire

First Tuesday Luxembourg souffle sa première bougie

First Tuesday Luxembourg vient de fêter un an d'existence au Grand-Duché. First Tuesday est un forum de rencontres actif au niveau mondial qui a pour but de faciliter la création d'entreprises dans le domaine de la nouvelle économie. Il a pour objet de mettre en contact les jeunes entrepreneurs avec des investisseurs potentiels, susceptibles de mettre à leur disposition les infrastructures nécessaires (capital, technologie, savoir-faire, services, etc.). First Tuesday a été fondé à Londres en octobre 1998. Les membres-fondateurs rassemblèrent 80 de leurs amis dans un bar de Soho et leur exposèrent leur projet de réunir jeunes entrepreneurs et investisseurs le premier mardi de chaque mois. En septembre 1999, ces forums étaient déjà organisés mois après mois dans 17 villes européennes. Aujourd'hui, First Tuesday est présent dans 85 villes du monde entier, où 25.000 personnes assistent tous les mois aux réunions. Par ailleurs, First Tuesday compte plus de 85.000 membres et les entreprises qui ont vu le jour grâce à ces forums ont déjà généré plus de 150 millions de dollars. Il s'agit d'un réseau international géré par des «organisers» indépendants.

Au Luxembourg, le premier First Tuesday a eu lieu en février 2000. Les membres-fondateurs ont réussi à faire passer le nombre de membres à presque 1.200 en février 2001. En moyenne, 120 personnes assistent aux réunions classiques. A l'instar des autres First Tuesday de par le monde, First Tuesday Luxembourg



met en relation des entrepreneurs – points verts – (qui espèrent surtout récolter des fonds), des investisseurs – points rouges – (qui évaluent le potentiel d'un investissement éventuel) et des fournisseurs de services – points jaunes – (qui cherchent à étendre leur marché). Or, First Tuesday Luxembourg présente la particularité de faire participer deux acteurs supplémentaires aux forums: la presse – points bleus – qui observe l'évolution des marchés et des représentants de l'Etat ou autres organismes publics – points roses – qui essaient d'évaluer les opportunités qui se présentent et de coordonner l'action des forces en présence.

A l'avenir, First Tuesday Luxembourg espère parvenir à accroître l'efficacité des services qu'il propose. Il s'agit notamment d'offrir un support au niveau des business plans et de s'orienter vers des événements plus ciblés comme par exemple le MatchMaking, c'est-à-dire la réunion autour d'une table des entrepreneurs et des investisseurs et dès lors la confrontation contrôlée des business plans pré-sélectionnés des uns et des attentes filtrées des autres. Un autre projet concret est le WirelessWednesday (lancement international le 24 janvier dernier) qui représente la transposition de la philosophie de First Tuesday vers le domaine du wireless (M-economy). C'est en persévérant dans cette voie que First Tuesday Luxembourg espère s'imposer comme un acteur indispensable au niveau de la Grande Région dans le domaine de l'entrepreneuriat et du financement des projets.

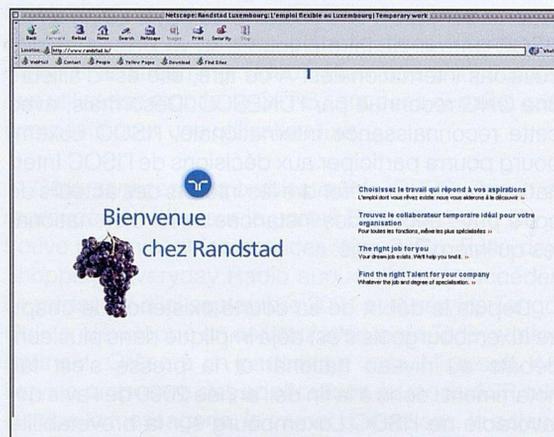
Au niveau international, First Tuesday génère des revenus à travers les cachets du MatchMaking et les différents sponsorings d'événements et de conférences. Pour le Luxembourg, le concept First Tuesday tourne autour du sponsoring et de partenariats stratégiques. En ce qui concerne les résultats concrets que les réunions de First Tuesday Luxembourg ont directement ou indirectement générés, il est difficile d'apporter des données exactes, notamment en raison des différentes facettes du capital à risque et de la difficulté du suivi des étapes parcourues par les projets. Toutefois, on peut affirmer que First Tuesday Luxembourg favorise tous les mois la conclusion de partenariats stratégiques. Certains membres affirment même qu'ils rencontrent en moyenne deux nouveaux clients potentiels lors de chaque réunion.

Un des objectifs que First Tuesday Luxembourg s'est fixé pour les mois à venir est la collaboration avec le réseau mondial de First Tuesday. Pour ce faire, il entend créer les structures nécessaires, comme par exemple l'optimisation de la communication online ou encore la création de jobs-forums. Par ailleurs, il s'agit évidemment de séduire de nouveaux sponsors ou partenaires en les convainquant des avantages que peut leur procurer un partenariat avec First Tuesday Luxembourg, notamment la possibilité d'entrer en relation directe avec des personnes importantes pour leurs affaires et de profiter des échanges ou des apports mutuels.

www.randstad.lu

Le spécialiste de l'interim sur internet

www.randstad.lu c'est le nouveau site Internet de Randstad Interim Luxembourg. Les objectifs du site sont clairs : faciliter la recherche d'emploi d'une part et aider les sociétés à trouver le bon collaborateur d'autre part. Randstad est spécialisé dans le travail temporaire et offre sur son site une multitude de jobs dans tous les secteurs d'activité. Le site est clair, simple et pratique, permettant ainsi de trouver facilement l'information cherchée. L'utilisateur est libre de naviguer anonymement ou bien il peut personnaliser sa présence en s'enregistrant, tout en étant assuré que ses données resteront confidentielles. Le site s'adresse aussi bien à ceux qui souhaitent réorienter leur carrière qu'à ceux qui sont à la recherche d'un premier ou d'un nouvel emploi, sans oublier les sociétés qui ont besoin d'un partenaire dans les ressources humaines.



E-Commerce

FirstMark Luxembourg mit neuen Produktangeboten

Mit Hosting und Housinglösungen erweitert FirstMark Communications Luxembourg S.à.r.l. sein Produktangebot für Telekom- und Internetdienstleistungen. Damit möchte FirstMark Unternehmen eine Möglichkeit bieten, ohne großen Aufwand ihre IT-Dienste professionell zu verwalten. So werden beispielsweise E-Commerce und Internetprojekte

auch für kleinere Unternehmen erschwinglich. Für IT- und Internetdienstleister bietet FirstMark maßgeschneiderte Lösungskonzepte zur Auslagerung von Rechnerleistungen und Anbindung an das Internet.

Das Luxemburger Unternehmen FirstMark ist seit einem Jahr auf dem Markt aktiv und bietet neben Telefondiensten hauptsächlich auch breitbandigen Internetzugang und Leitungsdienste an. Dabei bedient FirstMark seine Kunden vorwiegend mittels Funktechnologie (Wireless Local Loop) und ist daher auf der sogenannten letzten Meile unabhängig von den Leitungen anderer Telekommunikationsanbieter. Mit den in Betrieb befindlichen Basissendestationen in Luxemburg-Stadt und Esch-sur-Alzette kann das Unternehmen mehr als 60% aller Betriebe im Land erreichen.

Mit den neuen Housing- und Hostingdienstleistungen sollen die Luxemburger Unternehmen von professionell gemanagten technischen Einrichtungen mit modernstem Equipment profitieren können, ohne eigene Ressourcen einzusetzen. Durch den direkten Anschluss an das Internet sollen die Kunden auch teure Leitungskosten einsparen. Während FirstMark Europe sich auf europäischer Ebene reorganisiert, steuert das Luxemburger Tochterunternehmen FirstMark Communications Luxembourg S.à.r.l. weiter auf starkem Expansionskurs. Es ist geplant, in diesem Jahr das Produktsortiment zu erweitern und zusätzliche Lösungsmodelle anzubieten. FirstMark plant auf europäischer Ebene in diesem Jahr einen Umsatz von 100 Millionen Euro und baut sein europäisches Netz mit Richtfunk, DSL-Technik und Glasfaser weiter aus. Weitere Infos unter: www.firstmark.lu.

Publications

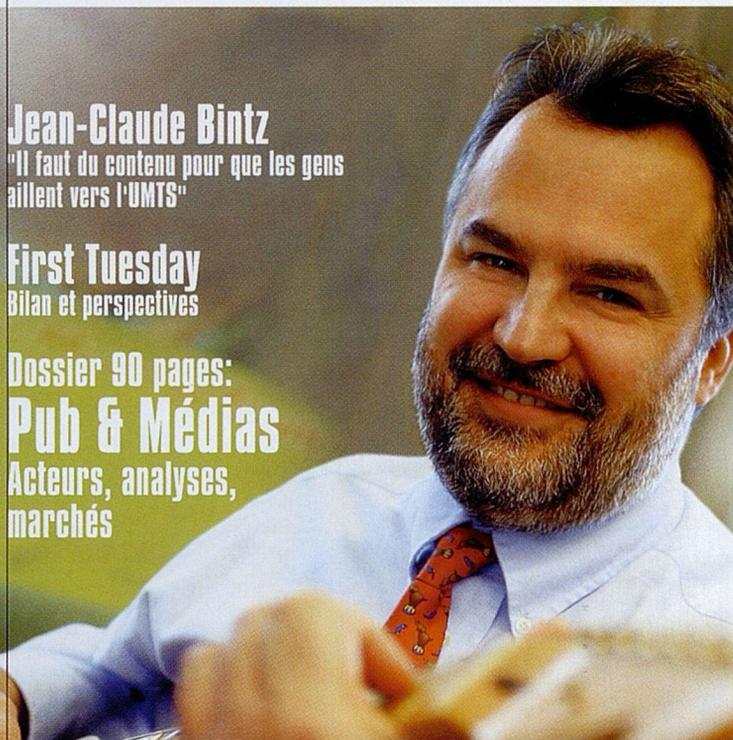
Nouvelle édition de «paperJam»

La nouvelle édition de paperJam, mensuel luxembourgeois publié par mké S.A. et consacré à la nouvelle économie et aux nouvelles technologies, vient de paraître. Sous le titre «Pub et médias», le dossier central de ce mois-ci consacre quelque 90 pages au secteur publicitaire et médiatique national. Quatorze agences, parmi les plus grandes de la place, y donnent leur avis sur le marché, les perspectives, les

paperJam 

4,96 € / 200 LUF
WWW.PAPERJAM.LU
03_MARS 2001

LUXEMBOURG: ECONOMIE & NOUVELLES TECHNOLOGIES



Jean-Claude Bintz
"Il faut du contenu pour que les gens aillent vers l'UMTS"

First Tuesday
Bilan et perspectives

Dossier 90 pages:
Pub & Médias
Acteurs, analyses, marchés

avantages et aléas de ces métiers bien particuliers métiers qui sont présentés dans leur intégralité avec leurs extensions «above & below the line» et leurs nouvelles tendances. Alain Berwick, directeur de la partie luxembourgeoise des activités du RTL Group, y fait le bilan de la programmation autochtone, allant de «HeiElei KuckElei» à «Planet RTL», la nouvelle grille de la rentrée prochaine. Un autre article analyse et commente les tendances des investissements publicitaires au Luxembourg. Le dossier est accompagné d'un index alphabétique de toutes les sociétés du secteur de la publicité et des médias.

Par ailleurs, l'invité du mois, Jean-Claude Bintz, «market area director» de Télé2, Tango, everyday, parle de ses activités chez les Suédois et de projets tels que «Metro» ou everyday TV. A l'occasion du premier anniversaire du First Tuesday au Luxembourg, premier bilan et perspectives sont relatés dans une interview avec le fondateur et organisateur de l'événement. L'édition «paperJam» de mars 2001, 164 pages, 200 Luf est en vente en kiosques. La prochaine édition paraît le 15 mars 2000.



1,2,3,GO

Vous êtes entrepreneur ? Nous aussi, pour que vos projets deviennent réalité !

Vous avez une âme d'entrepreneur et entendez appliquer vos idées innovatrices dans votre entreprise. Seulement, il vous faut un partenaire bancaire qui sache vous apporter la solution financière nécessaire. Et vous apporter un conseil personnalisé. Dexia Banque Internationale à Luxembourg dispose d'experts qui, au-delà d'une solide maîtrise du secteur des entreprises, se proposent d'être à votre écoute.

**Notre partenariat au sein du Concours de Business Plan 1,2,3,GO
est l'un des multiples engagements dans cette voie.**



DEXIA

**Banque Internationale
à Luxembourg**

**VOUS,
AVANT
TOUT.**

Société anonyme, fondée en 1856
69, route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Petites et moyennes entreprises : Tél. : 4590-2285 - Fax : 4590-2086
Grandes entreprises nationales : Tél. : 4590-2543 - Fax : 4590-3444
www.dexia-bil.com - e-mail : contact@dexia-bil.com

Jurisprudence en matière de droit de travail

La présente chronique juridique a pour objet de présenter brièvement quelques décisions récentes de nos juridictions du travail qui peuvent avoir un intérêt pour nos entreprises.

La première décision analysée ci-dessous émane toutefois de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE).

Règles applicables en matière d'information du salarié concernant la prestation d'heures supplémentaires

(CJCE, arrêt du 8 février 2001, affaire C-350-99)

L'arrêt de la CJCE fait suite à une question préjudicielle de l'Arbeitsgericht Bremen concernant l'interprétation de la directive 91/533/CEE du Conseil du 14 octobre 1991 relative à l'obligation de l'employeur d'informer le travailleur des conditions applicables au contrat ou à la relation de travail.

D'après l'article 2 paragraphe 2 point i) de cette directive, cette information de la part de l'employeur doit porter entre autres sur «la durée de travail journalière ou hebdomadaire normale du travailleur».

Il faut relever d'emblée à cet égard que la loi luxembourgeoise du 24 mai 1989 sur le contrat de travail contient exactement la même disposition. Il s'agit de l'article 4 paragraphe 2 point e), tel qu'il a été modifié par la loi du 15 mai 1995 ayant précisé l'objet de transposer la directive 91/533/CEE précitée.

En l'espèce, le contrat du salarié allemand prévoyait que la durée du travail hebdomadaire était de 40 heures; le contrat ne comportait pas d'indications relatives à la prestation d'heures supplémentaires.

Le salarié avait été licencié suite à son refus de prester des heures supplémentaires demandées par son employeur en vue de permettre l'exécution de commandes dans le délai convenu avec un client.

L'employeur était d'avis que, même en l'absence de clause écrite dans le contrat de travail, son salarié avait accepté la prestation d'heures supplémentaires à la demande de l'entreprise, tandis que le salarié était d'avis qu'il n'avait accepté d'effectuer des heures supplémentaires qu'en cas d'urgence.

La CJCE a jugé qu'il ressort des termes mêmes utilisés par l'article 2 paragraphe 2 point i) de la directive que cette disposition, puisqu'elle se réfère à la durée de travail normale, ne porte pas sur l'accomplissement d'heures supplémentaires, qui ont

pour caractéristique d'être effectuées en dehors de la durée de travail normale.

La Cour a conclu que l'employeur est en principe tenu de porter par écrit à la connaissance du salarié une stipulation en vertu de laquelle ce dernier est obligé d'effectuer des heures supplémentaires sur simple demande de l'employeur; cette information au salarié peut cependant également prendre la forme d'une référence aux dispositions législatives, réglementaires, administratives ou statutaires ou aux conventions collectives applicables.

Toutefois, la CJCE rappelle que la directive permet que la preuve de l'information du salarié peut être rapportée par tout moyen admis par le droit national, même en l'absence de communication écrite de la part de l'employeur (article 6 de la directive).

La loi luxembourgeoise du 24 mai 1989 prévoit à cet égard, au paragraphe 5 de l'article 4, que «à défaut d'écrit, le salarié peut établir l'existence et le contenu du contrat de travail par tous moyens de preuve quelle que soit la valeur du litige».

Il en découle que, si la preuve de l'existence et du contenu du contrat de travail est libre pour le salarié, il en est autrement pour l'employeur, qui est soumis dans l'administration de la preuve aux règles strictes inscrites à l'article 1341 du Code Civil relatif à la preuve littérale des actes juridiques.

Or, aux termes de cet article 1341, tout contrat dont la valeur excède 100.000.- francs doit être passé par écrit.

L'article 4 paragraphe 5 de la loi du 24 mai 1989 écarte cette règle et permet la preuve du contrat par tous moyens (notamment par témoins) seulement en ce qui concerne le salarié; l'employeur reste dès lors tenu de rapporter une preuve écrite du contenu du contrat de travail, lorsque sa valeur excède 100.000.- francs.

La conclusion à tirer de cet arrêt de la CJCE est que les employeurs seront bien avisés d'inclure dans les contrats de travail de leurs salariés une clause prévoyant le recours aux heures supplémentaires, en cas de besoin et, évidemment, dans le respect des règles légales applicables en la matière.

Le droit au congé politique

(Justice de Paix de Luxembourg, 23/10/2000, No 4142)

Au Luxembourg, les élus locaux bénéficient, aux termes de la loi communale du 13 décembre 1988 et de son règlement grand-ducal d'exécution du 6 décembre 1989, d'un congé politique.

La durée de ce congé politique dépend à la fois de la composition numérique du conseil communal et de la nature exacte du mandat politique des élus locaux.

L'Etat rembourse à l'employeur, par l'intermédiaire du fonds des dépenses communales, le montant de

la rémunération brute versée au salarié pendant la durée du congé politique, augmentée de la part patronale des cotisations sociales.

Dans cette affaire, un salarié de nationalité française et résidant en France a demandé à son employeur luxembourgeois la reconnaissance à son profit du droit au congé politique au sens de la réglementation précitée; le salarié avait en effet été élu adjoint au maire dans une commune française.

L'employeur a refusé de faire droit à cette demande, au motif que, d'après lui, la loi luxembourgeoise ne bénéficierait qu'à des élus locaux sur le territoire luxembourgeois.

Argumentant que cette interprétation constituerait une discrimination contraire au droit communautaire, le salarié a convoqué son employeur devant le tribunal du travail.

Le tribunal a estimé que l'interprétation à retenir en ce qui concerne les textes applicables est celle que ne sont visés que les mandats politiques exercés au sein d'une commune luxembourgeoise.

Aux termes d'une longue analyse du droit communautaire et de la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes, le tribunal a par ailleurs été d'avis que cette interprétation n'est pas contraire au droit communautaire.

L'élément déterminant qui a conduit le tribunal à sa conclusion a été le fait que c'est l'Etat luxembourgeois qui rembourse à l'employeur un montant correspondant à la rémunération versée pendant le congé politique.

Il y a lieu de retenir en conclusion qu'un salarié exerçant un mandat politique dans un pays autre que le Luxembourg n'a pas droit au congé politique au Grand-Duché.

Licenciement d'une femme enceinte pour cause de cessation de l'activité de l'employeur

(CSJ, ordonnance du 6/4/2000)

Dans cette affaire, une salariée enceinte a demandé à la juridiction du travail de constater la nullité de son licenciement avec préavis pour cause de cessation de l'activité de l'employeur et d'ordonner sa réintégration dans l'entreprise, au motif qu'elle avait justifié de son état de grossesse par la production d'un certificat médical parvenu dans les délais légaux à son employeur.

La juridiction du travail a débouté la salariée aussi bien en première instance qu'en instance d'appel.

Il a en effet été jugé que, même en l'absence d'une disposition légale expresse allant dans ce sens, l'employeur qui a pris la décision légitime de cesser toute activité commerciale avant la constatation médicale de l'état de grossesse de sa salariée ne peut être obligé de continuer son entreprise dans le seul intérêt de cette dernière.

La Cour a été d'avis que décider le contraire mettrait des restrictions inadmissibles à la faculté de l'employeur de pouvoir, sauf abus de droit caractérisé non invoqué en l'espèce, décider de l'avenir de son entreprise.

Les obligations contractuelles de l'employeur envers ses salariés ne pourraient en aucun cas être dénaturées de façon à entraver définitivement la liberté d'établissement reconnue à tout entrepreneur en faisant dépendre l'avenir de son entreprise des décisions, bien que légitimes, de ses salariés.

Le paiement de l'indemnité de départ en cas de licenciement d'un salarié pendant le préavis consécutif à une démission du salarié

(CSJ, 16/12/1999, No 23048)

Un salarié a démissionné avec préavis de son poste de travail; pendant la durée du préavis, il a été licencié avec effet immédiat.

Ce licenciement a par la suite été déclaré abusif par le tribunal du travail; le salarié a alors demandé à son ancien employeur le paiement d'une indemnité de départ.

Selon le salarié, la seule décision à prendre en considération est celle qui a définitivement mis fin au contrat de travail, en l'espèce le licenciement avec effet immédiat; ce licenciement ayant été déclaré abusif, il aurait donc droit au paiement d'une indemnité de départ.

La Cour a toutefois jugé que, si le licenciement avec effet immédiat intervenu pendant la période de préavis consécutive à la démission du salarié a eu comme conséquence de modifier le terme du contrat, il reste inchangé que l'initiative de la rupture du contrat entre parties avait déjà été prise auparavant et ce par le salarié, de sorte que le contrat était déjà dénoncé au moment du licenciement.

L'indemnité de départ n'étant pas due en cas de démission du salarié, la demande afférente du salarié a été rejetée.

La conclusion d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée excédant 24 mois

(CSJ, 20/11/1997, No 19735).

En l'espèce, un employeur et un salarié avaient conclu un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans.

Environ une année plus tard, le salarié a été licencié avec préavis et a fait convoquer son employeur devant le tribunal du travail.

Le salarié a argumenté que le licenciement avec préavis n'est pas possible dans le cadre d'un contrat

de travail à durée déterminée, de sorte que ce licenciement serait à déclarer abusif.

L'employeur a estimé que le contrat de travail à durée déterminée excédant la durée maximale de 24 mois prévue par l'article 8 (1) de la loi du 24 mai 1989 serait à considérer comme un contrat à durée indéterminée, susceptible de résiliation avec préavis.

La Cour a donné raison au salarié en retenant que les dispositions légales concernant la durée maximale du contrat à durée déterminée ont été édictées dans un souci de protection du salarié qui peut seul s'en prévaloir.

Le salarié a en effet expliqué que, en l'espèce, le contrat à durée déterminée, bien que contraire aux dispositions légales, lui était plus favorable en ce que, contrairement à un contrat à durée indéterminée, résiliable avec préavis, il lui procurait en l'espèce une garantie de l'emploi jusqu'à l'âge de sa retraite,

de sorte que non seulement les dérogations à la loi stipulées en faveur du salarié étaient autorisées en vertu de l'article 3, alinéa 1er de la loi, mais que l'application de la sanction consistant en une requalification du contrat en contrat à durée indéterminée serait encore contraire à la finalité de la loi, puisqu'elle aurait en l'espèce pour effet de se retourner contre celui qu'elle a pour but de protéger.

La Cour a donc conclu que les parties étaient valablement liées par un contrat de travail à durée déterminée et que, partant, le licenciement avec préavis est à déclarer abusif.

Il faut retenir de cet arrêt que les dispositions légales concernant la durée maximale d'un contrat à durée déterminée ont été édictées dans le seul but de protéger le salarié, et que c'est exclusivement le salarié, et non l'employeur, qui peut se prévaloir de ces dispositions en établissant que le contrat à durée déterminée lui a été plus favorable.

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél. : 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Projet de loi concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux. (2445FMI)

Ministère de l'Economie

Projet de règlement grand-ducal portant actualisation de la pondération de l'indice des prix à la consommation. (2432TCA)

Projet de règlement grand-ducal relatif aux signatures électroniques, au paiement électronique et à la création du comité «Commerce électronique». (2438WJE)

Projet de règlement grand-ducal établissant des exigences de rendement énergétique applicables aux ballasts pour l'éclairage fluorescent. (2442TTO)

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

Projet de loi concernant le sport et modifiant

- a) a loi du 7 juin 1937 ayant pour objet la réforme de la loi du 31 octobre 1919 portant règlement légal du louage de service des employés privés,
- b) le code des assurances sociales. (2447FMI)

Ministère d'Etat - Communications

Projet de règlement grand-ducal fixant la durée d'acheminement des envois postaux de la catégorie la plus rapide du service postal universel. (2433TCA)

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 21 mars 1997 sur les télécommunications. (2434TCA)

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal transposant la directive 94/58/CE du Conseil du 22 novembre 1994 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer telle que modifiée par la directive 98/35/CE du Conseil du 25 mai 1998. (2435FMA)

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux

avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents et aux mesures d'exécution de la législation sur la mise en fourrière des véhicules en matière de circulation routière. (2436FMA)

Projet de règlement grand-ducal concernant les conditions techniques d'exploitation des hélicoptères en transport aérien public. (2446FMA)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal relatif aux mesures de contrôle requises pour la mise en oeuvre du règlement grand-ducal du 18 janvier 2001 relatif à certaines mesures de protection à l'égard des encéphalopathies spongiformes-transmissibles et à l'utilisation de protéines animales dans l'alimentation des animaux. (2437FMC)

Ministère du Trésor et du Budget

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 18 mai 1999 relatif aux taxes à percevoir par la Commission de surveillance du secteur financier. (2439WJE)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 31 décembre 1998 portant exécution de l'article 127, alinéa 6 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (abattement forfaitaire pour frais de domesticité, frais d'aides et de soins en raison de l'état de dépendance ainsi que pour frais de garde d'enfant). (2440FMC)

Projet de règlement grand-ducal modifiant pour les années d'impôt 2001 et 2002 le règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (fixation des recettes provenant de l'économie et de la bonification d'intérêts). (2441FMC)

Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 portant organisation et fonctionnement de la Commission d'Harmonisation en exécution de l'article 15 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. (2443TCA)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi portant révision de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan national en faveur de l'emploi 1998. (2444FMI)

6 avril 2001

Projet de loi portant attribution aux salariés du secteur privé d'un jour de repos rémunéré extraordinaire

La Chambre de Commerce voudrait porter à la connaissance de ses ressortissants le texte intégral du projet de loi sous rubrique, qui lui a été soumis par le Ministre du Travail et de l'Emploi. L'objet de ce projet de loi est d'accorder aux salariés du secteur privé un jour de repos rémunéré extraordinaire en date du vendredi 6 avril 2001, jour où le Grand-Duc Henri et la Grand-Duchesse Maria Teresa feront leur entrée joyeuse dans la capitale.

Initialement, l'avènement au trône du Grand-Duc Henri était prévu pour le jeudi 28 septembre 2000; cette date a dû être reportée par suite de circonstances dramatiques affectant la famille grand-ducale. Le projet de loi sous rubrique fixe les modalités qui, d'un point de vue juridique, seront applicables à la journée du 6 avril 2001, sous réserve de l'approbation définitive par la Chambre de Députés.

Texte du projet de loi

Article 1.

- (1) Tous les travailleurs liés moyennant contrat de travail, d'apprentissage ou de stage à un employeur situé sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg moyennant contrat de travail, d'apprentissage ou de stage bénéficieront d'un jour de repos extraordinaire en date du 6 avril 2001.
- (2) Par dérogation au paragraphe (1) qui précède, les salariés qui, pour des nécessités de service, ne pourront pas chômer à la date en question, auront droit à un jour de repos compensatoire, à prendre avant le 31 juillet 2001.
- (3) Sont visés par le paragraphe (2) qui précède :
 - a) les salariés occupés dans les entreprises hôtelières, les entreprises de la restauration, les cantines, les débits de boissons et autres établissements où sont servies des consommations;
 - b) les salariés des entreprises de spectacles et de divertissements;
 - c) les salariés et équipages affectés au transport de personnes ou de marchandises;

- d) les salariés occupés dans les établissements ayant pour objet le traitement ou l'hospitalisation des malades, des infirmes, des indigents et des aliénés, dans les dispensaires, les maisons pour enfants, les sanatoriums, les maisons de repos, les maisons de retraite, les colonies de vacances, les orphelinats et les internats;
- e) les salariés des commerces de vente au détail du Centre-Ville de la Commune de Luxembourg;
- f) les salariés des entreprises dans lesquelles le travail est organisé par équipes successives en cycle continu;
- g) les salariés des entreprises d'éclairage et de distribution d'eau et de force motrice;
- h) les salariés occupés à des activités destinées à répondre à des besoins urgents du public.

Article 2.

Pour la journée de repos extraordinaire du 6 avril 2001, il est accordé aux employeurs soumis à l'impôt sur le revenu occupant des salariés au Grand-Duché dans une entreprise ou exploitation réalisant un bénéfice au sens de l'article 10, numéros 1 à 3 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, une bonification fiscale spéciale pour perte de revenu ou manque de productivité dans les limites et conditions énumérées aux articles 3 à 5 de la présente loi.

Article 3.

La bonification fiscale spéciale est accordée sur demande à présenter, par l'employeur, dans le cadre de sa déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2001 ou 2002, en cas d'exercice d'exploitation divergent clôturé en 2002 et comprenant la date du 6 avril 2001 ou la date du jour de repos accordé en compensation, suivant les dispositions de l'article 4. La demande est à appuyer d'un relevé comprenant le détail des salaires éligibles pour la détermination de la bonification fiscale spéciale.

Article 4.

La bonification fiscale spéciale s'élève à cinquante pourcent du montant du salaire ordinaire brut, augmenté de la part patronale des cotisations sociales, pris en charge par les employeurs en raison du jour de repos octroyé aux salariés le 6 avril 2001. Par salaire ordinaire, il y a lieu de comprendre le salaire légalement dû pour un jour de repos en vertu de la législation sur le droit du travail.

La bonification fiscale spéciale est déduite de l'impôt sur le revenu dû pour l'année d'imposition 2001. Toutefois, en cas d'exercice d'exploitation divergent, la bonification fiscale spéciale est déduite de l'impôt sur le revenu de l'année d'imposition au cours de laquelle l'exercice d'exploitation comprenant le 6 avril 2001, est clôturé. Lorsque la créance d'impôt sur le revenu est inférieure à la bonification fiscale spéciale, l'excédent de la bonification est, dès la notification du bulletin de l'impôt sur le revenu, à imputer sur d'autres créances exigibles du même contribuable auprès de l'Administration des contributions directes ou, à défaut, à rembourser d'office à ce dernier.

Dans les cas prévus au paragraphe 215, alinéa 2 de la loi générale des impôts, la bonification fiscale spéciale est également fixée par voie d'établissement séparé et en commun.

Article 5.

Les dispositions qui précèdent sont d'application correspondante à l'égard des employeurs qui emploient des salariés dont la présence à leur poste est indispensable le 6 avril 2001 et qui octroient à ces salariés un jour de repos compensatoire conformément à l'article 1^{er}, paragraphe (2) de la présente loi.

Article 6.

L'Inspection du Travail et des Mines est chargée de l'exécution de l'article 1 de la présente loi.

Article 7.

Les infractions aux dispositions de l'article 1 de la présente loi sont punies d'une amende de 10.001.- à 200.000.- francs et d'un emprisonnement de huit jours à un mois ou d'une de ces peines seulement.

La Semaine verte

La Direction Générale «Environnement» de la Commission européenne va organiser une Semaine verte (Green Week) à Bruxelles, du mardi 24 au samedi 28 avril. Cette manifestation a pour but de faire connaître le nouveau programme d'action pour l'environnement 2000-2009, et de familiariser ainsi les citoyens avec les politiques de l'Union européenne menées dans ce domaine.

La Semaine verte vise à «populariser» un certain nombre de priorités de la politique communautaire

de l'environnement où l'engagement et la participation des citoyens sont jugés essentiels à l'obtention de résultats. Elle permettra également de rassembler des contributions en vue de l'élaboration du nouveau programme d'action pour l'environnement et de renforcer la coopération entre la Commission européenne, d'une part, et l'ensemble des acteurs de l'environnement et des parties intéressées, d'autre part. Par ailleurs, la Semaine verte vise à accroître la visibilité des politiques de la Direction Générale «Environnement» et à promouvoir ses principales activités, notamment la diffusion des résultats des projets bénéficiant d'une aide relevant du programme Life.

La Semaine verte réunira:

- des partenaires économiques et sociaux (industrie, PME, syndicats,...);
- d'autres représentants de la société civile (ONG de protection de l'environnement, associations de consommateurs, établissements d'enseignement, instituts scientifiques et de recherche, ...);
- des autorités nationales, régionales et locales (y compris celles des pays candidats à l'adhésion) et des institutions européennes.

L'objectif est de permettre aux participants de mettre en commun et de valoriser l'expérience acquise dans le cadre de leur action en faveur de l'environnement. Cette manifestation sera l'occasion de «penser tout haut à plusieurs». Les acteurs de l'environnement pourront notamment réfléchir aux moyens de promouvoir les objectifs du nouveau programme d'action pour l'environnement et rechercher activement des solutions aux problèmes environnementaux.

Afin de faire connaître au plus grand nombre le programme et les résultats de la Semaine verte, les ONG et réseaux de protection de l'environnement, ainsi que les médias, sont chaleureusement invités car leur participation contribuera à attirer l'attention sur cette manifestation et sur les résultats qu'elle peut donner.

Pour la préparation de ce programme, la Direction Générale «Environnement» a reçu de précieuses contributions d'un grand nombre de partenaires, dont la liste sera bientôt disponible sur le site de la DG «Environnement». La séance inaugurale sera axée sur la présentation du 6^{ème} programme d'action pour l'environnement et aura lieu en présence du Commissaire Wallström et de l'actuel Président suédois du Conseil «Environnement». Sous le thème général «Environnement et qualité de vie», la Semaine verte sera axée sur les six grands thèmes suivants:

- Santé : Produits chimiques - Organismes génétiquement modifiés ;
- Eau: Eau potable et eaux de baignade – eaux usées ;
- Qualité de l'air et changement climatique ;
- Déchets: Prévention Recyclage/Réutilisation ;
- Environnement urbain: Bruit – Mobilité ;
- Protection de la nature: Habitats – Nature et élargissement.

Pour de plus amples informations: Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39 333, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu).

Séminaire «Gemengen a Betrieber, Partner an der Region»

Le Guichet Unique PME, action poursuivie conjointement par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, a organisé fin 2000 à l'Hôtel International à Clervaux un deuxième séminaire «Gemengen a Betrieber, Partner an der Region». Ce séminaire s'adressait aux chefs d'entreprise et aux responsables politiques de la région Nord du Luxembourg et avait pour objectif de développer une politique économique pour cette région, axée sur un partenariat entre PME et pouvoirs locaux.

Le 1^{er} séminaire, qui eût lieu en avril 2000, avait pour objectif de rassembler les acteurs politiques et économiques locaux, de détecter si un partenariat entre ces deux parties était souhaité et, dans l'affirmative, d'identifier un certain nombre de projets réalisables en commun. Le 1^{er} séminaire a abouti sur trois idées concrètes: développer le concept d'une «Maison des PME», développer une stratégie marketing pour l'Ösling et institutionnaliser la communication entre les acteurs économiques.

Le Guichet Unique PME a ensuite créé trois groupes de travail qui avaient pour but de faire évoluer les idées issues du 1^{er} séminaire. L'objectif du deuxième séminaire était de présenter et d'évaluer les conclusions des trois groupes de travail afin de déterminer ensemble les démarches à suivre.

Le 2^e séminaire consacré au développement de l'Ösling a attiré environ soixante participants, des bourgmestres de communes et des échevins ou conseillers communaux, d'une part, et des chefs d'entreprises, d'autre part. Lors de la première partie du séminaire, les rapporteurs des groupes de travail ont présenté leur document de réflexion à l'ensemble des participants. Chaque groupe avait élaboré un concept concret quant à la réalisation de son projet (mission, structure adéquate, financement, personnel). La deuxième partie du séminaire était consacrée au travail en groupe. Pour chacune des trois idées, un groupe de travail devait traiter les points suivants:

- Critique constructive quant au document de réflexion présenté;
- Elaboration d'un business plan pour la réalisation de l'idée en question;
- Définition d'une méthodologie pour faire avancer le projet.



Concrètement les groupes de travail ont abouti aux résultats suivants:

1. Groupe de travail «Maison des PME»

Le groupe de travail s'est avant tout intéressé aux services qui pourraient être offerts par cette «Maison des PME». A la suite d'une discussion animée, le groupe de travail a jugé les services suivants comme étant importants pour le développement de la région:

- un centre régional de compétences qui a comme objectif de conseiller et d'assister les PME existantes et les créateurs d'entreprise dans tous les domaines de gestion d'une entreprise moderne (économique, juridique, technique, environnemental, technologique...);
- un forum de discussion permettant aux entreprises de se rencontrer, de s'informer, de discuter afin de créer des synergies;
- un centre de coordination chargé de la mise en réseau de tous les acteurs (culturels, touristiques, gastronomiques, industriels, artisanaux, commerciaux,...) de la région afin de développer une offre globale des produits de la région (regional manager).

Parallèlement à la mise en place de cette «Maison des PME», la région devra réfléchir sur une stratégie à mettre en œuvre pour attirer davantage d'entreprises du secteur tertiaire. Ce secteur est peu développé dans la région Nord alors que son potentiel de développement est élevé. Le groupe de travail a exprimé le souhait que le concept de la «Maison des PME» soit réalisé par le comité d'accompagnement du Guichet Unique PME.

2. Groupe de travail «Stratégie Marketing»

Le groupe de travail «Stratégie Marketing» a défini la démarche à suivre pour la mise en œuvre d'une stratégie marketing pour l'Ösling. Les publics visés par cette campagne sont les habitants de l'Ösling eux-mêmes, les consommateurs et touristes luxembourgeois et étrangers, les investisseurs potentiels et les instances politiques nationales.

Avant de développer une stratégie de communication, la région Nord doit tout d'abord identifier les valeurs sur lesquelles cette stratégie devra reposer. Un groupe de travail s'est engagé en vue d'élaborer un document de travail, jusqu'au 10 mars 2001, sur les valeurs-clés à intégrer dans la campagne de communication pour la région nord.

Il s'agit ensuite d'élaborer une identité visuelle (logo, slogan, message) commune à tous les projets ultérieurs. Le groupe a envisagé de lancer à ces fins un concours d'idées. C'est ensuite seulement que pourront être envisagées des campagnes plus ciblées et sur des thèmes précis en fonction des publics visés.

Les discussions ont également fait ressortir l'importance de la création d'une structure pour la mise en œuvre de la stratégie marketing. Ainsi un deuxième groupe de travail élaborera une proposition pour une structure intégrant toutes les forces vives de la région. Pour éviter la création d'une multitude de différentes structures, il est prévu de créer une structure commune pour la gestion de la «Maison des PME» et la mise en œuvre de la stratégie marketing.

3. Groupe de Travail «Communication»

Le groupe de travail «Communication» a essayé de préciser les objectifs d'une communication entre acteurs économiques et politiques et a identifié les partenaires de la communication. Le groupe a distingué trois niveaux de communication et a proposé de créer une structure à part pour chaque niveau:

Communication entre acteurs économiques au niveau régional

Le groupe a proposé la création d'un Comité Régional de l'Economie qui aurait pour mission d'assister et de conseiller les responsables politiques dans les projets économiques à caractère régional et de préparer une position commune pour la région dans les dossiers-clés en matière économique.

www.  assuranceS.lu
Pour les besoins de votre **Entreprise**
comparez les approches de plusieurs assureurs!

Assurances Groupes
Protection Juridique
Pensions
complémentaires

Communication entre acteurs économiques au niveau local

Le groupe a proposé la création d'une Commission de Développement Economique qui aurait pour objectif d'assister et de conseiller le conseil communal dans tous les projets d'intérêt économique et de proposer au conseil communal des projets concrets destinés à améliorer l'environnement local tout en respectant les critères d'une politique d'un développement durable. Des responsables de quatre communes se sont engagés pour créer dans leur commune une telle commission: Wiltz, Beckerich, Hosingen, Troisvierges.

Communication entre chefs d'entreprise

Le groupe de travail a proposé la création d'un Club des Chefs d'Entreprise où il s'agit d'organiser

des rencontres informelles à un rythme régulier (tous les mois, tous les trois mois...) pour chefs et dirigeants d'entreprise de la région Nord.

Quel est le suivi réservé au séminaire ?

Avec ce deuxième séminaire, la phase de collecte d'idées et d'élaboration de projets est terminée. Les idées et projets ont suffisamment été précisés lors des deux séminaires organisés par le Guichet Unique PME. Il s'agit maintenant de trouver les partenaires pour la mise en œuvre de ces idées et projets. En tout cas, les responsables du Guichet Unique PME s'engagent à faire avancer le processus qu'il a entamé avec l'organisation de ces deux séminaires «Gemengen a Betriber, Partner an der Region».

BEST ECO MEETING 2001

Le salon de l'environnement

L'air, le bruit, l'eau, les déchets et les sols sont autant de thèmes que s'est appliqué à présenter de manière optimale le salon «BEST» depuis sa première édition en février 1994. Dans le cadre de sa 5^{ème} édition, ces sujets seront certes encore abordés en termes de technologies, de techniques, de services ou d'expertises et ce à la fois dans le cadre de la prévention, de l'information, de la répression et in fine du traitement. Mais à l'aube du nouveau millénaire, les organisateurs du salon «BEST» veilleront à ce que ces matières soient intégrées dans le cadre à la fois du développement durable et de l'éco-consommation.

Best Eco Meeting: le salon de la coopération environnementell

Mis en œuvre par l'Agence Wallonne pour l'Exportation (AWEX) et le Groupement des Euro Info Centres de Wallonie, le «BEST ECO MEETING» a pour buts:

- de favoriser la rencontre et le démarrage de négociations professionnelles entre opérateurs du secteur environnemental de façon à générer des accords de partenariat transnationaux ;
- de permettre aux entreprises nationales offreuses de solutions environnementales de les diffuser auprès d'autres entreprises;
- de mettre en évidence une série de projets, d'initiatives, d'instruments susceptibles d'intéresser les entreprises;
- de rencontrer des experts en matière de contrats internationaux, de marchés publics, de technologies environnementales, de financements, ... susceptibles de les conseiller et les guider dans leurs démarches.



En tant que principal centre des affaires environnementales, le salon BEST ECO MEETING se base sur le principe des rendez-vous préprogrammés. En 1999, le salon «BEST ECO MEETING» a réuni plus de 130 participants de 9 pays différents.

Participants potentiels

- Entreprises disposant d'un produit, d'un service ou d'une technologie permettant d'intégrer des contraintes environnementales dans des processus industriels ou autres;
- Entreprises (tous secteurs confondus) souhaitant introduire un produit, un service ou une technologie de ce type dans leur processus de production;
- Entreprises intéressées par le domaine de la prévention au travail.

BEST 2001: 5^e SALON EUROPÉEN DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES PROPRES

Société: _____ Nom: _____

Fonction: _____ Adresse: _____

Code Postal: _____ Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-Mail: _____ homepage: _____

- Je désire recevoir de plus amples informations sur le salon BEST 2001 et sur le BEST ECO MEETING qui se dérouleront simultanément à Namur les 21, 22 et 23 novembre 2001.
- Je suis intéressé(e) à être tenu(e) au courant de toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 2001.
- Je suis intéressé(e) à obtenir un dossier d'information complet sur les autres services offerts par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce aux entreprises.



PME/PMI
LUXEMBOURG

Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce

31, Bd Konrad Adenauer
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-333
Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact : Mme Sabrina SAGRAMOLA

Création audiovisuelle

Nouveaux instruments financiers et bancaires

La Commission européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI) proposent à l'industrie audiovisuelle européenne un nouveau volet d'actions destinées à renforcer sa base financière et à accélérer son adaptation aux technologies numériques. Intervenant en complément du programme Media Plus (2001-2005), ce paquet financier se donne pour objectifs d'accroître la compétitivité de cette industrie et de favoriser le développement de contenus audiovisuels européens.

Quatre lignes d'actions concrètes ont été présentées :

1. La mise à disposition de lignes de crédit (ou «prêts globaux») de la BEI au secteur bancaire spécialisé dans l'audiovisuel pour le financement de petites entreprises de création audiovisuelle, de technologies audiovisuelles ou réalisant des travaux de sous-traitance dans ce secteur.
2. Le financement à moyen et long terme par la BEI, en coopération avec le secteur bancaire, de grands groupes privés ou publics de télévision, de production ou de distribution audiovisuelle pour les investissements d'infrastructures (studios, installations numériques, stations d'émissions, etc.) ou de création (production de «bouquets» de films, distribution d'œuvres ou de catalogues).
3. Le financement de fonds de capital à risque spécialisés dans l'audiovisuel, par le biais de prises de participations du FEI.

4. Des actions conjointes du Groupe BEI et de la Commission européenne en faveur de la création culturelle ou du développement de l'industrie cinématographique ou télévisuelle visant à assurer une meilleure complémentarité entre les ressources bancaires du Groupe et les subventions communautaires du programme Media Plus, qui est doté d'un budget de 400 millions EUR sur cinq ans.

La BEI est en pourparlers afin de définir les intermédiaires qui seront connus dans un futur proche.

Adoption du programme eContent

Le programme «eContent» vient d'être adopté récemment afin de soutenir les industries européennes de contenu numérique. Le nouveau programme mettra l'accent sur l'accès à et l'exploitation de l'information du secteur public, ainsi que l'expansion de l'offre de contenu numérique, l'adaptation linguistique et culturelle des produits d'information aux besoins de l'utilisateur et l'élimination d'obstacles à l'utilisation du contenu numérique. La disponibilité de contenu numérique multilingue européen est un facteur clef pour assurer le succès de nouveaux services fournis à travers la téléphonie mobile, l'Internet mobile et la TV numérique.

Le programme couvre une période de quatre ans à compter de la date de sa publication au Journal Officiel et le budget prévu pour cette période est de 100 millions d'euros. «eContent» fait partie du plan

d'action «eEurope» qui a pour objet d'accélérer l'utilisation de technologies numériques à travers l'Europe et d'assurer que tous les Européens ont les connaissances nécessaires pour les exploiter.

Le premier appel à propositions traditionnel (avec date limite fixe) pour le financement de projets sera probablement publié le 15 mars 2001. Cet appel couvrira la valorisation de l'information du secteur public, les services multilingues et multi-culturels et les mesures d'accompagnement. En même temps, il est prévu de publier un appel à propositions avec un budget plus restreint qui restera ouvert pour toute la durée du programme. Un service de pre-screening «proposal clinic» est prévu, selon lequel les services de la Commission seront à disposition pour fournir des commentaires et suggestions concernant des idées de projets soumis à la Commission par e-mail.

Il est également prévu d'organiser une journée d'information. Plus d'informations seront disponibles ultérieurement sur le site web «eContent»: <http://www.cordis.lu/econtent/calls.htm>

Un appel à candidatures pour la constitution des listes d'évaluateurs au sein de ce programme a été publié le 23 décembre 2000. Une première sélection pour admission à la liste sera effectuée sur base des candidatures reçues le 31 mars 2001 au plus tard et sur base des critères énumérés au point 3 de la communication. Ces listes seront périodiquement mises à jour par la Commission, en fonction des besoins.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 333, fax: 43 83 26, e-mail eic@cc.lu).

Action euro 1997-2002

Programme 2001

L'«Action euro 1997-2002» est menée par la Confédération du Commerce, la Fédération des Artisans, l'Horesca, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et leur Euro Info Centre respectif. L'objectif est de sensibiliser, d'informer et d'aider les PME pour que leur passage à la monnaie unique se déroule le mieux possible.

Soucieux d'accompagner au mieux les PME des secteurs du commerce, de l'artisanat et de l'horeca dans leur préparation à la monnaie unique, les organisateurs de l'«Action euro 1997-2002» ont multiplié les manifestations et les publications au cours des dernières années. En 2000, l'accent a surtout été mis sur la nécessité de préparer le basculement des systèmes comptable et informatique au sein des entreprises.

En 2001, les informations porteront essentiellement sur la relation entre les professionnels et les consommateurs, ainsi que sur le scénario d'introduction des pièces et billets en euro et de retrait du franc luxembourgeois. Le programme d'actions élaboré à l'attention des PME des secteurs commerce, artisanat et horeca se présente comme suit:



Séances d'information

Une grande journée d'information combinant une exposition, des stands d'information et une conférence aura lieu le jeudi, 15 mars à la Chambre des Métiers:

- les participants auront l'occasion de visiter une exposition d'équipements compatibles avec l'euro, des caisses enregistreuses, des balances électroniques, des logiciels de caisse, des logiciels de comptabilité etc. Ainsi les participants peuvent avoir toutes les précisions sur les modalités pratiques concernant le passage à l'euro;



- parallèlement, des stands d'information organisés par le Ministère des Finances, par la Banque centrale du Luxembourg, par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et l'Ordre des Experts Comptables ainsi que par les organisateurs de la Journée de l'euro permettront aux professionnels du commerce, de l'artisanat et de l'horeca d'avoir tous les renseignements sur l'euro;
- finalement, une conférence portant sur l'affichage et le calcul des prix ainsi que sur la phase de pré-alimentation et la période de double circulation des pièces et des billets en euro aura lieu de 15 heures à 17 heures.

Cette séance de lancement sera suivie de 7 séminaires régionaux sur le thème de l'introduction de l'euro (règles d'arrondi et de conversion, introduction des pièces et des billets en euro, affichage des prix, etc...).

Dates et lieux des séminaires:

- 20 mars 2001: Ettelbruck (Lycée Technique)
- 22 mars 2001: Echternach (Lycée d'Echternach)
- 27 mars 2001: Redange-sur-Attert
- 29 mars 2001: Wiltz (Château)
- 3 avril 2001: Grevenmacher (Cave des Vignerons)
- 24 avril 2001: Hosingen (Centre Culturel)
- 26 avril 2001: Esch-sur-Alzette (Hall Omnisport Henri Schmitz)

Une invitation sera adressée en temps utile aux professionnels concernés par ces manifestations.

Euroguide

L'Euroguide N°8 (parution: avec le prochain merkur) sera principalement consacré au scénario de l'introduction des pièces et des billets en euro au Grand-Duché de Luxembourg et passera en revue les dispositions que les commerçants, les artisans et les professionnels du secteur horeca devront prendre en la matière.

Cassette de formation

Une nouvelle cassette destinée à la formation du personnel de caisse et de vente en contact direct avec la clientèle est en cours d'élaboration.

Formation sur l'euro fiduciaire

A partir de septembre-octobre seront organisées des séances de formation portant sur les éléments de sécurité des billets en euro. Le déroulement exact de ces séances de formation reste à définir et sera communiqué en temps utile au public cible.



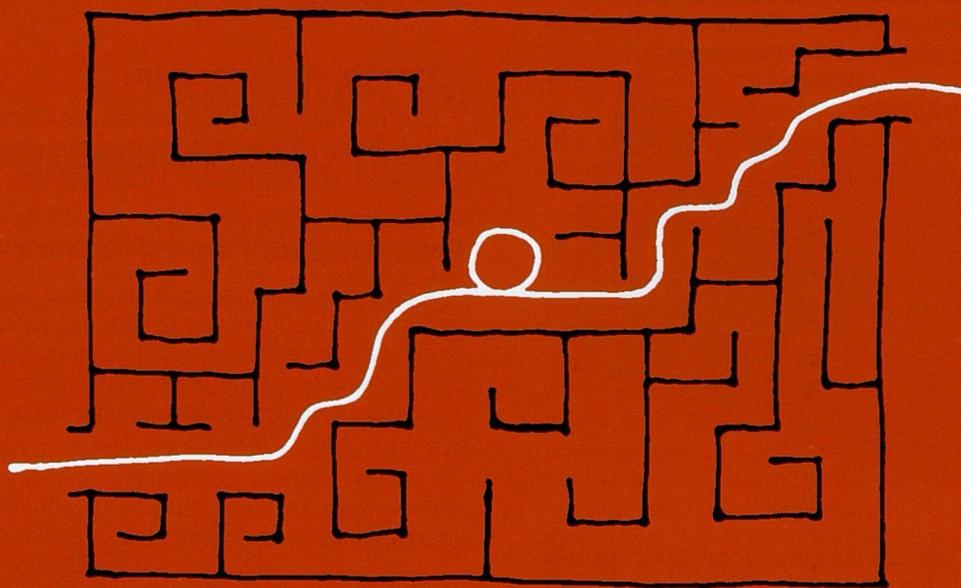
«Action euro 1997-2002»

Personne de contact pour
la Chambre de Commerce:

Michèle Friederich, tél.: 42 39 39 337,
e-mail: michele.friederich@cc.lu

François Nénon, tél: 42 39 39 335,
e-mail: eic@cc.lu

Faites le bon choix!



Pour se retrouver dans le labyrinthe des télécommunications, il faut avoir un partenaire solide et fiable qui vous écoute, qui comprend vos besoins et qui vous offre des services sur mesure.

Telle est la philosophie de CEGECOM. Et cette vision est pimentée par notre propre réseau de fibres optiques, un réseau à couverture nationale et à multiples connexions internationales, offrant des bandes passantes de 2 Mbps à 2,5 Gbps.

C E G E C O M

. . . t h e s e r v i c e d r i v e n C o m p a n y

Sidérurgie

Arbed, Aceralia et Usinor unissent leurs forces

Arbed, son partenaire Aceralia, et Usinor ont annoncé la signature d'un document d'intention exprimant le projet de réunir au sein d'une société nouvelle l'ensemble de leurs forces industrielles, commerciales et humaines. Ce projet est soumis à l'agrément des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations et aux autres conditions usuelles. Il se réalisera au terme d'une offre publique d'échange des actions d'Aceralia, d'Arbed et d'Usinor. Le nouveau Groupe devrait être créé à l'automne 2001. Son siège sera installé à Luxembourg. Il sera présidé par Joseph Kinsch et Francis Mer. Fernand Wagner présidera la Direction Générale, composée de Guy Dollé, Jean-Yves Gilet, Robert Hudry, Roland Junck, Paul Matthys, Jean-Louis Ricaud, Guillermo Ulacia et Michel Wurth.

Les parités d'échange sont de 8 actions de la nouvelle entreprise pour 7 actions Aceralia, 10 pour 1 action Arbed et 1 pour 1 action d'Usinor. A ces parités correspondent des taux de détention du capital de 20,1 %, 23,4 % et 56,5 % par les anciens actionnaires d'Aceralia, d'Arbed et d'Usinor, hors participations croisées et actions d'auto-contrôle. La nouvelle société sera cotée à Paris et Bruxelles (Euronext), Luxembourg et Madrid. Sur la base des cours de bourse du 15 février 2001, sa capitalisation boursière pro forma sera supérieure à 5 milliards d'euros.

Aceralia, Arbed et Usinor ont fondé leur accord sur un projet industriel bâti sur quatre secteurs d'activités : aciers plats au carbone, aciers longs au carbone, aciers inoxydables, distribution, trading et transformation. Il comporte de nombreuses synergies dans les domaines de la production, de la distribution, des achats et du management. Ces synergies seront mises en œuvre dès constitution effective du nouveau Groupe. Les réductions annuelles de coût, d'un montant de 300 millions d'euros à fin 2003, seront portées progressivement à 700 millions d'euros à l'horizon 2006. Par ailleurs, le rapprochement des trois Groupes permettra d'économiser près de 350 millions d'euros d'investissements au cours des quatre prochaines années (2002-2005) par rapport aux projets des Groupes séparés. Ces gains sont évalués par référence à la performance optimisée de chacun en l'absence de rapprochement. Ils proviendront pour une grande part de la rationalisation progressive de nos outils de production sur les sites les plus performants.

Aceralia, Arbed et Usinor constitueront au terme de leur rapprochement le premier Groupe sidérurgique mondial. Sur base pro forma 2000, fort de plus de 110.000 collaborateurs présents dans le monde, il produit 46 millions de tonnes d'acier liquide. Il est en position de leader pour les aciers plats au carbone avec un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros, pour les aciers longs au carbone avec un chiffre d'affaires

de 4 milliards d'euros, pour les aciers inoxydables avec un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros, pour la distribution, trading et transformation avec un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros correspondant à un chiffre d'affaires consolidé estimé de près de 30 milliards d'euros. Toutefois, ce rang de leader mondial n'est pas une fin en soi.

L'ambition commune aux trois sociétés est en effet de donner l'impulsion nécessaire à la consolidation et à l'amélioration des performances d'une industrie dont la plupart des marchés sont devenus mondiaux, et par ce moyen de créer de la valeur pour ses actionnaires comme pour ses clients. Elles ont décidé de se rapprocher pour être plus fortes en Europe et pour se donner les moyens de mieux accompagner leurs clients hors d'Europe. En ligne avec cette ambition de croissance économe en investissements, l'accord stratégique conclu entre Nippon Steel et Usinor le 23 janvier 2001 sera étendu au nouveau Groupe.

Aceralia, Arbed et Usinor sont des Groupes européens conscients de l'environnement concurrentiel de leurs activités. Leur rapprochement est une contribution significative à la construction économique de l'Europe et au lancement du statut de société européenne que les parties souhaitent adopter dès que possible. En accord avec cet engagement, ils fonderont leur action future sur des principes qui constituent leur culture commune : esprit d'entreprendre, souci permanent de la rentabilité des activités et de la création de valeur, primauté de l'homme, de sa sécurité et de sa santé, respect de la diversité culturelle et souci de protéger au mieux l'environnement naturel.

Secteur brassicole

Changement de direction à la fédération des brasseurs luxembourgeois

Au cours du dîner annuel traditionnel des brasseurs, M. Lucien JUNG, ayant mis son poste de Directeur de la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois à disposition à partir de 2001, a fêté son départ. Le Président, M. Raymond MARTIN, a tenu à remercier chaleureusement M. JUNG pour ses mérites exceptionnels en assumant la direction de l'organisation professionnelle du secteur brassicole pendant 26 années. M. JUNG a su développer d'une manière très efficace les contacts entre les brasseurs luxembourgeois et les brasseurs européens. Il a ainsi contribué largement aux relations nationales et internationales des acteurs du secteur de la bière et a défendu tout au long de ses 26 années à la direction de la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois la cause des brasseries luxembourgeoises envers les instances officielles ainsi qu'envers les syndicats.

La Fédération des Brasseurs Luxembourgeois a nommé M. Nicolas SOISSON, Directeur de la FEDIL, au

poste de Directeur de l'organisation professionnelle du secteur brassicole, assisté dans ses nouvelles fonctions par M. Marc KIEFFER en tant que Conseiller. La Fédération des Bresseurs Luxembourgeois est persuadée que la grande expérience de M. Nicolas SOISSON, acquise au sein de la FEDIL au cours des deux dernières décennies, sera bénéfique au développement futur d'un des secteurs traditionnels de notre économie.

Création d'entreprises Le concours inter-régional de business plans «123 Go» connaît un grand succès

Lancé officiellement le 29 novembre 2000 au cours du 1^{er} salon de la création d'entreprise à Luxembourg, le concours interrégional de plans d'affaires est couronné de succès. En effet, à la fin de la première des trois étapes, 258 projets de création d'entreprise ont été reçus chez Business Initiative a.s.b.l.. La participation dans l'ensemble de la Grande Région est très large puisque 82 projets ont été reçus du Luxembourg, 69 de la Wallonie, 57 de la Lorraine et 50 de Trèves et de Sarrebruck.

Sur ces 258 projets, 120 répondant aux critères de sélection du concours ont été soumis à un jury pour déterminer les 20 meilleures idées innovantes. Celles-ci seront récompensées par un prix de 500 Euro chacun ce 22 février à Marche-en-Famenne. Pour de plus amples informations sur le concours, pour y participer ou pour collaborer à la maturation des projets, il suffit de consulter le site internet: www.123go-creation.org. Par ailleurs, une plate-forme de «Business Angels» sera démarrée prochainement à Luxembourg sur base des projets qui, déjà proches du business plan ont été acceptés en «voie rapide» selon la procédure suivante: «finalisation des projets par un réseau d'entrepreneurs, estimation de la valeur des projets par un jury spécialisé et remise du label "qualité" de Business Initiative, avant présentation à une ou plusieurs plate-formes interrégionales de Business Angels.» Pour des informations plus détaillées ou pour s'inscrire aux prochaines réunions: www.business-angel.lu.

Frachtflug Cargolux hält an Kerosinzuschlag fest

Cargolux Airlines hält an dem, am 1. November 2000 eingeführten, Kerosinzuschlag fest. Diese Entscheidung beruht auf den weiterhin hohen Ölpreisen. Im Gegensatz zu anderen Fluggesellschaften verzeichnet der Cargolux Kerosin Index nicht die nötige Preisreduktion, die es der Gesellschaft erlauben würde

auf den Zuschlag zu verzichten. Cargolux betont allerdings, dass man die Marktentwicklung aufmerksam verfolge und bei einem weiteren Absinken der Ölpreise reagieren werde. Gleichzeitig teilt Cargolux mit, dass die Frachtarife von Europa und den Vereinigten Staaten am 1. März um fünf bis zehn Prozent steigen werden.

Online trading Excellente année pour le groupe VMS-Keytrade

En 2000, le chiffre d'affaires du groupe VMS-Keytrade a été en progression de 486% par rapport à l'année dernière et dépasse de 120% les prévisions faites lors de l'IPO en décembre 1999. Le groupe de courtage boursier vient d'annoncer que l'exercice 2000 sera bénéficiaire. Le nombre de transactions exécutées au Q4 est en léger recul par rapport au Q3, mais le bénéfice opérationnel a augmenté grâce à de meilleures marges, notamment aux USA. Le rythme d'ouverture de compte s'est bien maintenu par rapport au trimestre précédent avec plus de 3.000 nouveaux clients pour terminer l'année avec 21.381 clients au Benelux. Au total de l'année, le nombre de clients a été multiplié par 4,8 par rapport à 1999. Cette progression correspond aux attentes pour la Belgique et le Luxembourg. Le démarrage des activités aux Pays-Bas a cependant été plus lent que prévu puisque le groupe y enregistre 400 comptes ouverts entre octobre et décembre 2000.

Communication Comed fait peau neuve

Comed, l'agence conseil en communication de la Route d'Esch à Luxembourg-Ville change de look, renforce son équipe par de nouveaux cadres et se dote d'un nouveau corporate identity. Avec son nouveau logo, un "C" sur fond blanc cerclé de rouge, Comed, créée en 1976, effectue un retour aux sources. Car "C" signifie conseil. Mais aussi communication. Et encore concept, confiance et créativité. Des atouts essentiels en publicité, dont l'agence veut faire profiter ses clients. Le petit plus qui doit faire la différence sera désormais symbolisé par la queue d'un diabolin.



Communication

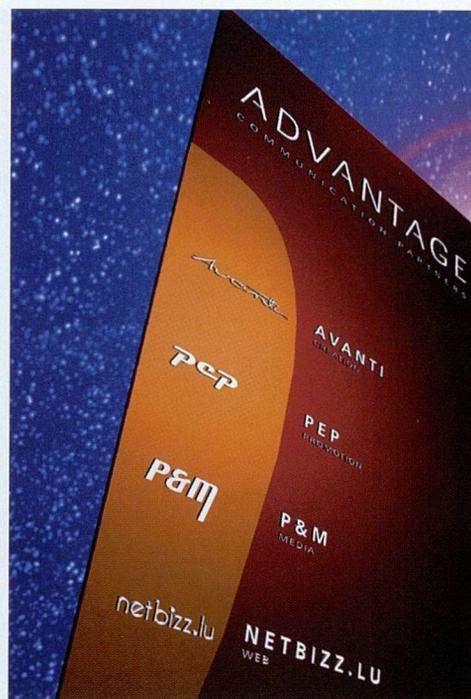
Avanti, PeP, P&M et Netbizz.lu deviennent Advantage Communication Partners

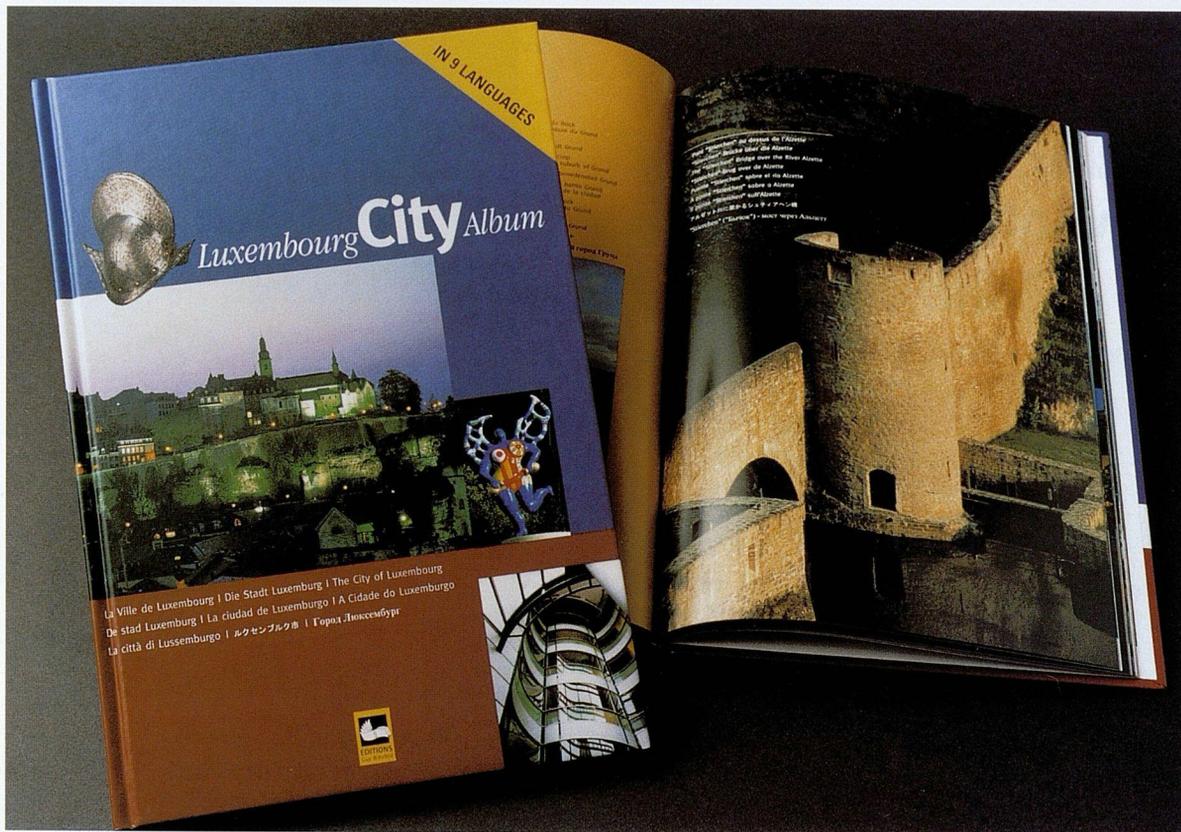


Les sociétés Avanti, PeP, P&M et Netbizz.lu viennent de s'associer pour créer un nouveau groupe indépendant de communication globale au Luxembourg: Advantage Communication Partners. Fruit d'une longue réflexion stratégique entre les deux patrons du groupe, Alain Ierace et Bob Hochmuth, cette fusion devra permettre de rassembler des compétences spécifiques multiples pour proposer un service sur mesure aussi bien spécifique que global. Chacune des différentes enseignes fait bénéficier le client de son expérience et de ses conseils dans les domaines qui lui sont propres.

Agence de publicité en croissance régulière depuis sa fondation en 1989, Avanti oeuvre au niveau de la conception et de la création et plus particulièrement en matière de design et d'identité visuelle. Riche

d'une expérience de plus de 20 ans dans la communication, PeP met ses compétences au service de la partie promotionnelle et événementielle des clients du groupe. Netbizz.lu propose aux professionnels des solutions interactives mettant à profit les possibilités offertes par Internet. Netbizz.lu est également le spécialiste du développement de solutions globales en matière de réseau : Internet, Intranet, Extranet et nouveaux medias. Une parfaite connaissance des audiences permet à P&M d'apporter un conseil media indépendant et d'optimiser les investissements publicitaires. Dans ses locaux situés à Bonnevoie, 21 rue A. Godart, l'équipe Advantage compte à présent 25 collaborateurs. Avec un chiffre d'affaires prévu d'environ 9 millions d'Euro en 2001, Advantage devient un acteur incontournable tant sur le plan du marché luxembourgeois qu'au niveau de la Grande Région.





Editions Guy Binsfeld

Nouveau livre-photos sur la ville de Luxembourg

Les Editions Guy Binsfeld viennent de publier un album sur la ville de Luxembourg en neuf langues dans une seule version. Cet ouvrage innovateur s'adresse non seulement au nombre croissant de visiteurs du monde entier, mais aussi aux Luxembourgeois eux-mêmes. «Luxembourg City Album» présente la ville de Luxembourg à travers des images et des textes variés. Les besoins en informations touristiques au sujet de Luxembourg augmentent de jour en jour et l'Office national du tourisme a même publié récemment une brochure d'appel en russe. Cette même brochure est d'ailleurs parue en japonais.

Des pays dont peu de ressortissants visitaient Luxembourg jusqu'ici commencent donc à jouer un rôle de plus en plus important dans les statistiques touristiques luxembourgeoises. Ainsi, il devient fréquent de rencontrer des touristes japonais en ville. Les visiteurs venant d'Europe de l'Est ou des pays hispanophones d'Amérique du Sud sont également en nombre croissant. Les Editions Guy Binsfeld se sont rendues compte des besoins en informations de ces nouveaux publics-cibles et ont alors publié un

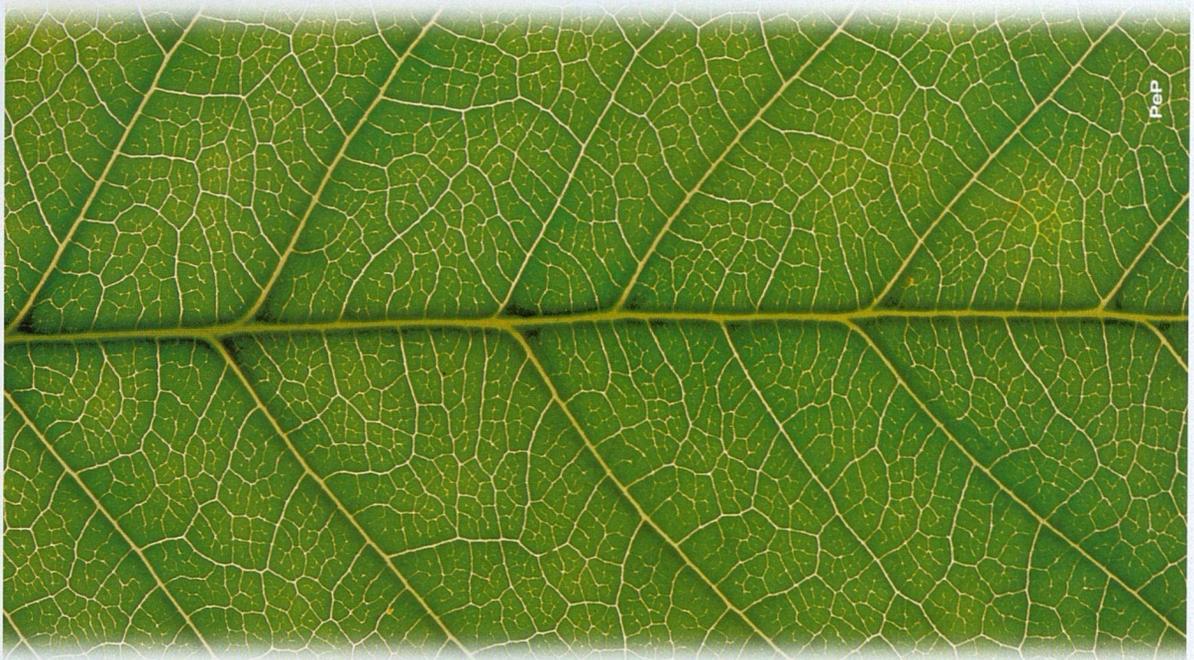
livre sur la ville de Luxembourg, dont les textes et les légendes des photos sont rédigés en neuf langues: allemand, français, anglais, néerlandais, portugais, espagnol, italien, russe et japonais. Malgré sa présentation multicolore et sa reliure rigide, son prix n'est que de 445.- LuF. «Luxembourg City Album» (72 pages, 63 illustrations en couleur, ISBN 2-87954-042-9) est en vente en librairie et dans les magasins de journaux. Les Messageries du Livre ont acquis les droits de diffusion exclusifs pour le Luxembourg.

Informatique

Real Solutions intègre Real Software Finance pour former une seule entité

Afin d'intensifier plus encore le rapprochement des différentes entités du groupe Real Software à Luxembourg et conformément aux annonces faites en juillet 1999, il a été décidé de fusionner les activités de Real Software Finance et de Real Solutions. Cette fusion

La croissance n'est pas un secret de la nature



Relevez aujourd'hui les défis de demain.

Vous voulez vous mettre à votre compte ou étendre les activités de votre entreprise. Dans ce cas, il est essentiel d'avoir le bon partenaire financier: la banque Raiffeisen.

Nos spécialistes du Service PME sont là pour vous offrir un conseil compétent et professionnel. A travers une panoplie de services et de produits performants et adaptés à vos besoins, ils vous assisteront dans la réalisation de tous vos projets.

La gamme de services Raiffeisen-Entreprise englobe un grand nombre de moyens sur mesure afin d'optimiser la marche de votre affaire: on y retrouve entre autres toutes les formes de crédits d'investissement et d'exploitation, des outils de gestion comme le service électronique Multiline ou encore des formules de placement pour une gestion optimale de votre trésorerie. Grâce à nos experts, vous avez également connaissance de toutes les aides de l'Etat auxquelles vous pouvez prétendre.

Pour en savoir plus, renseignez-vous dans l'agence Raiffeisen la plus proche.



RAIFFEISEN-ENTREPRISE



CAISSE CENTRALE
RAIFFEISEN

CAISSES RURALES
RAIFFEISEN

e gudden Noper

www.raiffeisen.lu

prend effet rétroactivement au 1er janvier 2001 et se fera par absorption de Real Software Finance dans Real Solutions. La dénomination de la nouvelle entité sera Real Solutions S.A. et comptera désormais près de 140 collaborateurs. La complémentarité des activités des deux entités fusionnées devra permettre à Real Solutions de mieux encore servir ses clients. Real Solutions est un fournisseur de solutions informatiques couvrant la gestion d'entreprise, la gestion électronique de documents, l'intégration de réseaux, la sécurité informatique et l'e-business. Real Software Finance est spécialisé dans le domaine des solutions destinées aux banques et institutions financières. En effet, la société développe et distribue le logiciel intégré bancaire IBSY, opérationnel auprès de 20 banques européennes. Ainsi, ce regroupement a pour vocation la synergie des compétences et de conforter la position de Real Solutions en tant que partenaire des banques en matière d'informatique et de services bancaires.

Nouvelle parution

Répertoire des entreprises affiliées à la FEDIL

Le répertoire des entreprises affiliées à la FEDIL, source d'information à l'intention des milieux économiques et politiques et instrument de promotion de la production industrielle luxembourgeoise tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Grand-Duché, a été réédité. Les coordonnées de quelque 420 entreprises membres de la FEDIL ont été mises à jour au janvier 2001. Les entreprises sont groupées par secteur et classées, par ordre décroissant, suivant leurs effectifs. La liste des entreprises est précédée d'une présentation de la FEDIL ainsi que des secteurs représentés par l'organisation professionnelle.

Le répertoire des entreprises affiliées à la FEDIL peut également être consulté sur le site Internet de la FEDIL: <http://www.fedil.lu> (rubrique: nos membres). Les coordonnées des entreprises y sont constamment mises à jour. La nouvelle édition du répertoire est disponible à la FEDIL au prix de EUR 25.- (TVA comprise, frais d'envoi non inclus). Le répertoire sera également disponible sous peu sur CD-R au prix de EUR 15.- (TVA comprise, frais d'envoi non inclus). Le répertoire 2001 peut être retiré à la FEDIL, 31 boulevard Konrad Adenauer, (bâtiment de la Chambre de Commerce) Luxembourg/Kirchberg ou commandé par:

téléphone (43 53 66 1),
 fax (43 23 28)
 e-mai: fedil@fedil.lu.

Neuer Markt

Thiel Logistik AG verdreifacht den Umsatz

Die Thiel Logistik AG, mit Sitz in Grevenmacher, hat im abgelaufenen Geschäftsjahr einen Jahresüberschuss von mindestens 20 Mio. Euro erzielt. Dies bedeutet ein Plus von 700 Prozent gegenüber dem Vorjahr. Der Gewinn vor Steuern (EBIT) legte trotz hoher Goodwill-Abschreibungen um mehr als 450 Prozent auf über 30 Mio. Euro zu. Der Umsatz wurde auf mehr als 400 Mio. Euro verdreifacht. Trotz hoher Integrationskosten im Rahmen von Übernahmen steigerte Thiel somit die Ertragskraft stärker als die Erlöse. Nach diesen vorläufigen Zahlen hat das Unternehmen damit seine ursprünglichen Planungen für das Jahr 2000 deutlich übertroffen. Diese sahen ein EBIT von 24,4 Mio. Euro und einen Umsatz von 297,8 Mio. Euro vor. Vor allem im vierten Quartal verlief das Geschäft erfreulich. Die genauen Zahlen gibt Thiel Logistik nach Abschluss der Bilanzierung auf einer Bilanz- und Analystenkonferenz bekannt.

www.fedil.lu

2001

Les entreprises affiliées à la FEDIL

FEDIL

L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à
l'information
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

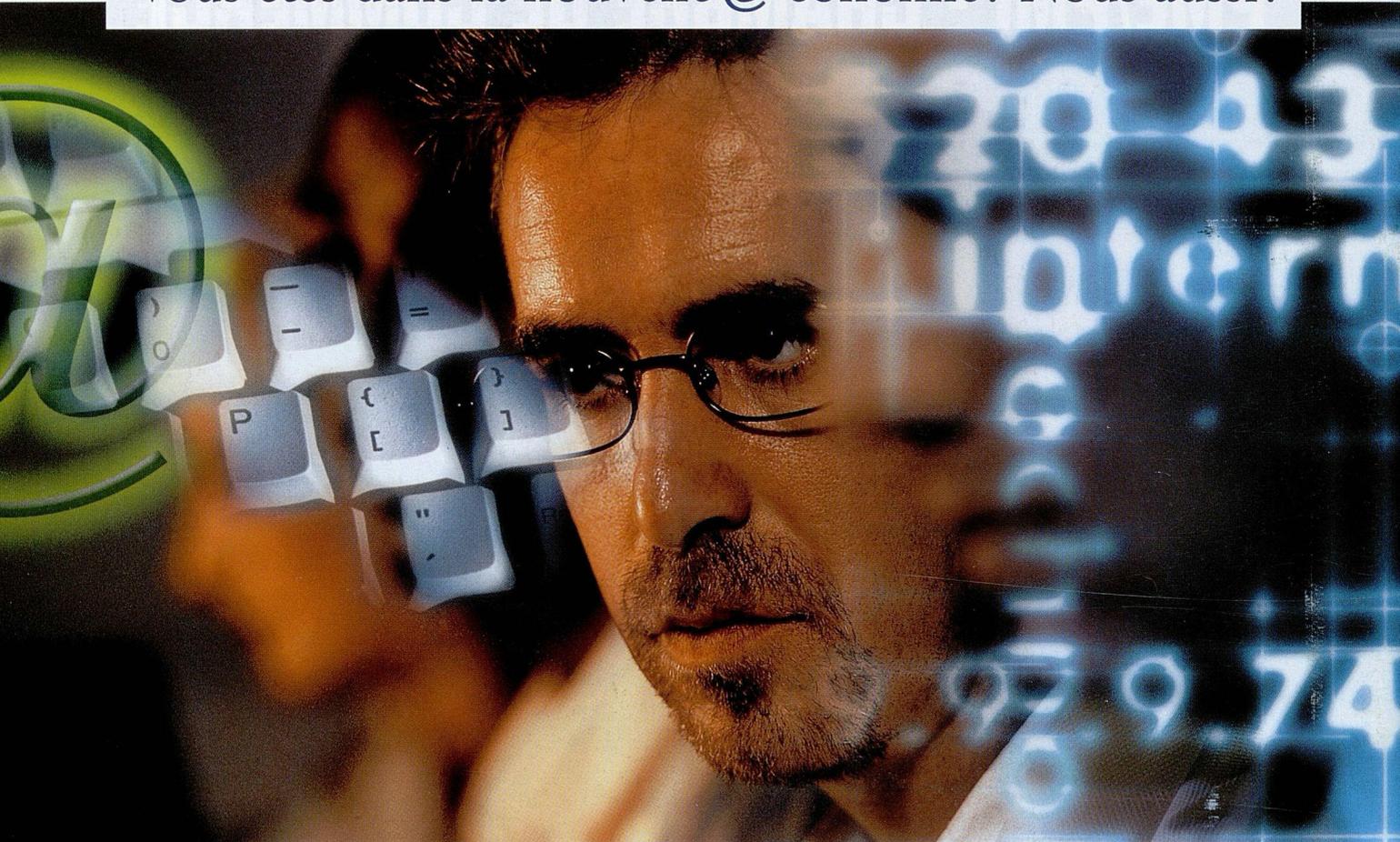
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tel.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:



L'EURO INFO CENTRE - LUXEMBOURG

Vous êtes dans la nouvelle @-économie? Nous aussi!



Dans la nouvelle économie, il n'y a pas de place pour l'hésitation, tout va plus vite et plus loin.

C'est la raison pour laquelle vous avez besoin d'un partenaire solide et fiable qui croit en votre projet.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quel que soit son secteur d'activité.

Pour accompagner votre entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte et innove.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

MEMBER OF THE FORTIS GROUP
BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A.
SIÈGE SOCIAL: 50, AVENUE J.F. KENNEDY L-2951 LUXEMBOURG
ENTREPRISES: TÉL.: 4242-4040
www.bgl.lu e-mail: business.banking@bgl.lu